

République Algérienne Démocratique et Populaire

Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
Scientifique

UNIVERSITE MOULOUD MAMMARI DE TIZI-OUZOU



Faculté des Sciences Economiques, Commerciales et de Gestion

Département des Sciences Economiques

Laboratoire Réformes Economiques et Dynamiques Locales (**REDYL**)

Mémoire de Master en Sciences Economiques

Spécialité : Management Territorial et Ingénierie de Projets

Option : Management des Services Publics Territoriaux.

Réalisé par :

M^{elle} **DERBLI Lamia**

**Analyse de l'adéquation de la nomenclature des métiers dans
le secteur de la formation professionnelle avec les besoins des
services publics dans la wilaya de Tizi-Ouzou**

Membres du Jury :

Sous la direction du :

Pr Malika AHMED ZAID- CHERTOUK

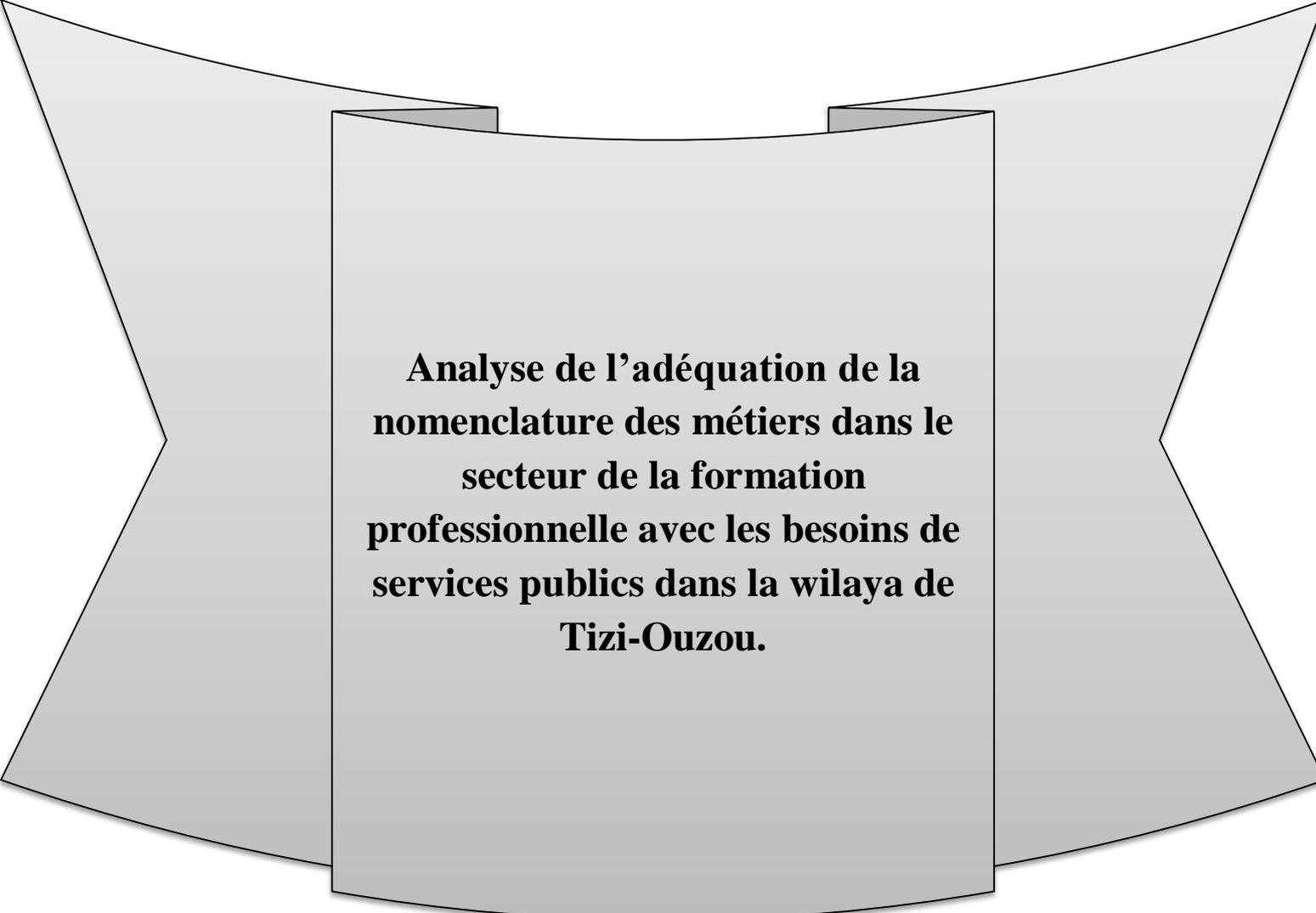
Dr KHENNICHE Youcef, MCB, UMMTO, Président.

Pr AHMED ZAID Malika, Professeur, UMMTO, Encadreur.

Dr BOUBAKEUR Moustapha, MCB, UMMTO, Examineur.

Mr ARAB Abdenasser , Directeur DFEP du T-O ,Invité .

Année Universitaire 2014-2015



**Analyse de l'adéquation de la
nomenclature des métiers dans le
secteur de la formation
professionnelle avec les besoins de
services publics dans la wilaya de
Tizi-Ouzou.**

Résumé :

La politique engagée par l'État algérien depuis l'indépendance dans le secteur de l'éducation reflète incontestablement un caractère volontariste se traduisant par une croissance très rapide des institutions de formation professionnelle et de l'enseignement supérieur. Les transformations économiques et sociales ayant issues de l'adoption des programmes d'ajustement structurel, dans les années 1990, sont à l'origine d'importantes des mutations dans le fonctionnement du secteur de services publics pour conséquence la montée des besoins socio-économique.

La problématique de la mise en adéquation entre l'offre de formation professionnelle et les besoins de service public en Algérie, en vue de son adaptation aux besoins exprimés par les employeurs potentiels en égard au grand déficit en main d'œuvre spécialisée professionnelle. Cependant, le défi pour toutes les parties prenantes est de moderniser les cartes de formation professionnelle et de les diversifier dans la wilaya de Tizi-Ouzou afin de les mettre en corrélation avec les besoins immédiats et futurs des territoires.

Mots clés: Formation professionnelle, Service public, Nomenclature,

Summary:

The educational policy applied by the Algerian State reflects indisputably a voluntarist character which involved a very quick growth of professional training institutions and universities. The economic and social transformations that followed the adoption of the structural alteration programs during the 1990's have caused important transfers in the working of the labour market. Consequently service public.

The problem of the matching between the supply of vocational training and public service needs in Algeria, to adapt it to the needs expressed by prospective employers in view of the large deficit in hand professional specialist work, however, the challenge for all stakeholders is to modernize vocational training cards and diversify in the wilaya of Tizi-Ouzou in order to correlate them with immediate and future needs of the territories.

Keywords: Professional State, Public Service, Nomenclature.

REMERCIEMENTS

Avant tout, je remercie DIEU le tout puissant de m'avoir donné le courage et la santé de mener à bien ce travail.

J'exprime toute ma gratitude et ma reconnaissance à l'égard de ma directrice de recherche Madame AHMED ZAID Malika, professeur de l'Université Mouloud MAMMARI de Tizi-Ouzou, qui a accepté de diriger mon mémoire en manifestant un grand intérêt pour ce travail.

Je tiens à exprimer ma sincère reconnaissance et mes vifs remerciements à ma promotrice Melle RAMDINI Samira, de m'avoir honoré en acceptant de diriger ce travail, qui me pouvant son aide et ses orientations précieuses pour la réalisation de ce mémoire.

Je remercie tous mes enseignants de Master pour la qualité de leurs enseignements : Mr ZIROUTI, Mr DJMACI, Mr HDJOUT, Mme TADJINE.

Mes remerciements iront également aux membres du jury pour avoir accepté d'évaluer ce modeste travail.

Je remercie tous les personnes de la Direction de la Formation et de l'Enseignement Professionnels de la wilaya de Tizi-Ouzou, en particulier : Mr le Directeur ARAB Abdenassar, Mr LAOUISST Rafik, Mr MAMMARI, Mr LARBI, Mme Rahmoun Nacira.

Qui m'a bien encadré et orienté tout au long de mon stage pratique.

A tous ceux qui m'ont aidé de près ou de loin, par un geste, une parole ou un conseil, je leurs dis merci

MERCI

DEDICACES.

Je dédie ce modeste travail

A mes chers parents pour leur soutien et leurs encouragements ;

A mes frères et leurs familles et à mes petits frères Fathi ; Mouloud ;

A mes tantes et oncles ;

A mes mieux amis Fateh ;

A mes amis Amina ,Khadîdja, Houria, ,Nassim.

A mes camarades wassila , cylvia, maselva et sounia ,kahina ;Lydia

A mes collègues Nacira, hassina,kamel ,safia,nassren ,Manale, yacine.

A tous ceux que j'ai omis de citer.



LISTE DES ABREVIATIONS

ABREVIATIONS ET SIGLES UTILISES

DFEP	Direction de la Formation et l'Enseignement Professionnels.
ANGEM	Agence Nationale de Gestion du Micro-crédit.
ANSEJ	Agence Nationale de Soutien à l'Emploi des Jeunes.
ANEM	Agence Nationale d'emploi.
ART	Artisanat Traditionnel.
AS	Ajustement Structurel.
DASS	Direction de l'Action Sociale et Solidaire.
FP	Formation Professionnel
FR	Formation Résidentielle.
BP	Branche Professionnelle.
BT	Brevet de Technicien.
BTS	Brevet de Technicien Supérieur.
EP	Etablissement Public.
CFPS	Certificat de Formation Professionnelle Spécialisée.
CAP	Certificat d'Aptitude Professionnelle.
CMP	Certificat de Maîtrise Professionnelle.
MR	Milieu Rural.
CS	Cours du Soir.
CFPA	Centres de Formation Professionnelle et d'Apprentissage.
CFPS	Certificat de Formation Professionnelle Spécialisée
CCA	Commission Communale d'Apprentissage.
CNAC	Caisse Nationale d'Assurance Chômage..
CNBP	Comités Nationaux de Branches Professionnelles.
CNCFP	Conseil National Consultatif de la Formation Professionnelle.
CNFP	Conseil National de la Formation Professionnelle.
EPA	Etablissement Public Agréé.
IFP	Institut de Formation Professionnelle.
MFEP	Ministère de la Formation et l'Enseignement Professionnels.
T-O	Tizi-Ouzou.
DD	Développement Durable.

A.E.H	Ain El Hammam
A.I.G	Arts et Industries Graphiques
ART	Artisanat Traditionnel
AS	Ajustement Structurel
BAE	Branche d'Activité Economique
CERPEQ	Centre d'Etude et de Recherche sur les Professions et les Qualifications.
CFVA	Centre de Formation de Vulgarisation Agricole
CIT	Chimie Industrielle et de Transformation
CMP	Certificat de Maîtrise Professionnelle
DBK	Draa Ben Khedda
DEM	Draa El Mizan
DREM	Direction Régionale de l'Emploi
EFP	Enseignement et Formation Professionnels
EPA	Etablissements Privés Agréés
EPA	Etablissement Public Agréé
FNAC	Fonds National de Développement de l'Apprentissage et de la Formation Continue.
MDO	Main D'œuvre
MEE	Métiers de l'Eau et de l'Environnement
BP	Branche Professionnelle
ISMME	Industries Sidérurgiques Métallurgique, Mécaniques et Electriques
BAS	Banque et Assurance
PEC	Pêche et Aquaculture
MES	Métiers de Services
PP	Places Pédagogiques
RH	Ressources Humaines
IFP	Institut de Formation Professionnelle.
INFP	Institut National de Formation Professionnelle
INSFP	Institut National Spécialisé de Formation professionnelle
L.N.I.	Larbaa Nath Irathen.
HTE	Habilllements-Textiles.
HTO	Hôtellerie-Tourisme.
INF	Informatique.
GRH	Gestion des Ressources Humaines

TS	Technicien Supérieur.
CCA	Commission Communale d'Apprentissage.
CNCFP	Conseil National Consultatif de la Formation Professionnelle
PME	Petites et Moyennes Entreprises
PMI	Petites et Moyennes Industries
CML	Construction Métallique
CMS	Construction Mécanique et Sidérurgique
CNEPD	Centre National d'Enseignement Professionnel À Distance
ELE	Electricité-Electronique- Energétique
ENETP	Etablissement National des Equipements Technico-Pédagogiques de la FP
IAA	Industries Agroalimentaires
INF	Informatique
TAG	Techniques Administratives et de Gestion
TAV	Techniques Audiovisuelles.



SOMMAIRE

Sommaire

INTRODUCTION GENERALE .

Chapitre I : Evolution du secteur de la formation professionnelle en Algérie: La réforme de la nomenclature des métiers.

Introduction

Section 01 : Evolution du secteur de la formation professionnelle et le processus de restructuration du système éducatif

Section 02 : Les différentes réformes de la nomenclature dans le secteur de la formation professionnelle

Conclusion.

ChapitreII: Service public de la formation professionnelle en l'Algérie

Introduction

Section 01: Les missions du service public de la formation professionnelle

Section 02: L'architecture de la nomenclature des branches et spécialités de la FP et les différents besoins du service publique.

Conclusion

Chapitre III : Articulation du secteur de la formation professionnelle avec les besoins des services publics : Cas de la wilaya de T-O.

Introduction

Section 01 :Etat des lieux du secteur de la formation professionnelle dans la wilaya de T-O .

Section 02 : Le rapport entre l'offre de la nomenclature des branches et des spécialités de la formation professionnels et les besoins des services publics dans la wilaya de T.O.

Conclusion

CONCLUSION GENERALE

Références bibliographiques

Annexes.

Table des matières.



INTRODUCTION GENERALE

La politique du secteur de la formation professionnelle en Algérie en vue de son adaptation aux besoins exprimés par les services publics eu égard au grand déficit en main d'œuvre spécialisée d'une part et à l'existence du problème des sans-qualification et du chômage qui touche 70% des jeunes âge de 16 à 19 ans ,50% des jeunes 20 à 24 ans d'autre part¹, qui présent dans les débats actuelles et le passage à l'économie de marché et l'ouverture progressive à un environnement qui est de nature dynamique exige un pilotage stratégique des dispositifs de formation, lié à la nécessité d'adapter de manière permanente l'offre des formations en fonction de la demande économique, sociale.

Dans le contexte d'une économie de marché, il ne s'agit pas uniquement de vouloir former de la main-d'œuvre (MDO), mais encore faut-il connaître les exigences et les besoins service public ? On doit donc savoir quels genres de qualifications donner aux personnes à former et quelle quantité de personnes à former dans chaque domaine d'activités économiques, pour que l'offre du système de formation professionnelle soit en adéquation avec les besoins des territoires.

La formation professionnelle se présente comme un levier du développement socio-économique, la formation se trouve au cœur des enjeux de la productivité, de l'innovation technologique, de la valorisation du travail humain, et de réinsertion sociale et professionnelle des individus, ceci exigera, un investissement considérable dans les ressources humaines (R H) considérées comme le capital le plus précieux et le moteur même de la dynamique du développement².

Cette réalité commande la mise en œuvre d'une approche managériale globale et intégrée au sein de laquelle le potentiel humain constitue le moteur de tout progrès. Ceci conduira de développer la formation de l'enseignement supérieur est une institution pluridisciplinaire qui prépare à un grand nombre de diplômes académiques ou professionnalisant dans divers secteurs, et par un renforcement de la formation professionnelle en tant qu'outil indispensable d'insertion des jeunes déperditions scolaires.

La formation est devenue un champ d'expérimentation et d'innovation pédagogique mais aussi technologique et social. Conserver à l'innovation toute sa fraîcheur, respecter sa

¹ Diagnostic du système Education-Formation et perspectives à l'horizon 2015, ministère de la Formation professionnelle, 1996

² Idem

fragilité première, mais au même temps, limiter les éventuels gaspillages, les jeux d'acteurs inconciliables impliquent que l'on investisse également dans les processus de conduite pour que les recherches débouchent sur des résultats formalisés, reproductibles, transférables.

En Algérie, le développement du secteur de la formation et de l'enseignement professionnels a connu, depuis les années 62, des transformations dont suivre se situe dans un contexte l'action de l'Etat et sociopolitiques d'ensemble ont occupé une place déterminante. Les transformations ont relégué au second plan le marché du travail, le système des relations professionnelles et les stratégies d'entreprise. Cet ensemble de facteurs a conduit à un équilibre de bas niveau dans l'éducation et à la relégation fonctionnelle de la FP.

L'ouverture à l'économie de marché s'est accompagnée de changements sensibles dans la configuration de la FP, la définition des secteurs d'activité économique ainsi que l'étude de la répartition géographique des entreprises permettra l'actualisation de la carte nationale des spécialités ainsi que les formations offertes par le secteur de la formation et l'enseignement professionnels et de répondre des différents besoins (qualitatifs et quantitatifs).

sans qu'il y ait cependant un impact décisif sur ces constantes structurelles on assiste à la faiblesse des relations d'interface des savoirs techniques et professionnels. Par définition « La formation professionnelle est le processus d'apprentissage qui permet à un individu d'acquérir le savoir et les savoir-faire (habiletés et compétences) nécessaires à l'exercice d'un métier ou d'une activité professionnelle¹ ».

L'Algérie souhaite dynamiser et prise de conscience la FP constitue un domaine de coopération déterminant pour le développement des ressources humaines. Pour atteindre cet objectif, le Ministère de la Formation et de l'Enseignement Professionnels (MFEP) s'est engagé, dans une réforme du système de formation professionnelle et dont l'accomplissent des missions de service public est priorité en recherchant une mise en adéquation de l'offre et la demande de formation. Il en ressort que la mission sociale imposée à la formation et l'enseignement professionnels est une tâche s'articulent autour deux missions principales, à savoir la prise en charge de la demande sociale en matière de formation et en même temps de répondre efficacement aux attentes de service public en main d'œuvres qualifiés.

¹ MEDDOUR (2013), La politique de mise en adéquation entre l'offre de formation professionnelle et du besoin du marché du travail en Algérie, In Revue des sciences de l'homme et de la société, N° 7, éd Septembre 2013, Biskra, Algérie, p 21

Programme de formation prend diversification ses offres de formation professionnelle grâce la nomenclature qui joue un rôle prépondérant dans la régulation de l'offre de formation : établissements spécialisés sur les lieux de travail ou dans une forme alternée, cette formation peut concerner des travailleurs en poste (formation en cours d'emploi ou formation en entreprise) ou de simples apprenants, elle peut cibler des profils de qualification larges ou spécialisés ; Elle peut cibler des profils de qualification larges ou spécialisés ; Comme peut constituer une réponse à un besoin précis des opérateurs économiques (employeurs) pré existants et identifiés (formation conventionnée, adaptation professionnelle) ; Enfin répondre à des attentes individuels du public de la formation ou correspondre à la prise en charge d'une demande sociale, visant alors la qualification de son public.

La prise en charge de la formation professionnelle peut être le fait de l'Etat par le biais d'établissements publics de formation et la demande aux autres opérateurs concernés, comme elle peut relever d'établissements de formation privés ou des employeurs eux même, service public que cette société qui est de nature dynamique exige un pilotage stratégique des dispositifs de la nomenclature de la formation professionnelle d'adapter de manière permanente l'offre des formations à de la demande réel aux besoins de service public¹.

La problématique du développement économique et social repose sur la qualification de la RH. Le secteur de la formation et de l'enseignement professionnels constitue un secteur stratégique dans le développement économique et social du pays .Ce service public de la formation professionnelle contribue un levier pour le développement performance des RH.

Le secteur de la formation et de l'enseignement professionnels est représenté au niveau local « wilaya » par une structure déconcentrée, qui est la direction de la formation et de l'enseignement professionnel comme l'exemple du notre cas : La Direction de la Formation et l'Enseignement Professionnels de la wilaya de Tizi-Ouzou.

L'intérêt du sujet :

Parmi tous les sujets que peut recouvrir le domaine des Ressources Humaines (RH), nous avons choisir le thème de la formation professionnelle. En effet, raisons complémentaires, qui montrent l'importance de travaux scientifiques, les enseignements suivis durant mes études universitaires et les missions réalisées au cours de mes stages m'ont permis

¹ MEIGNANT 2006 :« Manager la formation » ,France , éd 7^{ème} ,P 12

de travailler sur différents aspects de la fonction RH et principalement celui de métier de qualification en matière professionnelle . C'est donc tout naturellement que j'ai choisi de réaliser un mémoire de fin d'études sur ce thème analyse de l'adéquation de la nomenclature des métiers dans le secteur de la formation professionnelle avec les besoins des services publics dans la wilaya de Tizi-Ouzou. Enfin, mon but étant d'acquérir un diplôme me permettant d'évoluer vers une carrière professionnelle , ce travail m'a permis de conforter mes connaissances, d'acquérir de nouvelles compétences et d'une manière générale de me former.

Quant aux raisons qui fondent le choix porté sur le milieu d'étude qui est la wilaya de Tizi-Ouzou, il convient de signaler le rôle et missions de service de la formation professionnelle dans cette wilaya, cette dernière pour but de faire connaître la politique du secteur de la formation professionnelle en vue de son adaptation aux besoins exprimés par les employeurs potentiels eu égard au grand déficit en main d'œuvre spécialisée et qualifiée , et aussi de répondre aux attentes de service public .

Problématique, hypothèses de recherche et méthodologie de recherche :

Dans un contexte social en pleine mutation, notamment au regard de l'évolution des modes de vie, de la féminisation du travail, de l'évolution du marché de travail, des modes de communication, des besoins nouveaux émergent et appellent à des réponses au service public.

Depuis l'indépendance, l'Algérie mises en œuvre des politiques stratégiques tel que Stratégie Algérienne de Développement 'SAD', Ajustement Structurel 'AS'...etc., n'ont pas permis la mise en place d'un système de formation efficient tant pour ce qui est des impératifs économiques que pour ceux de la cohésion sociale. La problématique de répondre favorable à la demande économique ou la demande sociale en matière de compétence et de qualification de RH, dans d'une approche liée à l'axe sur l'offre de formation. La montée du chômage des diplômés s'installe et une véritable redéfinition des modes d'articulation entre la formation et l'emploi se voit primordiale.

La nécessité incontournable de l'adaptation des systèmes de formation s'impose pour les rendre compatibles avec les exigences de service public et des technologies récentes (dans la plupart des branches d'activités), des besoins des systèmes productifs et du dynamisme requis pour la compétitivité territoriale.

La spécificité dans la wilaya de Tizi-Ouzou, en matière de la FP entant un service public , d'amélioration et d'insertion des jeunes dans le cadre de vie professionnelle , le secteur de formation professionnelle, impliqué dans le développement. Ainsi, notre travail de recherche consiste à répondre à la problématique principale, qu'est la suivant :

La nomenclature de la formation professionnelle offre-t-elle des formations appropriées aux spécificités locales de la wilaya de Tizi-Ouzou pour répondre aux besoins du service public ? En claire cette problématique qui découle les questionnements suivants :

- 1) Y a-t-il une spécificité territoriale des offres de formation professionnelle dans la wilaya de T-O ?
- 2) Le secteur de la formation professionnelle engagent-ils des opérations visant à augmenter ses capacités d'accueil du demandeur de formation ?
- 3) Y a-t-il des établissements de FP disposent des offres de formation spécialisés dans les métiers de services publics ?
- 4) Est -ce- que la formation professionnelle l'adoption de nouveaux dispositifs de formation en matière d'organisation, permet-elle d'asseoir un développement territorial durable ?

Pour soutenir la problématique posée ci-dessus, nous posons les hypothèses de recherche suivantes :

1. La formation professionnelle constitue un facteur déterminant dans le processus de l'insertion des jeunes chômeurs (qualification création des identités professionnelle);
2. La révision de la nomenclature de la formation professionnelle intègre les besoins de service public selon spécificités territoriale ;
3. Les établissements de la FP disposent des offres de formation spécialisés dans différentes métiers.

Pour ce qui est de la démarche méthodologique, plusieurs outils de recherche et d'analyse ont été déployés. Il s'agit évidemment en premier lieu, d'une démarche conceptuelle de la recherche documentaire qui a permis de cerner la problématique de la formation professionnelle et celle de besoin de service public. Puis, une démarche empirique qui s'agit d'une enquête de terrain s'en est suivie. Notre recherche se voulant à la fois quantitative et qualitative, des questionnaires ont été administrés aux responsable d'entreprise et pour aussi et des questionnaires pour les l'employés écologiques de la wilaya de Tizi-Ouzou, ainsi qu'une entrevue avec la DASS de Tizi-Ouzou. des entrevues avec la DFEP de

Tizi-Ouzou. Pour ce qui est de l'observation directe, statistiques des différents services de la wilaya et d'informations qualitatives glanées dans des entretiens avec les agents de la direction de la formation et de l'enseignement professionnels (DFEP), de la direction régionale de l'emploi (DREM) de la wilaya de T-O.

A la lumière des données recueillies, Notre travail est organisé en trois (03) chapitres :

- Dans le premier chapitre intitulée : Evolution du secteur de la formation professionnelle en Algérie: La réforme de la nomenclature des métiers.

Nous appréhenderons le secteur de la formation professionnelle de façon général, à travers son historique, ses acteurs, les principes qui fondent ce secteur et sa relation avec le territoire. Et les différents révision de la nomenclature dans le secteur de la FP .

- Dans le second chapitre intitulé : Service public de la formation professionnelle en l'Algérie, permettra de présenter le service public de la formation professionnelle en l'Algérie à savoir les missions et le rôle de secteur de la formation et de l'enseignement professionnels, d'étudier la nomenclature des branches et des spécialités de FP et les différents besoins de services publics.

- Dans le troisième chapitre intitulée: Articulation du secteur de la formation professionnelle avec les besoins des services publics : Cas de la wilaya de T-O. Etat des lieux de secteur de la FP dans la wilaya T.O. ; et examine la nomenclature de FP à la gestion des besoins de service public dans la wilaya de T-O, est destiné à présenter la politique de mise en adéquation entre l'offre de FP et les besoins des services publics ou niveau local, faire quelques perspectives pour l'amélioration de l'articulation de la FP avec les besoins de service public . Nous présenterons et interpréterons les résultats de notre étude afin de répondre aux préoccupations de notre recherche.

***Chapitre I : Evolution du secteur de
la formation professionnelle en Algérie:
la réforme de la nomenclature des
métiers.***

Introduction

Dans la réalité Algérienne, l'éducation et la formation professionnelle sont des valeurs fondamentales d'une société qui veut évoluer tout en gardant sa cohésion sociale. Ces valeurs d'une part, respect les principes de garantie de l'accès égalitaire et d'autre part la permanence d'un système politique intégrant les partenaires sociaux dans les processus de consultation.

La problématique de la FP algérienne doit être située dans un triple contexte¹ : En premier lieu, la situation économique et sociale du pays qui lui impose d'accompagner le développement économique et de participer à la lutte contre le chômage, notamment celui des jeunes. La FP est confrontée à cet égard à la difficulté de préparer les jeunes scolarisés aux qualifications requises par le monde économique en pleine mutation (privatisation, mondialisation) et à celle de faire évoluer les RH en activité vers les nouvelles compétences requises.

En deuxième lieu, l'effort global réalisé par le pays dans le domaine de formation professionnelle et de l'éducation afin d'aider une population majoritairement jeune à acquérir un niveau de qualification qui devra être de plus en plus adapté à l'ouverture du pays, à l'espace régional et international. En 2005, un algérien sur quatre est pris en charge par le système d'éducation et de formation qui absorbe le quart du budget de l'Etat et 7 % du Produit Intérieur Brut (PIB)², situant ainsi l'Algérie, comparativement aux autres pays, au-dessus de la moyenne d'investissement dans le système éducatif des pays de l'Organisation de Coopération et de Développement Economique (OCDE)³.

En troisième lieu, La FP est associée à une image de préparation immédiate à des emplois de faible niveau, de type ouvrier ou technicien, et possibilité de mener vers des qualifications élevées et socialement reconnues, avec les réformes de la nomenclature mener vers l'intégration des nouvelles spécialités : agriculture, production alimentaire, environnement, entretien infrastructure et bâtiments afin de répondre aux besoins de service public et l'économie national .

¹ **BENACHENHOUA** : « La formation du sous- développement en Algérie », OPU ,Alger,1974

² **GUSTIN S** : « La formation professionnelle, en Algérie :De la colonisation à nous jours » ;Mémoire de master « Sciences et pratique de l'éducation et formation »,Directeur de recherche ROBERT .M , Université LUMIERE LYON 2 ,promotion 2007/2008,p 6.

³ Agence Française de Développement : « Les mécanismes de financement de la formation professionnelle : Algérie, Maroc, Sénégal, Tunisie », in Notes et Documents, deuxième volume, N° 14, Paris, 2005, p11.

Dans ce premier chapitre, il s'agira, de présenter l'évolution et les reformes du secteur la formation professionnelle en Algérie.

En premier lieu, notre analyse portera sur historique de l'évolution du secteur de la formation professionnelle des périodes précoloniales et coloniales, allant à la période fondatrice de la restructuration du système d'éducatif qui va mener vers l'autonomisation de secteur de la formation professionnelle (1962-1990), (section 1).

En second lieu, s'intéresse aux évolutions et reformes récente de la formation professionnelle dans la révisions de la nomenclature est un instrument de régulation, d'orientation et planification des spécialités pour répondre aux besoins en main d'œuvre qualifiée du service public. (Section 2).

Section 01 : Evolution du secteur de la formation professionnelle et le processus de restructuration du système éducatif.

La politique engagée par l'État algérien depuis l'indépendance dans le secteur de la formation professionnelle et de l'éducative reflète incontestablement un caractère volontariste se traduisant par une croissance très rapide des institutions d'enseignement et de FP.

L'évolution de la FP s'inscrit dans l'histoire du système éducatif. Celle-ci a connu, depuis l'Indépendance, deux grandes phases de développement sous-tendues par des principes politiques qui se résument comme suit : l'enseignement de base à tous les enfants à partir de 6 ans et l'institution de l'école obligatoire d'une durée de 9 ans à partir de 1980. Ces deux principes se sont prolongés dans celui de la démocratisation qui s'est affirmé tout au long des transformations qu'a connues le système éducatif.

Sous-section (01) : La formation professionnelle et l'éducation dans les périodes précoloniale et coloniale

Pour bien situer la FP dans son contexte actuel, il est souhaitable de présente les évolutions historique des différentes périodes (précoloniales et coloniales) qui ont caractérisé son évolution.

1-1-1.La période précoloniale

Avant la colonisation française, la forme et le contenu de l'éducation-formation professionnelle s'inscrivaient dans les structures socio-économiques et politico-institutionnelles de la domination turque¹ :

- La versatilité des rapports entre la classe administrative turque dominante et les tribus, fondée sur une exploitation non marchande et la faiblesse de la commercialisation de la production au niveau des communautés tribales (impôts payés essentiellement en nature)
- L'importation des produits européens depuis le 17^e siècle, qui va s'accompagner de la pénétration jusque dans les tribus de produits du capitalisme naissant en Europe occidentale, cette importation n'encourageaient pas le développement d'un marché interne de formation ; il ya une stagnation de main d'œuvre qualifiée ;
- L'activité artisanale au niveau des villes et villages a subit les effets et les pratiques de FP par compagnonnage (le maître artisan formant ses apprentis) ; C'étaient les tribus et les fondations religieuses (Zaouiat) qui contrôlaient à cette époque les structures scolaires. Ce système d'enseignement traditionnel était absorbé dans le système religieux².

Cette stagnation du marché interne va entraîner une stagnation du marché de la formation, ces trois (03) éléments sus- cités sont en définitive de la domination économique et politique de la classe administrative turque.

1-1-2.La période coloniale :

Historiquement, la colonisation revêt une dimension idéologique contrairement à une simple occupation politique d'un espace ; la colonisation s'accompagna de la destruction progressive de l'armature éducative et culturelle.

A- La formation professionnelle et éducation dans période 1830-1950

Au début de la colonisation, l'école française était peu fréquentée par les algériens, dans cette période l'Algérie posse un système éducatifs, base sur la religion, l'enseignement étant compose par niveau. Pour LEON.A « d'instructions dispensées 1830 s'inscrivent dans système maraboutique³ » dans ce système, on distingue divers degrés, le primaire est instruit

¹ GUSTIN S, op.cit , p11.

² BENYAOU M : « la formation professionnelle dans son environnement national et local : cas de la wilaya T-O », p49.

³ LEON(A) : « Colonisation, enseignement et éducation, étude historique, comparative, l'harmattan, Paris 1991, p305.

dans une école coranique appelée soit « kuttab ou msid »; Deux école d'enseignement mutuel¹.

Après les bouleversements infrastructurels des années 1870 et 1880, un appareil scolaire qui comporte deux éléments mis en place : enseignement indigène (Etablissement de Dellys ouvre ses portes, c'est l'école national d'apprentissage des arts et métiers) de niveau très faible pour une minorité d'autochtones et un enseignement de qualité réservé aux enfants d'origine européenne. Certaines couches aisées des algériens s'intègrent dans l'appareil scolaire français, cet accès s'élargit à une partie des couches moyennes à partir de 1920 de l'arrête du 10 janvier 1920 instaure à Bouzaréa une école normale indigène avec deux section : des cours d'agriculture et une section spéciale proche de l'école normale française.

A la fin des années 1930, les enfants de la paysannerie pauvre et des masses prolétarisées des villes sont exclus de toute scolarisation. Mais à partir de 1941 le progrès de la scolarisation s'explique par transforme les écoles normales d'Algérie en une institution de formation professionnelle avec des stages et 26 mai 1943 la liberté de l'enseignement de arabe ,pour qui enfin ce dernier soit reconnu comme langue officielle tout comme le française, cette situation s'explique par l'objectif de stabilité politique(le 22 décembre 1945 ,le général DE GAULLE annonce à Constantine sur les droits entiers des citoyen cela pour les objectif de la colonisation).

Une fraction des enfants des classes moyennes fut donc progressivement intégrer dans les structures d'éducation-formation françaises pour constituer la force de travail indispensable aux activités économiques et sociales nécessaires au capital local dans les métiers du Bâtiments et Travaux Publics (BTP), du métallurgie, et de l'agriculture des adultes (FPA) fut aussi créée en 1946 avec des capacités d'accueil modestes et un niveau de formation professionnelle ne dépassant pas celui d'ouvriers spécialisés²

L'organisation de la Formation Par Apprentissage (FPA) est conçue en fonction de de la demande social :

- Les jeunes algériens (à partir de 16 ans) qui n'ont pas intégré le niveau scolaire primaire sont orientés vers les centres de formation des jeunes qui leur dispenseront en 06 mois une initiation rudimentaire aux savoirs de base des métiers de manouvres,

¹ Enseignement identique aux écoles français de la métropole

² **BENYAOU** : « La formation professionnelle dans son environnement national et local : Mutation et crise systémique –illustration par le cas de wilaya de T.O »mémoire de magister ; UMMTO, 2004.

sinon vers des centres sociaux pour acquérir une éducation de base pour les métiers du bois, de la maçonnerie, du travail agricole etc.,

- Les catégories les jeunes ont bénéficié du primaire sont repris à 14 ans dans des cours d'enseignement professionnel et les centres d'apprentissage pour terminer leur formation complémentaire avec un CAP (Certificat d'Aptitude Professionnelle) et être destinés à un travail d'usine.
- Les adultes n'ayant pas bénéficié d'une FP peuvent bénéficier de 06 mois de formation hors atelier, dans les centres de FP, pour déboucher sur une promotion au niveau de leur employeur.

En constatant que dans cette période la FP très limitée, les métiers traditionnels (tisserands, agricole, bâtiment...) et les professions de très bas niveau prédominaient très largement, conçus comme appoint aux besoins métropolitains. L'éducation formation durant cette période s'inscrit donc dans une problématique étroite de domination d'ensemble de la population « indigène », avec ses conséquences en termes d'exclusion vis-à-vis des savoirs scientifiques, d'une part, et de marginalisations culturelles, d'autre part.

B- La période de guerre de Libéralisation Nationale (1954-1962)

Le déclenchement de la guerre de LN de 1954, engagée par les intellectuelles et en particulier par mouvement des ulémas le recours au combat est initié par le Front de la Libération National FLN¹ (Le 1 Novembre 1954), le 14 avril 1955 le FLN a encouragé la scolarisation pour tous, et l'insertion des jeunes aux centres socio-éducatifs.

Après le déclenchement de la guerre de libéralisation nationale de 1954, le plan de développement économique et social pour la période 1959-1963. A partir de 1956 est création des établissements de la formation professionnelle pour les adultes, et l'enseignement professionnel et technique concerne cependant plus d'algériens. Pour faire barrage à la volonté d'indépendance, la politique de l'éducation-formation va être cadrée par quatre (04) textes réglementaires et un programme de réalisation :

a : Sur le plan réglementaire, il est prévu ;

- D'étendre la mission des centres socio-éducatifs vers la FP et technique (ordonnance du 28-12- 1959) ; Les centres socio-éducatifs sont assimilés à l'administration

¹ Il est créé à l'initiative du comité révolutionnaire d'unité et d'action il appelle à l'union les forces nationalisées pour la libéralisation du pays, le FLN est doté d'une armée : l'armée de libéralisation nationale et d'un état-major

académique le 30 juillet 1959, ils assurent l’alphabétisation et préformation professionnelle des adultes et adolescents ;

- Loi du 28-12-1959 relative de créer un cycle de FP accélérée des jeunes (de création d’un cycle spécial de FP située entre la FPA et l’apprentissage technique, Renforcement de l’enseignement technique)
- D’aider la formation en entreprise selon le décret du 31-03-1960 a pour objet de la prise en charge des frais liés aux stages de formation de travailleurs en Algérie ou en métropole

b : Au niveau de la réalisation :

Le programme prévoit un renforcement de la préformation (centres socio-éducatifs, services de formation des jeunes en Algérie, préformation des adultes et préformation des jeunes en métropole) et de la FP proprement dite (doublement du nombre de CFPA, création d’un cycle spécial de FP située entre la FPA et l’apprentissage technique, renforcement de l’enseignement technique et mise en œuvre d’aides aux entreprises privées pour y stimuler la FP).

Tableau n°01: Effectifs sur l’enseignement technique et professionnel durant la guerre de Libéralisation Nationale.

Année	Effectifs élèves musulmans		Effectifs élèves européens		Total	
	(1)		(1)		(1)	
1954	5 854	1934	6812	2522	12666	4456
1956	4278	1240	7200	2723	11478	3693
1957	6345	2032	7365	2619	13910	4651
1959	11753	4050	9336	3227	21089	7277
1960	15408	5178	9922	3463	25330	8641
1961	18638	5342	8375	2776	27213	8118

(1) Dont filles.

Source : BENACHENHOUA : « La formation du sous-développement en Algérie », OPU, 1976, p464.

On constate les gros efforts de scolarisation entrepris durant la guerre de libération et surtout au début de 1959 (Plan de Constantine) et effectifs élèves musulmans a augmenté

alors que le nombre d'européens a diminué en quelle la part des européens est passée de 50% en 1954 à 29% en 1961¹.

Cependant, cet effort de doublement des effectifs de la FP n'est pas isolé puisqu'il cet effort se retrouve aussi au niveau de l'enseignement primaire et secondaire, l'ensemble de la nouvelle politique éducative et de formation devant jouer un rôle décisif dans la stabilité sociopolitique pour faire échec au mouvement de libération nationale. La reprise de ces infrastructures héritées nécessitera, après le départ du personnel d'encadrement européen, le recrutement et la formation d'un encadrement algérien et la reconversion progressive des établissements vers des spécialités dictées par les besoins économiques du pays (électromécanique, artisanal machinisme agricole, maintenance industrielle...etc.).

Sous-section (02) : La période fondatrice de la formation professionnelle :la restructuration du système éducatifs .

Au lendemain de l'indépendance, l'Algérie a hérité une quarantaine neuf (49) d'établissements de FP, 24 établissement pour adultes (CFPA) mis en place soit par l'Eglise française en Algérie et 25 soit par les chambres de commerce et d'industrie (CCI), situés pour la plupart dans les grands centres urbains et principalement dédiés aux métiers du bâtiment².

Depuis 1962, l'évolution du système éducatif s'est ainsi caractérisée par trois grandes étapes :

1-La période d'émergence du modèle étatique (1962-1970) : Cette période est marquée par l'objectif de scolarisation universelle de l'enseignement primaire et la recherche d'un projet global d'éducation formation en adéquation avec les options politiques, sociales, économiques et culturelles de la nation Algérienne.

2- La période (1970-1980) : Cette période est la mise en œuvre de la réforme de l'ES et la création des instituts de technologies en relation avec les besoins en personnel d'encadrement liés à la mise en œuvre de la stratégie Algérienne de développement (SAD).

3-La période (1980- 1990) : Cette période est la mise en œuvre de l'école fondamentale, cadrée par l'ordonnance du 16-04-1976, restructura l'ensemble du système éducatif. Jusqu'au

¹ **BEN ACHENHOU A** « La formation du sous-développement en Algérie » éd 1978 p 21

² Agence Française de développement ,2005 : « Mécanismes de financement de la FP : Algérie, Maroc, Sénégal, Tunisie », éd Paris ,2005.

début de la décennie 1990, la FP n'a toutefois connu que quelques aménagements malgré un développement important au niveau quantitatif.

1-2-1.La période post indépendance

Elle est considérée comme une phase préparatoire (le premier organisme le Commissariat à la Formation Professionnelle et à la Promotion des Cadres (CFPPC) est créé par **ordonnance n° 62-028-du 25 Aout 1962** ; Ce texte précisait que le commissariat était créé auprès du délégué aux affaires économiques (Direction du plan et des études économiques).

Il lui était assigné non seulement un rôle de conception qui consistant à étudier et préparer les réformes fondamentales en matière de la FP , mais aussi un rôle plus pratique en chargeant d'arrêter et mettre en œuvre l'action de l'état dans ce domaine ,de coordonner l'action des secteurs publics et privés et créer les moyens de contrôle nécessaires, constituant la garante du démarrage de l'école algérien , l'intégration progressive sont réalisées(taux de la scolarisation chez les enfants d'âge scolaire il passe de 20% ou début de la rentrée à 70% a la fin) ,permettant d'asseoir un système éducatif aux grands axes de développement du pays.

Les autorités définissent la stratégie de développement économique et social. Elle aboutit à la mise en place de plans nationaux de développement dont le résultat est de générer un grand besoin en Main d'œuvre (MDO) qualifiée, notamment de techniciens et de cadres dans des secteurs tels que l'agriculture, l'énergie, les finances, la santé... etc.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la SAD déployé dans les 03 plans de développement de 1967 à 1977, le programme de Tripoli(1962)¹met l'accent sur la lutte contre l'alphabétisation, la scolarisation massive et intensive, la formation des cadres et d'enseignants pour prendre rapidement en main des rouages de l'économie nationale.

En 1963 a eu lieu une première tentative de coordination de la FP par la création du Commissariat à la FP et à la promotion des cadres, suivie, une année plus tard, par la mise en place de la formation en entreprise (obligation de créer un service de formation et de promotion ouvrière)².par exemple le cas en ce qui concerne les déficits énormes en personnel

¹ Programme adapté par le conseil national de la révolution algérienne à Tripoli- cession du 25 mai au 7 juin 1962 et qui définit les grandes options pour l'Algérie

²**BOUGAULT(H), CLEMENT(S), FILIPIAK(E), WLTHER (R)**, « Mécanismes de financement de la formation professionnelle » Algérie ,Maroc, Sénégal Tunisie éd Magellan & Cie ,Evreux ,2005,P15

dans les besoins du ministère de l'éducation nationale dans les premières années de l'indépendance vois le tableau suivant :

Tableau n°2 : Effectif de l'enseignement par niveau 1967

Cycle d'enseignement	Besoins	Effectif en fonction	Postes à pourvoir	
			En nbr	En %
Enseignement primaire	23143	8603	14540	63
Enseignement du 2 ^{eme} degré	2892	1592	1300	45
Enseignement supérieur	78	18	60	77
Enseignement professionnel	6608	4526	2082	32

Source : TAOUTI Seddik, formation des cadres pour le développement. OPU 1978 p120

La Charte d'Alger (1964)¹ représente l'éducation en trois (03) fonctions :

- 1- Une fonction sociale à travers la promotion sociale et culturelle du peuple par la scolarisation totale et la lutte contre l'analphabétisme.
- 2- Une fonction économique à travers la formation des cadres et techniciens.
- 3- Une fonction d'instrument de formation idéologique à travers le développement de la pensés socialiste²

La première Charte nationale de l'éducation et de la formation (1976) présentent les grandes lignes directrices d'une continuité remarquable dans le domaine de l'éducation-formation portée l'éducation formation professionnelle au cœur de la révolution culturelle la met à la disposition des jeunes n'ayant pas eu la possibilité de faire des études secondaires « *L'état socialiste garantira la formation professionnelle ou l'ouverture des centres d'apprentissage à ceux d'entre eux(les jeunes) qui n'auront pas la possibilité de faire des études secondaires* »³.

¹La charte d'Alger est le document politique post indépendance de référence adoptée par le premier progrès du Front de Libération Nationale (FLN).

² **BOUAZIZ** : « Formation, Spécificité locales et Amorce d'un développement territorial dans la wilaya de T-O », Mémoire de master MTIP, sous la direction de : **Pr Malika AHMED ZAID**, UMMTO, Promotion 2013/2014, p53

³ Charte nationale 1976, FLN 1976, Ed Populaire de l'Armée

En outre la Charte indique que l'Etat garantira la FP ou l'ouverture des centres d'apprentissage aux jeunes qui n'auront pas la possibilité de faire des études supérieures : cette orientation situa la FP dans une fonction de réceptacle des déperditions scolaires mais aussi pour élever la qualification des travailleurs et de les adapter aux changements technologiques, et d'assurer leur promotion socioprofessionnelle. La FP apparaît donc comme une réponse à la fois aux impératifs économiques et service public.

1-2-2.La période 1970-1980: La stratégie Algérienne de développement de la formation professionnelle

Cette période se caractérise par développement de secteur de la FP, en 1970 création de l'Institut national de la formation professionnelle (INFP¹) et une direction de la formation professionnelle est instituée au sein du ministère du Travail et des Affaires sociales.

En 1971 nous assistons au développement d'un système privilégiant les niveaux de la formation supérieur et de techniciens par deux instituts spécialisés (BTP et électromécanique)correspondant à ce qui était ressenti comme besoin prioritaires à l'époque ;nous remarquons que certaines formes antérieures de la formation professionnelle sont abandonnées des Centres Nationaux de l'Enseignement Techniques(C.N.E.T)², dans cette période , qui poussera très loin la centralisation de la décision et le rôle de l'Etat à tous les niveaux , va accentuer la bureaucratisation des différents leviers d'intervention : une machine administrative constructiviste se met en place opérant une transplantation systématique des nouveaux dispositifs d'éducation-formation et leurs organes de gouvernance par le haut et laminant progressivement des structures de formation préexistantes, parallèlement à la mise en place d'une nouvelle infrastructure industrielle³.

L'ordonnance prévoit deux aspects : l'enseignement et la formation continue **l'ordonnance du 16-04-1976**, portant organisation de l'éducation et de la formation, puis la Charte nationale de 1976, reprécisèrent les missions, les principes et les structures du système éducatif. L'éducation, la formation sont un droit ».et avec la mise en place en 1978 du Conseil National Consultatif de Formation Professionnelle (CNCFP)

¹ Décret n°91-5, arrête les missions qui permette une adaptation face l'environnement Socio- économique

² **BEN YAOU M** : « Les politiques de la formation professionnelle en Algérie », éd 1997,p 3

³ **ENYAOU M** : « La formation professionnelle dans son environnement national et local : Mutation et crise systémique-illustration par le cas de la wilaya de Tizi-Ouzou» ; Op.cit., p53.

comme organe de concertation intersectorielle. Pendant cette période, le nombre d'établissements passe de 49 à 70 avec un total de 23 000 postes de formation. Durant toute cette période, la formation professionnelle reste intégrée au système productif avec une vision planifiée par rapport aux besoins de l'économie.

La conduite de la SAD, dans une politique industrielle étatique faiblement encadrée, s'est traduite par des choix certes généreux mais insuffisamment articulés sur des avantages comparatifs tangibles du potentiel économique et sociotechnique du pays. Pour les concepteurs de la SD, tout se passe comme si l'Algérie pouvait se situer, sur une longue période, à l'écart de la division internationale du travail, en installant à part une économie moderne et intégrée. Les questions de productivité et de compétitivité étaient renvoyées au second plan. Les choix technologiques opérés eurent pour conséquence le recours à l'importation de procédés de production et donc la nécessité d'une formation massive à leur utilisation et au-delà à leur maîtrise, et la formation professionnelle a essentiellement été un moyen de répondre aux besoins des entreprises exerçant dans des pays en pleine et perpétuelle transformation socio-économique. Ces besoins ne sont posés à des étapes différentes ; il est évident que la nature et le contenu de la FP ont évolué dans le sens d'une meilleure adaptation du personnel à son poste de travail et partant d'une meilleure utilisation du « facteur humain »

1-2-3. La période 1980-1985 : La création d'un secteur autonome de la formation professionnelle

Dans cette période caractérisée par la montée en puissance de la formation professionnelle et l'enseignement professionnel de masse, négligé pendant les années 1970, connaît une forte croissance pendant les années 1980 se caractérise par une croissance quantitative du système éducatif, et au niveau qualitatif, par le développement de l'école fondamentale et des structures publiques de la FP et de l'apprentissage.

Le plan quinquennal 1980-1984 consacre la montée en puissance de la formation professionnelle et permet l'adoption d'un certain nombre de décisions qui restent encore valables à ce jour :

- La mise en place en 1980 d'un secrétariat d'Etat à la Formation professionnelle qui consacre la dimension autonome et intersectorielle de la FP ; L'importance de l'activité de formation a nécessité la création du secrétariat d'état à la formation professionnelle.

- Le développement des capacités d'accompagnement institutionnel de la formation : création des six Instituts de formation professionnelle (IFP) chargés de la formation et du perfectionnement des formateurs ; préfiguration au travers de l'Institut de développement¹ de la formation en entreprise et de l'apprentissage de l'actuel INDEFOC (Institut national de développement de la formation continue) ; mise en place du Centre national d'enseignement professionnel par correspondance (CNEPC) devenu aujourd'hui le CNEPD : le Centre national d'enseignement professionnel à distance ;
- Le lancement d'un vaste programme de construction et d'équipement de CFPA (Centres de formation professionnelle et d'apprentissage) : 400 centres sont planifiés pour un total de près de 70 000 postes nouveaux de formation ;
- La promulgation, en 1981, de la loi sur l'apprentissage (prise en charge de 40 000 à 50 000 apprentis par an) et l'instauration, en 1982, d'un dispositif réglementant la formation en entreprise.

Dans la première phase 1980-1986, « *la charte nationale de 1986 cherche à mettre en avant l'adéquation de la formation avec l'emploi, on peut y lire « il faudra toutefois épargner le système éducatif et de deux sortes de risques » :*

- Une formation sans relation avec la vie active, sanctionnée par des diplômes inutiles, ne conférant à leurs titulaires aucune garantie sur le marché de l'emploi,
- Une formation tenant compte uniquement d'une appréciation mécanique des besoins sans relations avec la réalité économique du pays²

A-La formation professionnelle pendant les deux plans quinquennaux

La FP a connu une réhabilitation et une succession de réformes, visant à améliorer le secteur qualitativement par la biais de transfert de technologie (équipements nouveaux) et une gestion judicieuse, et quantitativement par l'augmentation du nombre de postes de fonction dans le but répondre aux exigences économiques du pays.

a. Les objectifs des deux plans quinquennaux :

Les objectifs de ces plans ont été assignés par le secrétariat d'état à la FP portent sur les points suivants :

¹DFEP, de la wilaya de Tizi-Ouzou.

² Agence Française de développement ,2005 : « Mécanismes de financement de la FP : Algérie, Maroc, Sénégal, Tunisie », éd Paris ,2005.P16-18

- La mise en place d'un système d'apprentissage ;
- La décentralisation de la formation professionnelle ;
- La création de 85000 postes de formation, et l'équipement de 268 centres et d'instituts ;
- La réduction du recours à l'étranger avec la mise en place des mécanismes de coordination et de contrôle.

b. Le cadre juridique de l'apprentissage :

L'essentiel des nouveautés consiste dans la loi n° 81/07/du 27/06/1981 modifiée et complétée par la loi n° 90/34 du 25/12/90 relative l'apprentissage¹ cette loi détermine un mode de FAP selon Art 01 pour objet de définir l'apprentissage, son champ d'application ainsi que les modalités de sa mise en œuvre.

- Définition de l'apprentissage : selon la loi 81-07 juin 1981 art 02 de relative à l'apprentissage « L'apprentissage est un mode de formation professionnelle ayant pour but l'acquisition, en cours d'emploi, d'une qualification professionnelle initiale reconnue, permettant l'exercice d'un métier dans le divers secteur de l'activité économique liés à la production de biens et services. L'acquisition de cette qualification se fait par l'exécution pratique répétée et progressive, des différentes opérations liées à l'exercice du métier considéré et par une fonction théorique et technologique complémentaire, dispensée dans les structures de formation agréées par l'administration chargée de la formation professionnelle » et la durée de l'apprentissage d'un an(01) au minimum et de trois (03) ans maximum².ce mode de formation est assuré par des employeurs publics ou prives qui ont obligation de recevoir et prendre en charge les jeunes apprentis .

Le secteur de la FP a considérablement élargi ses capacités de formation tant dans la modalité résidentielle qu'en apprentissage

Le tableau ci-après précise les effectifs cumulés des apprentis : en formation, diplômés, abandons, échecs de 1982 à 1989³.

¹ Recueil de textes législatifs et règlementaires, FNAC, éd 2013, p 11

² FNAC la loi n°81/07 Article 04 relative a l'apprentissage et formation continue, éd 2013, p 13

³BENYAOU M « La formation professionnelle initiale, étatsisme et équilibres de bas niveau de qualification »

Tableau n° 03: Effectifs cumulés des apprentis : en formation, diplômés, abandons, échecs de 1982 à 1989.

	Effectifs			
	Formation au 31-12	Diplômés de l'année	Echec de l'année	Abandons de l'année
1982	31 478	-	-	-
1983	39 007	-	-	8 277
1984	50 252	11 604	522	14 717
1985	62 583	11 143	332	9 172
1986	71 407	12 845	1041	10 144
1987	64 779	18 155	1917	13 495
1988	72 061	18 335	1951	16 125
1989	72 000	18 600	ND	16000

Source : BENYAOU M : « la formation professionnelle dans son environnement national et local : Mutation et crise systémique-illustration par le cas de la wilaya de Tizi-Ouzou », Op. cit, P64.

A partir de 1987, en application de la loi N° 84-05 du 07 janvier 1984¹, portant planification des effectifs du système éducatif, la FP résidentielle fut rattachée à l'Education Nationale(EN). Le décret N°87-246 du 17 novembre 1987 sépare en effet, la FP en :

Formation en établissements rattachée au ministère de l'Education Nationale et, Formation en entreprise rattachée au ministère du Travail et des affaires sociales.

En réalité cette décision politique concrétisa la fonction sociale de la FP en quelle le système d'orientation imposé en 1988 a conduit à l'accaparement du 90% des places pédagogiques (PP) par les exclus de la 9ème année fondamentale, cela ne va pas sans poser des problèmes de compatibilité entre l'âge des stagiaires et de leur motivations. Ce mécanisme entraîne par ailleurs une aggravation de la pléthore de la MDO qualifiée des niveaux II et III, aux dépens de celle de techniciens et techniciens supérieurs (TS) Cependant, 1980-1984 : Il arrête un programme important, il consacre la montée en puissance de la FP et permet l'adoption d'un certain nombre de décisions à savoir :

¹ La réglementation de système éducatif par loi N° 84-05 du 07 janvier 1984.

- 85000 postes de formation sont créés, 268 centres et instituts de FP sont inaugurés et équipés, ainsi que quatre (04) instituts régionaux de formation de formateurs⁸ ;
- La mise en place en 1980 d'un secrétariat d'Etat à la FP qui consacre la dimension autonome et intersectorielle de la FP ;
- Le développement des capacités d'accompagnement institutionnel de la formation :

Création des six (06) Instituts de Formation Professionnelle (IFP) chargés de la formation et du perfectionnement des formateurs ; b- Préfiguration au travers de l'Institut National de Développement de la Formation en Entreprise et de l'Apprentissage de l'actuel INDEFOC (Institut National de Développement de la Formation Continue) ;

- La mise en place du Centre National d'Enseignement Professionnel par Correspondance (CNEPC) devenu aujourd'hui le CNEPD: Le Centre National d'Enseignement Professionnel à Distance ;
- Le lancement d'un vaste programme de construction et d'équipement de CFPA : 400 centres sont planifiés pour un total de près de 70 000 postes nouveaux de formation.
- La promulgation, en 1981, de la loi sur l'apprentissage et l'instauration, en 1982, d'un dispositif réglementant la formation en entreprise.¹

1-2-4. La période 1985 à 2003 : la jonction de la formation et de l'enseignement professionnels

La période 1985-1989 voit le rattachement de la FP au ministère de l'Education nationale. Elle se voit ainsi assigner la fonction d'absorber les jeunes exclus du système scolaire. Au niveau politique, la nouvelle Charte nationale de 1986 affirma ainsi l'impératif d'une liaison de la FP au « marché de l'emploi ». Dans ce contexte, la FP résidentielle et par apprentissage a connu un développement remarquable par « bon en avant » de la FP se traduit aussi par le développement de l'apprentissage selon **la loi N° 81-07 de l'article 07** L'apprentissage² « est sanctionné par un diplômes d'aptitude professionnelle qui sera délivré par l'administration de la formation professionnelle³ ». L'Assemblée Populaire Communale (APC) est chargé, au titre de l'apprentissage, de. Il s'agit pour l'Etat pour former à moindre

¹ « L'Etat face au débordement du social au Maghreb : formation, travail et protection sociale » ; Op.cit., p336.

² La loi n°81-07-24 chaabane 1401 correspondant au 27 juin 1981 modifiée et complétée relative à l'apprentissage

³ Agence Française de Développement : « les mécanismes de financement de la formation professionnelle : Algérie, Maroc, Tunisie », volume N° 14, 2005. p15. 3 : Ibid., p16

coût et à une échelle plus massive, tout en faisant bénéficier le secteur privé de l'utilisation d'une MDO quasiment gratuite, d'une part, et la distribution des stagiaires par branche d'activité économique (BAE)¹ montre la prédominance de métiers peu intéressants du point de vue des transformations technologiques dans l'industrie (emplois de bureau, 23,6%, BTP, 20,2%, habillement, 11,3%...).

L'expérience est arrêtée (Le ministère du travail et de la formation professionnelle est amputé de la mission de la FP et rattaché au ministère de l'éducation nationale, cette expérience n'est pas aboutie) en 1989 par la création d'un secrétariat d'Etat qui deviendra ministère délégué en 1990. Cette mutation institutionnelle s'accompagne de la mise en œuvre d'un schéma directeur ayant pour objectif de passer d'une logique d'offre de formation à une logique de demande de la part du monde économique. Sont ainsi créés le CERPEQ (Centre d'études et de recherche pour l'emploi et les qualifications) dont la vocation est d'analyser la demande d'emplois et de qualifications, ainsi que les INSFP (Institut national spécialisé de la formation professionnelle) afin de répondre aux besoins identifiés de techniciens et de techniciens supérieurs.

Puis viendront les années d'hésitation entre secrétariat d'Etat (1996-1999), ministère de la Formation professionnelle (1999-2002) et ministère de la Formation professionnelle et de l'Enseignement professionnel. Ces années d'audit (ministère des Finances 1999-2001) porteront sur les réformes à entreprendre, l'analyse des besoins de mise à niveau de la formation professionnelle en rapport avec le processus de Barcelone (mission de la Fondation de Turin à partir de 1999 et proposition d'un plan d'action dans le cadre de MEDA) et d'hypothèses sur les meilleures manières de piloter la formation professionnelle².

L'ensemble de la formation résidentielle est passée, entre 1999 et 2003, de 146 844 à 191 000 stagiaires soit une augmentation de 30 %. En 2000 la direction d'emploi ne fait pas part à la direction de la formation professionnelle pour missions de la prise en charge des jeunes.

Puis en 2002 la création du ministère de la Formation et de l'Enseignement professionnel consacre le choix d'une possible filière professionnelle allant de l'ouvrier jusqu'au technicien supérieur et à l'ingénieur.

¹ L'article 32 de la loi 81-07 relative aux chambres de commerce (nationale et wilaya lés) « durée, les spécialités, le contrôle des examens d'apprentissage »

² Rapport MEDA et proposition d'un programme de Fonds de solidarité prioritaire ou FSP français.

Le lancement du baccalauréat professionnel en 2003 et sa suppression peu de temps après montrent que cette filière ne doit pas être, comme c'était le cas, une passerelle de l'enseignement professionnel vers l'université classique, mais un véritable parcours qualitatif privilégiant une formation qui soit une réponse efficace et adaptée aux besoins de qualifications de service public et de l'économie algérienne.

Section02 : Les différentes réformes de la nomenclature dans le secteur de la formation professionnelle

La transition vers une économie de marché engendre la réorganisation des entreprises publiques et le soutien à l'émergence d'entreprises privées, ce passage à l'économie de marché et l'ouverture progressive à un environnement concurrentiel a entraîné une remise en cause des dispositifs de formation des entreprises, qui, dans le but de réduire leurs coûts et de maintenir leur compétitivité, se sont progressivement déchargées de leur fonction de formation.

Ce phénomène a conduit à l'externalisation de la fonction de formation des entreprises et à la création du Fonds National de Développement de l'Apprentissage et de la Formation Continue (FNAC¹) et la révision de la nomenclature des branches et spécialités de la FP constitue l'élément fondamental de la relation formation-emploi.

Parallèlement, la part grandissante de la demande de formation induite par la croissance démographique, s'est traduite par l'émergence d'une préoccupation nouvelle de diversification des sources de financement, et difficultés de gestion que de bénéfices au profit des établissements. C'est dans ce cadre d'ensemble que s'inscrivent les réformes politiques et économiques de la fin des années 1980 et début 1990 ; nous retrouvons deux facteurs fondamentaux :

- Le premier facteur consiste dans ce qui est appelé « la crise économique » et la réduction des capacités de financement publiques, ce qui va entraîner une réduction budgétaire au niveau du secteur de la formation ;
- Le deuxième facteur est lié à l'échec du modèle économique et institutionnel centralisé à dominance étatique ce qui motivera une mutation vers « l'économie marché » c'est dans le contexte que va émerger le secteur privé dans le secteur de la formation

¹ FNAC ; Créé par décret exécutif N°98-355, est une institution qui gère les ressources financières issues de recouvrement des sommes dues par les entreprises.

professionnelle et ce va entérinera des reformes dans la nomenclature des métiers et que sera renforcée l'orientation vers l'adéquation formation emploi¹.

Sous-section (01) : les évolutions récentes de la formation professionnelle : dans la révision de la nomenclature

L'analyse de la situation actuelle et des perspectives de développement économique et social du pays fait apparaître clairement que le secteur de la formation et de l'enseignement professionnels doit faire face aujourd'hui à de nouveaux impératifs , l'État algérien depuis l'indépendance en matière éducatif reflète incontestablement un caractère volontariste se traduisant par une croissance très rapide des institutions d'enseignement et de formation professionnelle tant publiques que privées.

Dans la révision de la nomenclature des branches des spécialités de la formation professionnelle qui l'offre des métiers selon le besoins de marche d'offre d'emploi et aussi selon les demandeurs de formation.

L'enrichissement de la nomenclature des spécialités de la formation professionnelle, répond à la préoccupation de prendre en charge les besoins exprimés par les différents départements ministériels et les entreprises économiques et les services publics, et l'enrichissement et la diversification des offres de formation par l'intégration de nouvelle spécialités jugées porteuses d'emploi. Celle – ci est appelée à être enrichie périodiquement sur tout lorsqu' elle à pour objectif d'appréhender un phénomène aussi évolutif et dynamique que l'activité professionnelle.

2-1-1. L'émergence de l'initiative privée :

L'importance de la demande sociale ,l'Etat fera le secteur privé de la FP apparaitra aux yeux de l'Etat comme ressource complémentaire qui sera intégrée dans la politique de formation d'un côté ,cette initiative privée va orienter son « investissement » dans la FP vers un certain nombre des métiers qui sont peu touchées par la carte de FP dans les établissements publics et qui sont même temps relativement demandées au niveau du marché du travail ou qui donnent lieu assez souvent à « l'auto-emploi ».

¹ **BEN YAOU M** : « La politiques de la FP en Algérie, illustration par le développement des structures de la formation professionnelle au niveau de la wilaya de T.O. » éd 1997, p48.

Les Etablissements privés agréés (EPA) de FP ont pris leur essor à partir de 1991 en application du décret exécutif N° 91-141 du 11-05-1991, qui fixe les modalités de création et de contrôle. Ce décret a pour objet de fixer les conditions de création (cette création d'un établissement privé est subordonnée à un arrêté établi par le wali de la wilaya du lieu d'implantation de l'établissement, après avis d'une commission d'agrément) et de contrôle d'un établissement agréé de FP par une personne physique ou morale de droit privé, Le principe de ces établissements est d'assurer des FR, générales ou spécifiques, à la demande de leurs clients qui en assurent totalement le financement. Selon les données actuelles, ces formations se développent dans plus de 70 spécialités qui relèvent principalement de dix branches de la nomenclature de la formation professionnelles.

Les secteurs où les EPA sont fortement présents sont l'artisanat traditionnel (ART) et de service, la banque et les assurances (BAS), le Brevet de Technicien Supérieur (BTP), l'électricité et l'électronique, (ELE), l'informatique (INF), les techniques administratives et de gestion (TAG), l'habillement et la confection, l'hôtellerie et le tourisme (HTO) et les techniques audiovisuelles (TAV). Les données quantitatives indiquent que les métiers l'informatique et les techniques administratives et de gestion représentent à elles seules 74 % des formations dispensées dans le secteur privé.

La stratégie algérienne de développement économique et social axée sur le développement industriel et la création prioritaire d'emplois, ainsi que le constat de l'insuffisance en capacités de formation professionnelle ont incité les secteurs d'activité économique à créer leurs propres structures de formation, dès les années 1970, pour répondre à leurs besoins en compétences et qualifications, ce va mener vers la réforme de la nomenclature des métiers selon les besoins socio- économique .

Ainsi, à partir de 1985, près de 50 entreprises du secteur industriel disposaient de 106 structures de formation avec une capacité totale d'environ 15000 postes de formation et un public formé de près de 94 000 salariés. Citons, un exemple, la Sonelgaz qui disposait de quatre(04) centres de formation professionnelle et dont le plus important, celui de Blida, accueillait environ 500 stagiaires avec prise en charge totale au niveau de l'établissement. Ces centres organisaient essentiellement des formations techniques, tout en formant ou perfectionnant leurs propres cadres, maîtrise et personnel d'exécution et proposaient des séminaires sur l'ingénierie pédagogique et la relation humaine. Certaines de ces formations étaient même organisées pour des entreprises étrangères et plaçaient la société en véritable

centre de compétences et d'expertise. Ce qui valait pour Sonelgaz l'était pour la grande majorité des autres entreprises publiques.

Le nombre d'établissements privés de FP s'accroît : 105 dès 1993, plus de 500 en 1999, 637 en 2002 et 545 en 2005, leurs effectifs se stabilisent autour de 25000 stagiaires depuis le début de la décennie 2000. Le tableau juste après montre l'évolution du nombre des EPA de 1999 à 2003.

Tableau n°04 : Evolution des effectifs des EPA de 1999 à 2003.

Paramètres Années	Nombre d'établissement	Capacité pédagogiques	Effectifs des stagiaires
1999/2000	518	20 216	20 512
2000/2001	587	38 733	23 361
2001/2002	638	44 601	23 807
2002/2003	672	46 367	24 000
Taux de progression	29%	129%	17%

Source : « les mécanismes de financement de la formation professionnelle : Algérie, Maroc, Sénégal, Tunisie », Op.cit., p24.

L'évolution différentielle entre le potentiel de la formation et le nombre réel des personnes à former ne peut être justifiée que par la solvabilité des stagiaires qui assurent l'intégralité de financement en absence de mécanisme de subventions. L'économie parallèle, qui permet à de nombreux jeunes de gagner immédiatement de l'argent sans relation avec une quelconque qualification, est un des facteurs explicatifs de cette situation tant dans l'enseignement privé que public¹.

2-1-2.La réforme et régulation de la nomenclature de la FP après 1990

Les capacités de la FP ont connu un développement progressif et continu, le mode de FR voit son poids s'accroître sensiblement (49,41%) et celui de l'apprentissage baisser légèrement de taux 32,58%, pendant que celui de la formation à distance va chuter après 1992, a repris sa progression depuis 1999 avec un taux de 86,47%. (Voir tableau page suivante).

¹ DFEP « Les statistique des établissements de FP », T-O, 2015

Le secteur de la FP se fixe comme priorités d'assurer la formation d'une MDO qualifiée à travers la FR et la formation par apprentissage, ainsi que sa maintenance grâce à la formation continue (formation reconversion réalisée en partenariat avec les acteurs privés et publics sur des financements de la Caisse nationale d'assurance chômage (CNAC) et perfectionnement et recyclage).

L'ampleur des déperditions scolaires a incité les pouvoirs publics à insérer les jeunes sans niveau (avant 16 ans ou après 16ans) dans les CFPA(Centre de Formation et professionnelle et d'apprentissage¹) est significatif de la réalité paradoxale qu'affronte continuellement le secteur : une mission de préparation des jeunes aux qualifications exigées par les entreprises continuellement détournée de ses objectifs par l'obligation sociale et politique d'insertion des jeunes exclus du système scolaire traditionnel. Le tableau ci –après montre l'évolution des effectifs des stagiaires par mode de formation de 1990 à 2003².

Tableau n°05 : Evolution des effectifs des stagiaires par mode de formation de 1990 à 2003.

Année	FR	Apprentissage	Cour de soir	Formation a distance	Total
1990	96 619	85 283	4 000	30800	217 702
1992	101 364	81 266	4 284	41 500	228 414
1994	120 552	97 937	4 414	---	222 903
1996	128 338	104 223	5 465	13 321	251 347
2000	146 844	103 053	9 539	10 189	269 625
2001	162 025	113 141	14 897	13 501	303 564
2002	185 980	120 165	17 714	14 938	338 797
2003	191 000	126 500	15 200	19000	351 700
Taux de progression 1999-2003	49,41%	32 ,58%	78 ,94%	-102,63	38,1%

Source : «*les mécanismes de financement de la formation professionnelle : Algérie, Maroc, Sénégal, Tunisie* », *op cit* , P23 (pour les données allant de 2000 à 2003).

¹ Décret exécutif N°92-27 du 20 janvier 1992, portant statut type des CFPA, formation des jeunes et adultes : en formation résidentielle et formation par apprentissage.

² **RBONELL** : « la formation professionnelle continue et l'analyse économique » ; Economica , paris, 1978

Sous-section(02) : L'architecteur de la nomenclature des branches des spécialités du secteur de la FP

La nomenclature de la formation professionnelle offre des différentes branches et des spécialités selon les besoins économiques et sociaux, qui est un instrument de gestion de caractère national, en l'Algérie la réforme de cette nomenclature a eu lieu depuis les années 1995 puis en 2000, 2005 et 2007 et en fin 2012 la nouvelle nomenclature qui compte 22 branches de spécialités, et actuellement de préparation de la nouvelle nomenclature de 2017 avec des nouvelles perspectives selon les besoins des services publics et le marché du travail.

2-2-1. La définition de la nomenclature et de ses objectifs

A-Définition de la nomenclature

Définition de concept nomenclature : désigne une instance de classification faisant autorité et servant de référence à une discipline donnée.

La nomenclature des niveaux de formation est utilisée, notamment à des fins statistiques, pour mesurer les études accomplies par un individu.

Deux nomenclatures sont couramment utilisées en France : la nomenclature nationale des niveaux de formation, mise en place en 1969 par la Commission statistique nationale, et la classification internationale de type de l'éducation (CITE), créée par l'UNESCO en 1997, mise à jour en 2011 et utilisée pour les comparaisons internationales.

La première est utilisée au sein de l'Éducation nationale, mais aussi par Pôle emploi pour classer les demandeurs d'emploi par niveau de formation, par l'Insee dans le cadre du recensement, etc.

Le ministère de la formation professionnelle a adopté deux définitions complémentaires de la nomenclature des branches et des spécialités de la formation professionnelle¹.

Selon l'arrêté N° 91 du 23 décembre 2012, la nomenclature des branches et spécialités de la formation professionnelle est :

Définition I : « La Nomenclature des branches et spécialités de la formation professionnelle définit l'ensemble des caractéristiques des branches, filières et spécialités enseignées ou à programmer à court et à moyen termes. Elle constitue le cadre de référence à

¹www.mfep.gov.dz consulté mercredi 29 juillet 2015 à 19 :09.

partir duquel se construit l'offre de formation et l'instrument de régulation et reflète de part, les qualifications, qu'elle propose, les orientations du programme de développement économique et social. »¹.

Définition II : « La Nomenclature des branches et spécialités de la Formation Professionnelle constitue l'élément fondamental de la relation formation-emploi et l'un des instruments² :

- D'adaptation de l'offre de formation aux besoins socio- économiques en matière de production de compétences et de qualification, et de développement en matière de filières et des spécialités.
- De régulation de l'activité de la formation et de l'enseignement professionnel et de planification et de gestion en termes de construction d'infrastructures, d'acquisition d'équipement, de recrutement et de formation des formateurs et l'élaboration des contenus de formation.
- D'uniformisation des normes quel que soient le mode de formation (pré requis, durée de formation, niveau de qualification et sanction des formations.

En présentant sur ce tableau suivant la révision de la nomenclature des branches et des spécialités de la FP

Tableau n°06 : Réforme de la nomenclature des branches et spécialités de la FP.

Année	Nombre de BP	Nombre de spécialités	Spécialité Nouvelle	%	Spécialité réintroduit	%
2001	22	366	58	15%	126	34%
2005	20	358	156	43%	133	37%
2007	20	301	87	28%	52	17%
2012	22	422	54	13%	69	16%

Source : Elabore par l'étudiant

¹ Direction de la formation et de l'enseignement professionnels de wilaya de Tizi-Ouzou.

² La loi n°08-07 de l'article 02, correspondant au 23 février 2008 susvisée, le présent arrêté a pour objet de définir la nomenclature des branches et spécialités de la FP et de fixer la liste des spécialités.

En constatant que les révisions de la nomenclature de la FP elle cherche toujours une adéquate avec le besoin socio-économique.

Composition de la nomenclature de l'année 2005 de 20 BP que 22 BP, et trois (03) BP ont été supprimés : Banque et assurance et machines textiles, industries du verre et miroiterie, et introduit des nouvelles BP comme métiers de l'eau et de l'environnement (MEE).

Elle compte de **358** spécialités par contre la nomenclature de l'année 2001 elle compte de **366** spécialités donc de différence de **8** spécialités, les BP essentielles tel qu'AGR et la pêche, BTP, et MEE, HTO, ART correspondant de **36,8%** en 2001 et du **41,3%** dans la nomenclature 2005 en analysant il y a une amélioration dans la nomenclature de l'année 2005 en quelle AGR et la pêche de **12%** que en 2001 qui correspond que **8,6%**, HOT de **5%** et de **4,6%** en 2001.

En remarquant que il y a une réforme de la nomenclature de 2005 dans deux ans donc il ya un besoin exprimé dans cette période qui a donné la nécessité de la révision. Sur les **369** spécialités retenues dans la nouvelle nomenclature, **87** spécialités sont nouvelles (introduites pour la première fois compte tenu du degré d'employabilité qu'elles présentent). Ces spécialités ont été introduites pour répondre, notamment aux besoins induits par les nouvelles technologies telles que, par exemple, les nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) ; et à la demande des secteurs économiques tel que « agent immobilier » ; aux besoins induits par la création de nouveaux emplois, tels que les métiers de l'environnement ;

131 spécialités ont été supprimées. Il s'agit soit : de spécialités obsolètes telles que standardiste, dactylographie ; et de spécialités n'offrant plus de débouchés telle que « dessin construction électrique », et les métiers qui ne peuvent être exercés qu'après une longue expérience professionnelle à l'issue de la formation initiale telle que chef cuisinier.

En remarquant qu'en 2001 il y a 15% de spécialité nouvelle et 34% de spécialité réintroduit de totale 366 cela signifie que il y a une absence d'un organisme d'étude et de recherche des besoins actuelles et futures, qui considère comme le moteur de mécanisme d'observation en matière des besoins

En constatant spécifique de la nomenclature de la FP donnée par le MFEP, La nomenclature comme un instrument de gestion, de normalisation et d'information, elle est la référence unique en matière de certification des qualifications et des compétences, dont les diplômes d'Etat sont définis par la réglementation en vigueur. Elle couvre les cinq (5) niveaux de qualification sanctionnés par les diplômes suivants ;

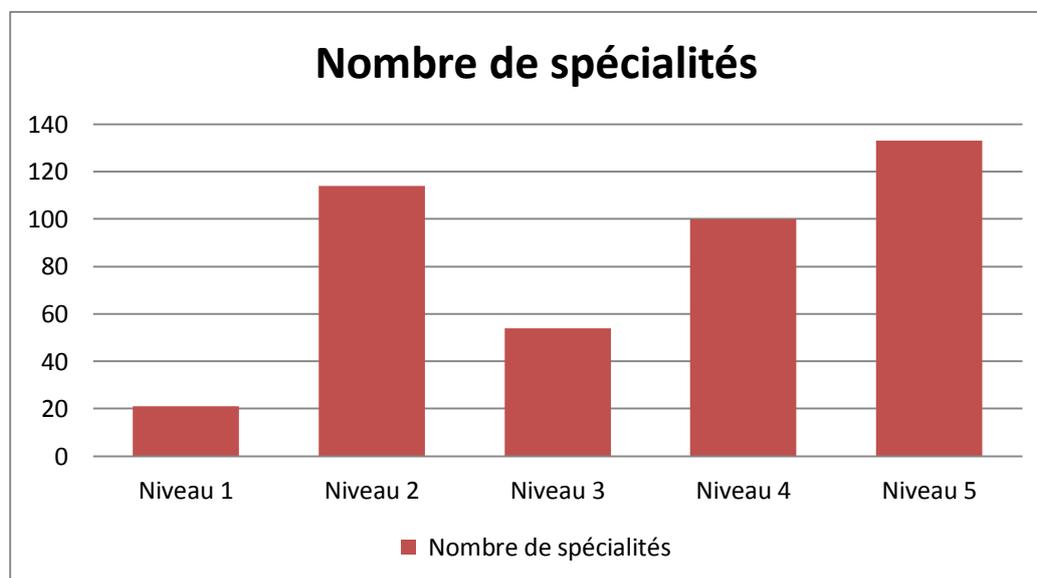
- **Niveau 1** sanctionné par le certificat de formation professionnelle spécialisée (CFPS) ;
- **Niveau 2** sanctionné par le certificat s'aptitude professionnelle (CAP) ;
- **Niveau 3** sanctionné par le certificat de maîtrise professionnelle (CMP) ;
- **Niveau 4** sanctionné par le brevet de technicien (BT) ;
- **Niveau 5** sanctionné par le brevet de technicien supérieur (BTS) ;

Tableau n° 07: Répartition des spécialités de la nomenclature 2012 par niveau de qualification

Niveau de qualification	Nombre de spécialités
Niveau 1	21
Niveau 2	114
Niveau 3	54
Niveau 4	100
Niveau 5	133
Total	422

Source : Nomenclature nationale des branches et des spécialités de la FP édition 2012, P10.

Figure n°01 : Répartition des spécialités par niveau qualification



Source : La nomenclature des branches et des spécialités de la formation professionnelle, édition 2012

En analysant que la nomenclature des spécialités de la FP revêt un caractère national qui trouve sa justification dans le fait qu'elle constitue l'outil de référence légal des formations et diplômes de la FP.

Elle se présente sous forme d'une liste de spécialités et de métiers pour lesquels un besoin a été exprimé par les différents secteurs d'activités. Sa conception repose sur l'étude de champs professionnels larges qui vont au-delà de l'entreprise. Cette nouvelle nomenclature (édition 2012) tient compte aussi des spécificités locales.

Tableau n° 08 : récapitulatif des spécialités nouvelles et réintroduites réparties par branche professionnelle éducation 2015.

Code de La Branche	Intitulé de la Branche Professionnelle	Spécialités nouvelles	Spécialités réintroduites	Total
AGR	Agriculture	04	14	18
AIG	Arts et Industries Graphiques	02	01	03
ART	Artisanat Traditionnel	01	05	06
BAM	Bois et Ameublement	00	00	00
BTP	Bâtiment - Travaux Publics	03	08	11
CIT	Chimie Industrielle et de Transformation	01	01	02
CML	Construction Métallique	02	03	05
CMS	Construction Mécanique et Sidérurgique	00	05	05
CPX	Cuir et Peaux	00	03	03
ELE	Electricité – Electronique - Energétique	12	09	21
HTE	Habillements - Textiles	00	03	03
HTO	Hôtellerie - Tourisme	01	02	03
IAA	Industries Agroalimentaires	00	01	01
INF	Informatique	00	03	03
INP	Industries Pétrolières	07	00	07
MEE	Métiers de l'Eau et de l'Environnement	02	00	02
MES	Métiers de services	00	02	02
MIC	Mines et Carrières	13	00	13
MME	Mécanique – Moteurs - Engins	04	02	06
PEC	Pêche et Aquaculture	02	02	04
TAG	Techniques Administratives et de Gestion	00	04	04
TAV	Techniques Audiovisuelles	00	01	01
Total		54	69	123

Source : La nomenclature des branches et spécialités de la FP édition 2012.

La nomenclature des branches et des spécialités compte 422 dont 123 spécialités nouvelles et introduites (54 nouvelles et 69 réintroduites), alors que celle de 2007 n'en contenait que 369. Tout l'effort consenti dans l'élaboration de la nomenclature visait à répondre aux besoins du développement et de l'entreprise économique. Dans ce contexte, nous citons, à titre d'exemple, les spécialités nouvellement introduites comme : la maintenance industrielle, l'automatisme-régulation, la chaudronnerie, la tuyauterie

industrielle, l'électricité industrielle, le soudage sur tôle et profilés, grutiers, poseurs de canalisations, agent forestier...etc.¹.(revoir annexe n°01)

La nomenclature des spécialités de la formation professionnelle revêt un caractère national. Son caractère national trouve sa justification dans le fait qu'elle constitue l'outil de référence légal des formations et diplômes de la formation professionnelle².

En constatant que chaque spécialité est déterminée par :

Le code et l'intitulé de la spécialité, le niveau de qualification visé à l'issue de la formation, et le diplôme sanctionnant la formation suivie, les conditions d'accès à la formation (niveau scolaire ou pré-requis exigés), la durée globale de la formation exprimée en mois et en heures, le mode de formation le plus approprié.

Comme exemple branche professionnelle :Agriculture/ Production végétale code AGR , une nouvelle spécialité de code ARG 1201 de l'intitulé agent forestier de niveau de qualification I , diplôme délivré CFPA la durée de formation y comprise les congés et les stages pratiques en milieu professionnel en mois (06 mois et l'heure 612 h) le condition d'accès de niveau scolaire inférieur à 4^{ème} année moyen de mode de formation à privilège FPA .Ainsi nouveau métier intégré dans la liste des spécialités technicien forestier de diplôme BT et d'autre spécialité introduire selon le besoin de service public comme protection des végétaux, TS en viticulture...etc.

B- Les objectifs de la nomenclature

Les principaux objectifs fixés à la nomenclature des formations sont au nombre de quatre :

- Constituer un référent commun aux différents acteurs de la formation et de l'emploi ;
- Mettre à la disposition des institutions de formation un instrument leur permettant la construction d'une offre de formation ;
- Faciliter l'identification des besoins en formation ;
- Offrir au dispositif national d'information et d'orientation scolaire et professionnelle un outil de travail.

¹ MEDDOUR M : « La politique en adéquation entre la formation professionnelle et l'emploi » 1 a revue science social et humain, université de Biskra Algérie éd 2013,.p23.

² MEDDOUR M: Op.cit. p23

2-2-2. Structuration de la nomenclature

La présente nomenclature est structurée en tous modes de formation confondus. L'opportunité du choix du (ou des) mode(s) de formation à adapter pour formation donnée sera du ressort du directeur de la commission wilaya de la formation professionnelle et de la carte prévisionnelle des formations, sur proposition des chefs d'établissement de formation, Pour chaque spécialité ou formation retenue, la nomenclature définit le code de la spécialité l'intitulé de la spécialité ou formation ;le diplôme sanctionnant la formation ;le niveau de qualification ;les conditions d'accès : niveaux scolaires ou prérequis exigés.

Les durées des formations théoriques et des stages pratiques ainsi que les durées de la FTTC seront déterminées par les programmes de formation, à chaque nomenclature de branche professionnelle sont annexées les fiches descriptives des spécialités.

A- Les niveaux de qualification

Figurant dans la présente nomenclature sont définis conformément aux dispositions de l'article 2 du décret exécutif n° 99-77 du 11 avril 1999 portant organisation et sanctions des formations et des examens professionnels¹.

- **Le niveau I :** correspondant à ouvrier spécialisé ne figure Pas dans la présente nomenclature dans la mesure où il est en voie d'extinction dans le secteur (moins de 1% des effectifs) et également en milieu de travail .
- **Le niveau II :** correspond a ouvrier et agent qualifié ; il est sanctionné par un diplôme CAP (le Certificat d'Aptitude Professionnelle) : Il s'agit d'un CAP qui sera rénové et unifié dans le cadre de la réforme ; Le CAP donne une qualification d'ouvrier ou d'employé qualifié dans un métier déterminé. Il confère à son titulaire une qualification professionnelle de niveau II se prépare en deux ans soit par le mode résidentiel en établissement), soit par le mode apprentissage (formation alternée entre l'établissement et l'entreprise). Il peut aussi être préparé par la validation des acquis professionnels et de l'expérience. en quelle La préparation du CAP par le mode résidentiel comporte des périodes de formation en entreprise de 8 à 16 semaines, selon les filières.²
- **Le niveau III** correspond a ouvrier et agent hautement qualifié ;il est sanctionné par diplôme DEP 1 ;

¹ Recueil de textes législatifs et réglementaires « Décret exécutif n° 99/77 du 11 avril 1999 »

²DFEP : la nomenclature de la FP de wilaya de T.O

- **Le niveau IV** : correspondant a technicien ;il est sanctionné par les diplômes DEP2 et Le brevet de technicien (BT) Confère à son titulaire une qualification professionnelle de niveau IV dans un domaine professionnel très précis. Il se prépare en deux ans soit par le mode résidentiel (en établissement), soit par le mode apprentissage (formation alternée entre l'établissement et l'entreprise). Il peut aussi être préparé à distance et par la validation des acquis professionnels et de l'expérience.et La formation préparant à ce diplôme est accessible après la 2ème AS, après
- **Le niveau V** : correspondant a technicien supérieur ; il est sanctionné par le diplôme BTS (Brevet de technicien supérieur), Diplôme très spécialisé.

Le BTS donne une qualification de niveau V dans un domaine précis. Il permet d'assumer des tâches d'encadrement en tant que collaborateur d'un ingénieur ou d'un chef de service, Le BTS se prépare en deux ans (trois ans pour les élèves nécessitant une année d'adaptation) en mode résidentiel.

Il peut également être préparé par la voie de l'apprentissage, à distance et par la validation des acquis professionnels et de l'expérience.et La formation préparant à ce diplôme est accessible après le DEP2, le niveau de 3ème AS/Bac enseignement secondaire technologique (les élèves de 3ème AS/ Bac de l'enseignement secondaire général sont admis en classe préparatoire) et après le BT de la spécialité sous certaines conditions.

B- Les étapes retenues dans la présentation de la nomenclature

Aux se sont déroulés comme suit ¹:

- Mise en place, au niveau des institutions du réseau d'ingénierie pédagogique, dégroupes techniques d'exploiter les besoins en main d'œuvres qualifiée exprimés par les différents départements ministères, les SGP, les groupements d'entreprises, les entreprises et établissements sous tutelle de ces départements ministériels...etc. ;
- Exploitation, par des groupes techniques, des besoins en main d'œuvres qualifiée des différents secteurs d'activité d'œuvre pour le plan quinquennal 2010-2014 (départements ministériels, SGP, groupement d'entreprises ...etc.) ;
- Organisation de réunions de concertation avec les différents secteurs en vue décalcifier leurs besoin et d'identifier les profils et les qualifications. Ces réunions ont été suivies d'enquête d'opportunité au niveau des entreprises ;

¹ Nomenclature des branches et des spécialités de la FP ,édition 2012,p20.

- Exploitation des études sectorielles et préliminaires réalisées par le CERPEQ et l'INFEP dans les filières et métiers de l'audiovisuel, de l'artisanat traditionnel, de l'hôtellerie tourisme, des travaux forestiers et agro forestiers, des industries agroalimentaires, les métiers de l'eau, les métiers de l'environnement, mines et carrières...etc. ;
- Prise en considération des textes réglementaires régissant certains métiers ; prise en charge des différentes conventions cadrent conclues avec les différents secteurs. Les résultats des travaux d'enrichissement de la nomenclature des spécialités ont faits l'objet d'une validation par les professionnels, les formateurs, les pédagogues et les inspecteurs.

Sous-section (03) : La structure de l'organisation nationale de la formation professionnelle

L'enseignement et la formation professionnelle (EFP) constitue l'un des trois segments du système éducatif et relève de l'autorité du ministère de la Formation et de l'Enseignement professionnels (MFEP). La stratégie du secteur repose sur une administration centrale qui élabore la politique nationale d'EFP et contrôle sa mise en œuvre par les secteurs public et privé.

2-3-1.L'architecture de l'organisation national d'EFP

Le schéma d'ensemble est composé d'une administration centrale (MFEP), de structures déconcentrées assurant la ligne hiérarchique (directions de wilaya) en mettant en œuvre, avec l'aide d'une technostructure (organismes de soutien, d'études et de recherche) et d'organes de coordination-concentration intersectoriels (nationale et de wilaya), les structures de formation au niveau opérationnel (réseau d'établissements). **Ce schéma d'ensemble de l'appareil de formation est résumé sous forme d'un tableau en annexe n°02.**

A- Les missions du MFEP et de la direction de Wilaya

Cette administration centrale est chargée de fonctions stratégiques de normalisation, de programmation, d'animation, de coordination d'ensemble et de contrôle. Le MFEP veille à l'aspect qualitatif des enseignements, à leur orientation vers les métiers porteurs d'emploi, à l'amélioration du contrôle et de l'évaluation de leurs activités.

Il veille aussi au renforcement de la concertation avec ces établissements afin d'améliorer les capacités pédagogiques, diversifier l'offre de formation et préserver les droits des apprenants. La gestion est décentralisée au niveau de directions régionales dans les 48 wilayas qui ont pour missions d'une part de développer et de mettre en œuvre les mesures de promotion de la FP et

d'animer, coordonner et évaluer périodiquement le fonctionnement des structures et moyens de FP dont elles ont la charge sur leur territoire, d'autre part d'élaborer et d'actualiser la carte de la FP à l'échelle de la wilaya.

B- Les organismes de soutien, d'étude et de recherche qui sont

- **Le CERPEQ:** Ce centre est chargé des études et recherches sur les métiers et qualifications et leur évolution, de l'étude des conditions de mise en œuvre et des rendements internes et externes (dispositif d'observation de l'insertion professionnelle des diplômés) des différents modes de formation.
- **L'ENEFP :** Elle se charge de l'acquisition, de l'installation et maintenance des équipements technico-pédagogique des établissements de la FP.
- **Le FNAC:** Ce fond est chargé de la collecte des taxes de l'apprentissage (et de la formation continue) et de la distribution de moyens ainsi mobilisés pour le développement de ces deux modes de formation.
- **L'INDEFOC :** Cet institut est chargé de l'assistance technico-pédagogique aux entreprises et organismes publics ou privés et du perfectionnement-recyclage des maîtres d'apprentissage.

2-3-2. Le réseau des établissements de FP et les structures de coordination

A- Les établissements :

- **Les CFPA¹ :** constituent le réseau opérationnel de base, implanté dans l'ensemble des wilayas tes. Ils dispensent des formations de niveau I et IV et parfois. les CFPA peuvent disposer d'annexes ou /et de sections détachées.
- **L'INFP :** à vocation nationale, est chargé de la formation et d'encadrement de niveau supérieur, de la formation pédagogique des formateurs spécialisés et de l'ingénierie pédagogique.
- **Les IFP² :** au nombre de 06, sont chargé de la formation, du perfectionnement et recyclage des formateurs et personnels de gestion des établissements de FP ; ils participent à l'élaboration des programmes pédagogiques et peuvent, accessoirement, assurer la formation de techniciens et TS.

¹ Décret exécutif n°92-27 du 20 janvier 1992 portant statut type des CFPA.

² Décret exécutif n°236-90 du 31 aout 1990 portant statut institution de formation professionnelle.

- **Les INSFP¹** : avec souvent des annexes, sont chargés de la formation initiale et continue des techniciens et des TS, des stages de reconversion professionnelle et de l'assistance technique ou pédagogiques aux établissements, organismes et entreprises.
- **Le CNEPD** : est chargé de la formation par correspondance, de la préparation aux examens qu'organisent les établissements publics de formation, du perfectionnement et du recyclage des travailleurs des organismes publics et des entreprises.

B- La coordination intersectorielle et la concentration sont à la charge des structures suivantes

- Le Conseil National Consultatif de FP (CNCFP) au niveau global ;
- Le conseil de partenariat¹ au niveau national ;
- La Commission de Wilaya de la FP (CWFP) à l'échelle départementale.
- Au niveau de la formation par apprentissage, l'implication de l'APC dans l'animation de ce mode de formation, se fait par le biais de la CCA.²

2-3-3.Présentation des caractéristiques de la nomenclature des branches et spécialités de la FP

La Nomenclature des branches et spécialités de la formation professionnelle – édition 2012, est structurée en modes de formation et couvre (22) branches professionnelles avec l'introduction de deux nouvelles branches professionnelles (mines et carrières et industries pétrolières) et de nouvelles spécialités liées aux domaines notamment des mines et carrières, des forêts, les énergies renouvelables, télécommunications, industries pétrolières, hygiène et Sécurité, environnementale,...etc.³

A- A qui s'adresse cette nomenclature

- Aux différents acteurs de la formation et de l'emploi – la nomenclature va notamment servir de repère aux employeurs à la recherche d'une main-d'œuvre qualifiée ;
- Aux institutions de formation pour leur permettre de construire l'offre de formation ;
- Aux institutions d'ingénierie pédagogique pour leur permettre de préparer les programmes et moyens de formation ;

¹ Décret exécutif n° 90-235 du 28 juillet 1990 portant statut type des 'institution nationale spécialisée de formation professionnelle définit leurs mission et leur objectifs

² Documentation « Les acteur de la formation professionnelle » cas de wilaya de Tizi-Ouzou.

³ Nomenclature op.cit. , 2012 ,P 08

- Aux gestionnaires du système de formation et d'enseignement professionnels pour leur permettre d'assurer la gestion du secteur dans toutes ses dimensions ;
- Aux services et personnels d'orientation scolaire et professionnelle pour leur permettre d'informer et d'orienter les demandeurs de formation¹.

B- Finalisation de la voie professionnelle

L'organisation projetée du système de formation et d'enseignement professionnels comporte deux itinéraires professionnalisant dont la finalité est principalement orientée vers le monde du travail :

- un itinéraire de formation professionnelle : Ouvre l'accès à tous les demandeurs de formation professionnelle, orientés à partir d'un niveau de sortie du système scolaire ou disposant de prérequis nécessaires.
- un itinéraire d'enseignement professionnel : Ouvre l'accès aux élèves admis normalement dans le cycle post obligatoire, orientés après la 4ème année moyenne

C- L'organisation de la voie professionnelle

Elle permet des parcours de formation à multiples niveaux d'accès et de sortie, et intègre formation initiale, formation continue et VAPE, prévoit des passerelles entre les deux itinéraires et avec l'enseignement secondaire général et technologique. Chaque diplôme de formation et d'enseignement professionnels débouche sur : (l'emploi ; la possibilité de suivre une formation ou un enseignement professionnel de niveau plus élevé ; l'obtention d'un diplôme plus élevé par la voie de la validation des acquis professionnels et de l'expérience (VAPE) après trois ans d'expérience Professionnelle.

D-Finalités des diplômes de la voie professionnelle

1-Diplôme d'enseignement professionnel 1er degré (DEP1)

Le DEP1 est un diplôme qui permet, soit d'entrer dans la vie active, soit de poursuivre des études. Il sanctionne une formation qui donne une qualification professionnelle de niveau III.

Le domaine de compétences du DEP1 est plus large que celui du CAP, ce qui permet de plus grandes possibilités d'adaptation et d'évolution. Ce diplôme permet la poursuite d'études, notamment vers le deuxième cycle d'enseignement professionnel.

Le DEP1 se prépare en mode résidentiel en deux ans. a terme, la formation peut aussi s'effectuer par la voie de l'apprentissage et à distance. La formation préparant à ce diplôme est accessible aux élèves de 4ème année moyenne admis au cycle post-obligatoire (ESGT ou EP).

La formation associe enseignements généraux (40 % du volume horaire) et enseignements technologiques et professionnels (60% du volume horaire). Ces taux peuvent varier selon les filières .L'enseignement général comprend des matières scientifiques (maths et physique pour les spécialités industrielles, maths pour les spécialités tertiaires), des langues, de l'histoire, de la géographie, de l'éducation physique et sportive, un enseignement vie sociale et professionnelle.

2-Le Diplôme d'enseignement professionnel deuxième de grée (DEP2)

Le DEP2 donne une qualification de technicien dans une filière déterminée. Il confère à son titulaire une qualification professionnelle de niveau IV.

La formation préparant à ce diplôme est accessible aux élèves ayant suivi le premier cycle d'enseignement professionnel et ayant obtenu le Diplôme d'enseignement professionnel premier degré.

La vocation première du DEP2 est de déboucher sur l'emploi, mais il permet également l'accès aux formations de techniciens supérieurs.

Conclusion

Les différentes réformes engagées dans le secteur de la formation professionnelle ont permis la création de plusieurs offres de formation en vue de toucher autant de catégories sociales que possible pour leur permettre d'abord de s'intégrer dans le monde du travail, ensuite pour assurer la disponibilité d'une main d'œuvre qualifiée répondant aux besoins du marché du travail et enfin pour leur contribution - de fait -au développement national d'un cote et de l'autre cote ,le secteur de la formation professionnelle contribue par les formations qu'il propose à la revalorisation de certains métiers traditionnels notamment dans le domaine artisanal au sens le plus large afin d'assurer la disponibilité d'une main d'œuvre qualifiée qui soit à même de prendre la relève et de maintenir certains métiers menaces de disparition.

Le système de formation professionnelle algérien présente une double caractéristique d'une grande lucidité sur les limites de sa situation actuelle et sur les transformations qu'il devra entreprendre pour relever les défis économiques et sociaux.

Les réformes de la formation professionnelle et les entreprises ces dernières années, qui visent le renforcement de l'articulation de la FP avec service public et entreprise , se voient loin d'être concrétisées : l'articulation avec l'emploi n'est pas essentiellement une simple affaire de conventions entre l'administration centrale de la FP et les responsables de secteurs économiques publics, cela signifie que cette articulation présuppose en plus de l'intéressement et de l'implication des entreprises, une décentralisation de la décision accompagnée de l'amélioration des compétences managériales des établissements et des organes de coordination de l'action publique aux niveaux régional et local, pour fins d'assurer un véritable partenariat entre ces établissements de formation et les acteurs économiques, territoriaux et sociaux¹.

La politique récente, du secteur de la FP en Algérie ont beaucoup plus répondu aux besoins des pouvoirs politiques successifs qui à ceux des opérateurs de la base socio-économique mais il reste un manque d'articulation par rapport aux besoins multiformes du tissu socio-économique, ce que donne l'objet de d'analyse les missions du service public de la formation professionnelle dans le prochain chapitre.

¹ **AFFICHARD . J** : « Nomenclatures de formation et pratiques de classement », In Revue formation emploi n°4, éd 1983.



***Chapitre II : Service public de la
Formation professionnelle***

Introduction

En dépit des réformes économiques et politiques, initiées en 1989, et les mécanismes introduits pour conduire une transition d'une économie publique et administrative vers une économie de marché, le poids des administrations publiques reste toujours important au-delà des missions régaliennes, et l'Etat prend toujours en charge la production des services collectifs; qui peuvent être produits par le secteur privé, c'est le cas notamment de la formation et l'enseignement professionnels, et l'éducation, la santé constituent, donc, un outil de promotion sociale, à travers la promotion des qualifications et des compétences au service du développement du pays.

La formation professionnelle considéré comme tant un service public ; la formation constitue une activité d'intérêt général (la formation est défini par la loi comme une obligation nationale¹) ; L'apparition de concept « Service Public » est liée à la transformation technique et économique qui s'est opérée au 19^e siècle, ce que l'on appelé la révolution industrielle et l'extension du mode de production capitaliste ont bouleversé les structures sociales préexistantes.

Il en est plusieurs problèmes nouveaux dans les domaines du travail, des conditions matérielles d'existence ,du mode de vie à propos desquels des luttes se sont développées et ont rendu nécessaires des interventions de l'Etat ,C'est ainsi ,que la notion de service public émerge et commence à s'étendre par de nouvelles attributions² .Le service public se caractérise traditionnellement par la présence de deux éléments ,une mission d'intérêt général et la prise en charge cette mission par les pouvoirs publics.

Cependant le secteur de la FP offert des métiers pour réponde aux besoins de service public, par conséquence nous vivons aujourd'hui, dans une société marquée par la montée de la complexité et l'accélération du changement, par la recherche de la compétitivité et de l'optimisation des ressources, par l'élargissement des échanges, une société ou l'adaptabilité, la flexibilité, la rapidité de réaction et d'anticipation ont pris rang au niveau des vertus premières. Aussi n'est-ce pas un hasard si l'on redécouvre que l'institution éducative est formatrice par elle-même qu'elle transmet par son fonctionnement des valeurs, des façons de

¹ SEILER Carine & SOLDINI David : « Formation professionnelle plaidoyer pour un nouveaux service public », éd 4^{ème}, 2006 ,p 05.

² Comme l'égalité de traitement, la continuité du service, l'adaptation aux mutations technologiques, mais aussi la neutralité et la transparence.

faire, des attitudes cohérentes. Ce n'est pas au hasard si l'on expérimente de multiples dispositifs de formation qui visent à développer des compétences transverses aux métiers et aux disciplines auquel ils conduisent ; la formation professionnelle est un service public qui suppose une application rationnelle des règles de concurrence

Dans le cadre de ce chapitre, nous allons apporter un éclairage sur les missions et structures du service public de la formation professionnelle ainsi que les différents besoins du service public, Pour ce faire, nous allons traiter les éléments suivants :

- Les missions et le rôle de service public de la formation professionnelle.
- La présentation de la nomenclature des métiers de service public.

Section 01: Mission du service public de la formation professionnelle

Le secteur de la formation et de l'enseignement professionnels constitue un secteur stratégique dans le développement économique et social du pays, que les activités de ce secteur s'articulent autour de deux missions principales, à savoir, la prise en charge de la demande sociale en matière de la formation, et en même temps de répondre efficacement aux attentes du secteur économique en main-d'œuvres qualifiés .

Sous-Section(01) : Présentation le service public de la formation professionnelle

1-1-1. Présentation synthétique de services publics de la formation professionnelle en l'Algérie

La notion du service public recouvre toutes les activités d'intérêt général qui s'exercent sous l'égide des pouvoirs publics et sont soumises de ce fait à un régime juridique en quelle la spécificité du service public se décline à trois niveaux : spécificité du statut juridique des organisations qui le constituent, qui relèvent d'un ordre juridique particulier propre à tout ce qui ressortit de l'appareil d'État (le droit administratif et les tribunaux administratifs), spécificité du statut de ses personnels (qui relèvent du statut général de la fonction publique et de la multiplicité des statuts particuliers qui s'y réfèrent) et spécificité des compétences professionnelles et des métiers de ses personnels (qui sont sanctionnés par un appareil spécifique de formation d'emploi et de contrôle comprenant écoles, concours, diplômes, corps d'affectation et corps d'inspection)¹.

¹JEAN- Pierre Worms, Le management sauvera-t-il le service public ? , Empan éd 2006 Pp. 12-19.

La présentant le service public selon ces définition et ces principes et leur statut de la régulation, Dès l'indépendance, la conception algérienne du service public serait fortement inspirée de celle du modèle français dont ce terme est flou et imprécis, mais à cette complexité s'ajoute la spécificité algérienne par l'adoption d'un modèle socialiste, comme le confirme. Belmihoub M.C ¹ : « *de l'héritage de l'administration coloniale, fortement inspirée par le jacobinisme et les idées de l'Etat omniprésent et régalién, se sont ajoutées les transformations induites par les choix politiques opérés d'abord par l'élan des idéaux de la révolution et les valeurs de l'indépendance et ensuite par le modèle socialiste de développement économique et social* ».

Par ailleurs, le secteur des services publics est régi par multiples considération que ce soit dans le domaine économique ou social, nous assistons à une diversité des termes pour désigner le service public ainsi qui 'aux principes lesquels est construit, il est alors nécessaire de bien cerner la notion de service public.

Le service public de la formation et l'enseignement professionnel se définit selon loi n° 08-07 du 23 février 2008, d'Article 2, portant loi d'orientation sur la formation et l'enseignement professionnels, comprend la formation professionnelle initiale y compris l'apprentissage et la formation continue ; l'enseignement professionnel. Et ce service caractérise par l'égalité et l'accès des demandeurs de formation, ainsi que ce secteur contribue au développement des ressources humaines par la formation d'une main-d'œuvre qualifiée dans tous les domaines d'activité économique ; et à la promotion sociale et professionnelle des travailleurs ; à la satisfaction des besoins du marché de l'emploi.

1.1.1 Définition et typologie du service public de la formation professionnelle.

L'expression « Service Public » renvoie à l'univers des concepts politique, C'est la politique qui donne à la société ses structures, ses formes et ses services, avant de définir les services publics il important de préciser ce que l'on entend par public et privé, forment ce type de concepts de public ne peut se comprendre que par rapport au concept de privé et vice-versa²

¹ YANN Baduel , Les origines du service public, Document Attac 18, éd 2010, P01.

² PREUD J, L'essence du politique, édition Sirey 1986, p 280

A-Définition du service public de formation professionnelle

Définition de la FP entant un service public

Donner une définition précise de service public ne serait pas chose aisé car celle –ci devait s’appliquer à des services divers par leur nature, leur objet, leur missions ...etc. on peut considérer qu’un service public se caractérise par un bien ou un service qui présente ,au regard des nécessités de l’organisation sociale et des attentes des usagers ,des caractéristiques tel que le simple jeu du marché ne peut assurer par lui –même leur satisfaction .

C’est une activité d’intérêt général prise en charge par les personnes publiques et privée selon MORY « *Le service public est garantie pour chacun d’accéder à des biens essentiels pour la satisfaction de ses besoins, l’expression de l’intérêt générale ;Il un moyen que se donne la puissance pour assurer la cohésion sociale ,économique ,territoriale ,culturelle d’un pays on plus largement pour conduire des politiques de développement économique et contribuer à l’émergence d’un modelé de société ¹ » ;*

La formation professionnelle entant un service public est dotée de la personnalité morale et il a une valeur constitutionnelle (Egalité devant la loi) exemple égalité des usages au service, qu’il caractérise par la continuité qui signifie la permanence et l’adaptation au changement social pour l’amélioration le service en fonction des évolutions des données socio- économique.

Selon Prosper WEIL: « *s’il est facile de reconnaître un service public organique, rien n’est plus malaisé que de définir un service public au sens matériel du terme. À lui seul le but d’intérêt général qui parait le caractériser est trop flou et trop incertain, car en fin de compte presque toutes les activités humaines concourent à un titre ou à un autre à l’intérêt général. (...) Il faut donc y ajouter quelque chose car la notion d’intérêt général est certes nécessaire, mais ne constitue pas un critère suffisant »*

a- La définition économique la formation professionnelle

Pour l’économiste, les services publics sont considérés comme un ensemble de prestations rendues par des activités règlementées exemple l’offre de formation...etc. , échappant de fait aux règles de la concurrence libre à la liberté d’établissement. La réglementation publique impose par la conséquent des règles strictes concernant la tarification, le choix des investissements, la diversification sectorielle, la politique

¹ **RMDINI S**, Cour de management des grandes services publics, de Master management territorial et ingénierie de projet, promotion 2014/2015.

commerciale, doivent être observées par l'opérateur bénéficiant d'un monopole exclusif du marché du service qui 'il met à la disposition des consommateurs, les services publics sont appelés à la fonctionnaire sur la base des principes radicalement différents de ceux des services ou des biens privés , parce qui 'ils relèvent d'un domaine où la régulation par la « main invisible » du marché est défailante.¹

b-La définition juridique de la formation professionnelle

Juridiquement, les services publics sont d'émanation étatique, institués de manière souveraine par la puissance publique dans le but de satisfaire l'intérêt général. A l'origine de tout service public se trouve l'expression d'un besoins reconnu en tant que tel par la collectivité, faisant appel à la traduction réelle de la puissance et de la légitimité de l'Etat ,puisqu'il s'agit d'activités que celui –ci doit assurer ou assumer en quelle les services publics de l'Etat dont la fonction est de mettre à la disposition de tous des bien collectifs ;

selon DEBENE et RAYMUNDIE« *L'autorité publique assume ou assure les activités des services publics, elle se porte garante de la réalisation des missions d'intérêt général à travers des politiques redistribuâtes* » envisageable deux perspectives sont, le service public est assuré par des établissement ou par des entreprises, ou bien la réalisation et la gestion de l'activité de service public est confiée à une entreprise privée concessionnaire²

C'est un service gratuit qui comprend la formation professionnelle initiale y compris l'apprentissage et la formation continue; l'enseignement professionnel, pour objectif d'assurer d'une main- d'œuvre qualifiée, et la satisfaction des besoins du marché de l'emploi, dans l'objectif d'intérêt général³ .

La FP est un service public qui suppose une application rationnelle des règles de la concurrence ; selon le code de l'éducation qualifie la FP d'obligation nationale. Et selon le code du travail définit d'ailleurs le service public de l'emploi « Comprend le placement, l'indemnisation, l'insertion, formation et accompagnement des demandeurs d'emploi »⁴

Le niveau de compétences recherché, soit par les individus en vue de leur insertion socioprofessionnelle, soit par les entreprises en vue de leur compétitivité, ne peut être

¹ **LORENZI Jean- Hervé** : « La régulation des services publics : concilier équité et efficacité », éd ESKA,1995, p 24-26

² **DEBENE & RAYMUNDIE**, Du service d'intérêt économique général au service univers, Revue Problème économique, éd 1996, p 481.

³ Loi n° 81-07, Loi d'orientation sur la formation et l'enseignement professionnelle ,23 février 2008

⁴ **SEILER Carine& SOLDINI David** : « Formation professionnelle : Plaidoyer pour un nouveau service public », éd 2008

déterminé par le seul secteur de la formation professionnelle. Ce niveau ne peut être appréhendé sans une participation active des entreprises.

Les principales missions de la formation professionnelle sont les suivantes :

- Assurer à toute personne une qualification professionnelle lui permettant d'accéder à un emploi salarié ou de créer son propre emploi ;
- Donner aux travailleurs une formation complémentaire, de perfectionnement ou de reconversion, dans le but d'entretenir leurs qualifications et leurs connaissances en fonction des exigences et de l'évolution du marché du travail, ainsi que de leurs aspirations personnelles ;
- Former et mettre à la disposition des opérateurs économiques la ressource humaine qualifiée et adéquate, avec toute la maîtrise professionnelle voulue dans le domaine d'activité considéré;
- Promouvoir les catégories particulières de la population, en vue de leur insertion socio-professionnelle.

1.1.1.2-Typologie des services publics

Le service public est soumis à un régime juridique spécifique , distinct du régime de droit commun des activités commerciales marchandes ,Ce régime varie en fonction de la nature « administrative » ou « industrielle et commerciale »de leur activité et du statut (public ,privé) de l'opérateur auquel ils sont confiés, on peut dire qu'il existe plusieurs critères de classification de service publics :

A-La classification à base des critères relatifs au mode d'organisation et de délivrance :

a- La nature non marchande du service :

On distingue souvent les services marchands sont ceux qui peuvent être délivrés moyennant une facturation individualisée au bénéfice de l'utilisateur, par contre es services non marchands sont des activités dont la prise en charge ne peut être que collective, car ils ne donnent pas lieu à une facturation individualisée des usagers comme le service public de la formation professionnelle qui offre des formations au niveau des centres et établissements.

b- Le régime de propriété :

Le service public de la formation professionnelle est une propriété collective des moyens nécessaires au fonctionnement du service.

c - Le régime de l'opérateur :

L'opérateur se définit comme le fournisseur du bien ou service collectif, l'opérateur d'un service public peut être privé ou public.

d - Concurrence ou monopole :

L'organisation d'un service collectif peut être assurée soit dans un cadre concurrentiel (exemple : la formation professionnelle, l'éclairage public), soit dans un cadre monopolisé avant 2003 le secteur de la formation professionnelle de nature de monopolisé mais au jour d'hui avec l'ouverture du marché le secteur de la formation professionnelle caractérise par concurrence en quelle l'exemple de wilaya de T-O en trouver 67 établissement privées par contre 45 établissement public.

e -La collectivité organisatrice :

La satisfaction des besoins collectifs implique une participation, à un certain niveau, de l'autorité publique, Elle peut intervenir comme :

- Autorité organisatrice (la compétence) ;
- Propriétaire des moyens nécessaire,
- Fournisseur du service et régulateur d'un système concurrentiel¹

B -La classification à base des critères relatifs à l'activité concernée

Le service public peut définir par son objet des activités de production de biens ou services que des raisons tenant à l'organisation économique et sociale et aux besoins des citoyen, C'est la convergence des besoins des citoyens et de l'économie donnent à un certaines activités le caractère de service public comme le secteur de la FP

a- Les services régaliens ou de souveraineté

Ils correspondent aux fonctions traditionnelles de l'Etat, les administrations générale, justice, police, la défense nationale et finances publiques. Les agents qui les disposent sont des fonctionnaires publics, ces services peuvent être déconcentrés c'est-à-dire assurés par des échelons administratifs répartis sur l'ensemble du territoire mais ils restent directement soumis à l'autorité de l'Etat et de ses représentants locaux , comme le secteur de la formation professionnelle qui organise au niveau chaque wilaya une Direction de la formation et de l'enseignement professionnelle.

¹ YANN BADUEL ; Les origines du service public, document ATTAC 18://www.local.attac.org/18/p01

b- Les services sociaux et culturels :

Ils recouvrent les domaines de l'éducation, de la formation professionnelle et de la santé, de la protection sociale, de l'aide sociale et de l'action culturelle. Dans ces domaines, L'Etat assure l'organisation de l'ensemble du système et le pilotage de son fonctionnement, Mais les collectivités territoriales y jouent également un rôle important en matière sociale et culturelle, juridiquement, ces services ont le caractère de service administratif, et leurs prestations sont pour l'essentiel gratuites et ils sont largement soumis aux règles du droit public¹.

c- Les services urbains :

Service que la collectivité (la commune ; wilaya) est appelée à fournir aux habitants d'une unité urbaine du fait de l'impossibilité technique d'une fourniture individuelle, donc ces services sont de proximité comme le traitement des déchets, le nettoyage public...etc.

d- La communication et les transports :

La communication de l'information et le secteur de transports qui sont important ou développement économique de l'Etat

e- L'énergie

L'énergie s'est développée de façon individuelle avant de devenir un service public avec l'émergence de politiques économiques des Etats qui considéraient comme stratégique.

C- La classification à base de caractère juridique et économique :

A base de caractère juridique, nous pouvons faire la distinction entre services publics à caractère administratif comme le service de la formation professionnelle est un SPA qui soumis de droit public , et services publics à caractère industriel et commercial comme les établissements privés de la FP .

Les services publics à caractère industriel et commercial sont fournis sur le marché, ce qui veut dire que leurs prestations sont payantes et couvrent normalement leurs coûts de fonctionnement .Ils sont soumis à un régime juridique mixte, qui associe le droit public et le droit privé, A l'inverse, les services publics à caractère administratif sont financés directement par l'impôt.

A base de caractère économique on distingue quatre(04) critères de service public :

¹ **CHIHAB Ali** : Mesure de performance dans le service public : cas de l'office nationale d'électricité, Thèse pour le Masters spécialisé Management service public, éd 2010, p 10

- Les missions naturelles de l'administration (administration publique ordre public...etc.)
- Les monopoles naturels (grands réseaux, grandes infrastructures de transports .etc.)
- Les intérêts publics importants (services sociaux, formation professionnelle..etc.)
- Les secteurs exposés à la concurrence (services publics industriels et commerciaux, logement, service urbains.¹

A partir des analyses théoriques évoquées précédemment, nous présentons ci-dessous un tableau portant une classification économique des services publics²

Tableau n° 8: la classification économique des services publics.

Ce tableau au-dessous nous analysant de distinguer le service public marchand du service public non marchand, à partir des quatre variables qui ont été utilisées :

- 1- La catégorie de bien : bien collectif pur ou bien de club,
- 2- Le type de consommation : forcée ou facultatif,
- 3- Le mode d'accès : gratuit ou payant,
- 4- Le mode de financement : par l'impôt, par les recettes perçus auprès des usagers, ou par la formule mixte de l'accès payant mais subventionné.

¹ **BENALLEGUE Abdeladim** ; « Les nouvelles modalités de gouvernance des service publics » Revue Idara , éd 2005 p 15

² **KEDEROUCI Sabah** ; « Administration et préférence cas de l'administration Algérienne »Mémoire de magister en science de gestion , Promoteur Dr. Kerzabi A. Maitre de conférences Université de Tlemcen ; Pr 2009/2010.

Biens de club	Accès payant	Service public marchand	Financement par les recettes perçus auprès des usagers	Consommation facultative	Electricité Téléphone Transports collectifs parisiens Cantines scolaires Piscines
Biens collectifs	Accès gratuit	Service public non marchand	Financement mixte		Municipales
			Financement par l'impôt		Consommation forcée
					Ecole Vaccinations Défense nationale Eclairage des rues Formation professionnelle Routière

Source : Aloy E. et Lévêque F., *op.cit*, p22.

En constatant que la FP étant un service public est un service non marchand financé par l'impôt de mode d'accès gratuit et d'égalité donc on peut le considérer comme un bien collectif.

C'est donc par le biais de la loi du 31-12-1962 que l'Algérie a prorogé la législation coloniale à l'exception de ce qui s'oppose à la souveraineté nationale, ce qui a conduit à l'adoption du droit administratif français avec ses moyens et ses spécificités.

Et même après l'année 1973, date de l'annulation de la législation coloniale, le droit administratif Le service public est à la fois le fondement et la limite du pouvoir gouvernemental, comme il est confirmé dans un rapport du conseil d'Etat de 1994 cité par ces deux auteurs. Ce rapport dit Rapport BELORGEY est construit autour de deux propositions, à savoir :

- Le service public procède de l'intervention de la force gouvernante, qu'il renvoie à la notion de souveraineté.
- Le service public est un élément fondateur du pacte républicain, au même titre que la démocratie représentative, qu'il renvoie à la notion de la citoyenneté.

Le service public de la formation professionnelle est au service de l'intérêt général que revient à l'Etat de le définir un service public administratif :

Pour MARTINAND et LORENZI, la notion de service public se rattache aux concepts de monopole naturel et de biens collectifs¹ mais avec la différence de la nature du service Public rendu dans chaque situation.

Le service public rendu c'est un service public non marchand qui est généralement assumé par des administrations publiques : les ministères, les directions exécutives, les établissements publics à caractère administratif 'EPA' comme : les écoles, les hôpitaux, les centres de formation professionnels, les universités, etc.

Sous-Section(02) : Les principes et statuts de service public de la formation professionnelle.

1.2.1. Les principes de service public de la FP

Les principes de service public en générale ils sont au nombre de trois, qui correspondent aux contraintes auxquelles les pouvoirs publics sont soumis et aux droits octroyés aux citoyens et usagers

En 1996 et en 2000, dans deux communications, la Commission a présenté les principes qui fondent les services d'intérêt général :

1-la neutralité : Car les services peuvent être dispensés par le secteur public tout autant que le secteur privé,

2-la subsidiarité : Qui laisse aux Etats membres la capacité de définir leur propre champ D'intervention des services publics et les modes d'intervention possibles,

3-la proportionnalité : Qui définit les modes de concurrence européens pour éviter les pratiques pouvant contribuer à développer une concurrence déloyale avec le secteur privé²

Le secteur de FP pour un service l'optimisation de la gestion des ressources humaines fait partie des finalités à atteindre pour tout organisme qui envisage de se moderniser. Dans de nombreux cas, c'est la première démarche engagée car c'est par elle que peuvent ensuite être déclinés des programmes et des actions plus « techniques » dans l'ensemble des unités de

¹ **Lévêque F**, "concepts économiques et conceptions juridiques de la notion de service public", Centre d'Economie Industrielle (CERNA), Ecole Nationale Supérieure des Mines de Paris ;éd 2000

² **FERRACCI Marc** ; Conclusion évaluer pour reformer ; éd 2013 p120

l'organisation. « L'Etat aujourd'hui fait deux choses : il organise, avec les moyens de l'administration, des services collectifs rendus à la population »

Une fois qu'un service public a été créé, celui-ci doit fonctionner. D'une manière tout à fait générale, les services publics, quels que soient leurs caractères, répondent, dans leur fonctionnement, à trois principes de base dits « lois de ROLLAND »¹. Il s'agit de la continuité ou la régularité, de la mutabilité ou l'adaptabilité et de l'égalité.

1.2.1.1-le principe d'égalité de service de la FP

Le principe d'égalité devant les services publics, ainsi ce principe est un impératif quasi absolu. Il introduit toute sélection ou exclusion de citoyens : créés et organisés, non pour la clientèle mais pour la population (la nomenclature des branches des spécialités national se caractérise par le principe d'égalité), le services public de la FP sont tenus d'être et rester ouverts à tout le monde indistinctement mais avec des conditions d'accès exemple pour le niveau 5 (BTS en informatique ou RH...etc.) avec niveau de BAC .

Principe d'égalité devant la loi, consacré par la plupart de constitutions modernes² , bénéficie tant aux usagers qu'aux agents des services publics.

Ce principe impose, entre autres, l'égalité d'accès aux emplois publics, quelles que soient les convictions politiques ou religieuses des candidats. C'est ce que **CHAPUS** qualifie de « neutralité du service public ».

Il signifie clairement, pour les usagers, que ces derniers doivent être traités de la même manière quant aux avantages et services offerts par un service public. Toutefois, des discriminations positives peuvent être tolérées pour que des situations différentes soient traitées de manière différente. par exemple, dans un établissement de FP l'on peut disposer des classes différentes pour différencier les voyageurs appartenant à des catégories différentes³.

1.2.1.2-le principe de continuité /la régularité

Le principe de continuité est, sans doute, le principe pour lequel la doctrine a eu le plus de considération, estimant que la continuité est de l'essence même du service public.

A ce sujet, CHAPUS écrit que « ce principe est le seul explicitement qualifié de loi par ROLLAND ».

¹ **ROLLAND Louis**, Ces lois ou principes du service public de ROLLAND sont ainsi qualifiés parce qu'ils ont été systématisés ; Lire à ce sujet Martines LOMBARD, op.cit., p.271.

² Ordonnance n° 6-03, Notamment la constitution de la République Démocratique du Congo de 18 février 2006.voir à ce sujet les articles 12, 13, 36, etc.

³ **RAMDINI Samira**, Cour : « Management des services publics », Master MTIP, promotion 2013/2015.

Ce principe de continuité de service de la FP par ces offres de formation FR et FPA en deux trimestres (Mars et Juin) non seulement que les usagers disposent d'un droit au fonctionnement régulier et continu du service public (droit à la DFEP est tenue de prendre toutes mesures, de façon plus générale, pour assurer un fonctionnement continu du service public, sans que des incidents (du moins qu'ils étaient d'une nature prévisible) provoquent son interruption. Il n'implique certes pas que les services publics fonctionnent en permanence, mais il impose un fonctionnement régulier, sans limitations autres que celles autorisées par les textes légaux.

Il est question ici de l'ouverture des bureaux et autres bâtiments à l'heure et qui ne peuvent se fermer de manière anticipée ; c'est-à-dire qu'il est question du fonctionnement ponctuel et régulier du service ; Ainsi, la conséquence la plus attendue du dit principe apparaît, notamment, dans les secteurs publics où il se présente comme un obstacle absolu à l'exercice du droit de grève dans les services publics.

A ce sujet, certains auteurs, dont Patrick MIGNARD, estiment qu'on ne voit pas comment on pourrait assurer la continuité des services publics sans limiter le droit de grève ?

Les autres conséquences du principe de continuité apparaissent dans les règles du contentieux avec le principe du préalable et celui de l'exécution d'office ; en matière des contrats administratifs avec par exemple la théorie de l'imprévision ; en matière de réquisition avec la théorie de circonstances exceptionnelles ; etc. Le service public de la formation professionnelle caractérise par le principe de continuité par conséquent le secteur de la formation et l'enseignement professionnel offre des formations selon les besoins du service public de pays

1.2.1.3-Le principe de gratuité

La prestation est prise en charge par l'Etat, il n'est pas exigé de contribution des usagers si le critère de gratuité n'est pas au jour d'hui considéré comme un critère fondamental du service public, il est tout à fait possible d'ériger le principe de gratuité pour les usages en principe de fonctionnement de l'offre de FP .

1.2.1.4-Le principe de mutabilité ou d'adaptabilité

Le principe de mutabilité, qualifié également de « principe d'adaptation constante du service public de la FP » implique que le service public doit s'adapter aux nécessités changeantes de l'intérêt général que l'offre de formation soit construite et adoptée régulièrement

a partir d'une évolution des besoins de formation de sa population (le service publics de la formation professionnelle s'adapter aux variable de l'intérêt général en quelle le secteur a connu plusieurs modification de la nomenclature vu la loi n° 81-07 modifiée et complétée ,relative à l'apprentissage ; du 27 juin, et la loi n° 88 -01 modifiée et complétée relative à la planification , Que les services publics doivent s'adapter aux nécessités du moment, aux besoins de leurs utilisateurs et aux évolutions technologiques, elle peut être spatiale temporelle et juridique, c'est ainsi que certains le qualifient de « loi du changement »¹

Au niveau spatial, l'adaptation peut se traduire par l'aménagement de nouvelles zones de desserte, par le renforcement des structures d'offre pour accompagner l'aménagement du territoire dans les centres urbains, et de les supprimer dans les zones abandonnées.

La dimension temporelle, quant à elle, requiert l'aménagement de la qualité, de la prestation fournie en intégrant les évolutions techniques, technologiques et organisationnelles dans les structures de support à la production des services.

La dynamique juridique s'apprécier à travers les règles (Techniques, financiers..) encadrant l'exercice des activités de service public qui sont appelés à suivre les évolutions en la matière.

En d'autres termes, le régime du service public doit pouvoir être adapté, chaque fois qu'il le faut, à l'évolution des besoins collectifs et aux exigences de l'intérêt général, L'administration possède donc de ce fait le pouvoir de modification dans l'exécution des contrats administratifs

1.2.2. Statuts de service public de la formation professionnelle

Les statuts des services publics correspondent d'identifier les spécificités et le régime juridique, selon ordonnance n°6-03 du 19 Joumada Ethania 1427 correspondant au 15 Juillet 2006 portant statut général de fonction publique (Article 1er - La présente ordonnance porte statut général de la fonction publique.

Elle détermine les règles statutaires applicables aux fonctionnaires et les garanties fondamentales qui leur sont accordées dans le cadre de l'exercice de leurs missions au service de l'Etat)

¹ Recueil de textes législatifs et réglementaires ;Lois ,Décrets, Arrêtés, Circulaires ;Edition 2013 ; lois p 19

1.2.2.1 Spécificités du service public

Il est utile d'identifier les spécificités ou les attributs, qui confère à un service le caractère de public et donnent naissance à sa mission dans cette vague de libéralisme vers l'économie de marché, pour cela on peut considérer les critères suivants :

- Risque inacceptable ;
- Prévisibilité dans un horizon long ; Justice sociale ;
- Rentabilité à long terme ; Développement durable ;
- Sécurité nationale ; Défauts de marchés ;

L'analyse des critères ci-dessus montrent l'existence d'activités qui ne peuvent être gérées raisonnablement que par des organisations :

- Faire face avec des moyens adéquats aux risques inacceptables même en étant non rentables ; la gestion dans un horizon temporel ou elles peuvent se voir assigner des objectifs significatifs et la préserver la justice sociale.
- Malgré l'existence de service public concédés, assurer par le privé dans de bonnes conditions de sécurité, d'efficacité et de prévoyance, l'appréhension des risques inacceptables, la définition des horizons dans lesquels doit être placée une activité d'intérêt général, la perception des exigences minimales de justice sont liées à des choix essentiellement politiques qui ne peuvent être confiés à un pouvoir échappant à tout contrôle public.¹

Le service public de la formation professionnelle est identifié par la spécificité de ces maisons, à savoir la prise en charge de la demande sociale en matière de formation (FR ET FAP) et des formations à la carte c'est des formations sur-mesure selon les besoins des entreprises ; d'un côté , et de l'autre côté de répondre efficacement aux attentes du secteur public et particulièrement le secteur privé sa voir les entreprises en métiers de main d'œuvres qualifiée.²

1.2.2.2. Le régime juridique de service public de la formation professionnelle

Une fois le service public créé, il convient de l'organiser en vue de la satisfaction du besoin qui l'a justifié Comment, enfin, reconnaître la compétence particulière de l'utilisateur dans la définition du service dont il a besoin et intégrer cette « expertise d'usage » dans un

¹ LACHAUME J.F :Grands services publics , éd Armond Colin,2^{ème} édition 2000 ,P97

² Ministère de la Formation et de l'Enseignement Professionnel (MFEP),La formation & l'enseignement professionnels au service de l'économie Algérienne –Missions- Institutions- Structures, Ed Ben Aknoun Alger, ,site WWW.mfep.gov.dz, consulte 2015

processus de « coproduction » de ce service ?¹ Selon. LACHAUME J.F « Il appartient à la puissance publique, et à elle seule d'ériger en services publics ceux dont elle estime, à un moment donné que leur satisfaction correspond à intérêt général et qu'elle doit être directement prise en charge ou contrôlé étroitement par l'administration », par exemple gestion du service public en régie ou par établissements publics, soit dans le cadre privé délégation de service public.

1.2.2.3 La gestion directe et la gestion concédée

Le principe fondamental du service public est le mode de gestion.

A-La gestion directe :

La gestion directe comme forme de réglementation publique lorsqu'une collectivité confie la production et l'offre d'un ou plusieurs services publics à un établissement public du secteur de la FP ou une administration centrale dotée d'une personnalité morale et de l'autonomie financière et de droit public, cependant le fonctionnement des établissements publics de la FP, nous évoquons deux principes fondamentaux :

- Le principe de l'autonomie qui renferme la volonté de l'Etat de confier l'autonomie de gestion à la fois administrative et financiers, La contrainte imposée et la dépendance vis-à-vis de l'Etat en termes de moyens financiers nécessaires à leurs fonctionnements, la résultante est l'obligation d'adopter des programmes d'action en fonction des subventions allouées par l'Etat.
- Le principe de spécialité rappelle que l'établissement public possède une compétence d'attribution strictement déterminée par ses statuts, tel que la gestion d'un seul service public ou plusieurs.

B- La gestion concédée :

La gestion concédée c'est une forme de réglementation économique consistant à introduire un ensemble de règles visant à organiser les relations d'agence entre l'Etat et l'opérateur économique de statut public ou privé. Il s'agit en effet d'une relation de type mandant/mandataire, Dans cette relation l'Etat concède le droit de production et/ou de distribution du service public.

La gestion du service public de la FP consiste à introduire un l'ensemble de règles de la fonction public, les établissements agréés de formation professionnelle sont chargés de

¹ **WORMR Jean-Pierre**, Le management sauvera-t-il le service public ? In Revue ,Empan, Ed 2006,p 12 à19

développer et diversifier les offres de formation tous modes confondus, et dans toutes les branches d'activités, compléter le secteur public de la formation professionnelle¹

Afin de valoriser et d'encourager les compétences nationales dans le domaine de FP pour objectif élever les compétences nationales en matière de formation, alléger les dépenses de l'Etat dans ce domaine, encourager la concurrence.

Section 02: L'architecture de la nomenclature des branches et spécialités de la FP et les différents besoins du service public.

Le secteur de la formation et de l'enseignement professionnels constitue un secteur stratégique dans le développement économique et social, pour objectif former et mettre à la disposition des opérateurs économiques la ressource humaine qualifiée et adéquate, avec toute la maîtrise professionnelle voulue dans le domaine d'activité considéré ; et Promouvoir les catégories particulières de la population, en vue de leur insertion socio-professionnelle.

Sous –Section (01) : La formation et l'enseignement professionnels au service de l'économie Algérienne

Le secteur de la formation et de l'enseignement professionnels est représenté au niveau local « wilaya » par une structure déconcentrée qui s'articule autour des missions, à savoir la prise en charge de la demande sociale en matière de formation des différents modes pour répondre aux exigences du service public.

1.3.1-Les modes de la formation professionnelle

Les formations sont assurées dans les niveaux I à V (d'Ouvrier Spécialisé à Technicien Supérieur), sous forme de formation initiale ou continue, à travers différents modes ;

1.3.1.1 - Les modes de formation

A- Formation Résidentielle (FR)

Elle se déroule dans les établissements de formation (Instituts Nationaux Spécialisés de Formation Professionnelle, Centres de Formation Professionnelle et de l'Apprentissage, Centres de Formation Professionnelle et de l'Apprentissage Spécialisés pour personnes Handicapées Physiques) ; Elle s'adresse aux personnes âgées de **16** ans révolus et plus.

¹ Décret N°01-149 : fixe les conditions de création et de contrôle des établissements agréés de la formation professionnelle, éd 20/12/2001.

Des formations en cours du soir sont organisées en mode résidentiel au profit des travailleurs ou de personnes désireux de se former ou de se perfectionner pour améliorer leur situation socio-économique, et pour objectif d'assurer une qualification de base à tout demandeur de formation¹

B- Formation Par Apprentissage (FPA)

C'est un mode de formation qui a pour but l'acquisition, en cours d'emplois, et une qualification professionnelle se déroule en alternance entre les établissements de formation qui assurent la formation technique et technologique complémentaire et les entreprises, les artisans et les organismes publics à caractère administratif où se déroule la formation pratique ; l'avantage de cette formation ,est que le Stagiaire est mis en situation réelle de travail .Elle est destinée aux jeunes âgés de 15 à 25 ans. L'âge maximum est porté à 30 ans pour certaines catégories de femmes. Il n'y a aucune limitation d'âge pour les personnes handicapées physiques².

C- Formation à distance

C'est un mode de formation par correspondance qui est dispensée par le Centre National d'Enseignement Professionnel à Distance, avec des regroupements périodiques des stagiaires dans les établissements de formation. Elle permet aux personnes choisissant ce mode de formation :

- D'acquérir une qualification sanctionnée par un diplôme d'Etat ;
- De se perfectionner ;
- De se préparer aux examens professionnels.

Le Centre National d'Enseignement à Distance dispose de 09 Directions Régionales (Alger, Chlef, Bechar, Sétif, Annaba, Constantine, Ouargla, Oran, Tizi Ouzou).

1.3.2- L'enseignement professionnel

Le cursus d'enseignement professionnel s'inscrit dans le cadre de la nouvelle organisation de l'enseignement post obligatoire, qui a pour finalité de donner une qualification aux élèves, sanctionnée par un diplôme menant principalement vers le monde du travail ; Ce cursus est destiné à accueillir les élèves admis au post obligatoire, orientés par le MEN, dans les Instituts d'Enseignement Professionnel ainsi qu'aux élèves réorientés à partir

¹Loi n° 08-07 du 23 février 2008 portant sur d'orientation sur la formation et l'enseignement professionnels.

² Loi n°81-07 relative à l'apprentissage du 27 juin 1981 , Article 2

de la 1ère année secondaire. Il comprend deux cycles d'une durée de 02 années chacun, sanctionné par :

* Le diplôme d'enseignement professionnel du 1er degré, pour le 1er cycle (**DEP 1**) ; L'accès au 2ème cycle est subordonné à l'obtention du **DEP 1**

*Le diplôme d'enseignement professionnel du 2ème degré, pour le 2ème cycle (**DEP 2**) ; Le **DEP 2** donne accès à la formation de **TS** dans la même spécialité, sous certaines conditions.

Mais il ya toujours ce diplôme n'est pas reconnu par la fonction public .

1.3.3- Les branches professionnelles

L'offre du secteur de la formation professionnelle est dimensionnée sur la base d'une nomenclature des branches des spécialités. **Tableau n° 09 : présentation les BP de la FP**

01. Agriculture	12. Hôtellerie - Tourisme
02. Arts et Industries Graphiques	13 Industries Agroalimentaires
03. Artisanat Traditionnel	14. Informatique
04. Bois et Ameublement	15. Industries Pétrolières
05. Bâtiment Travaux Publics Hydraulique	16. Métiers de l'Eau et de l'Environ.
06. Chimie Industrielle et de Transformation	17. Métiers de Services
07. Construction Métallique	18. Mines et Carrières
08. Construction Mécanique et Sidérurgique	19. Mécanique Moteurs Engins
09. Cuirs et Peaux	20. Pêche et Aquaculture
10. Electricité - Electronique - Energétique	21. Techniques Administratives et de Gestion
11. Habillement - Textiles	22. Techniques Audio Visuelles

Source : La Direction de la Formation et de l'Enseignement Professionnelle Tizi-Ouzou (Revoir annexe n°01 un modèle de la nomenclature)

Les formations dispensées se répartissent sur **22 branches** professionnelles subdivisées en spécialités, **422 spécialités** identifiées soit en fonction des besoins du marché du travail et de l'évolution technologique, soit les demandes et les besoins exprimés par l'environnement socio-économique. figurent dans la nomenclature des spécialités de la Formation Professionnelle, édition 2012, réparties comme suit :

Sur les 422 spécialités retenues dans la nouvelle nomenclature, 87 spécialités sont nouvelles (introduites pour la première fois compte tenu du degré d'employabilité qu'elles présentent comme la spécialité *Métiers de l'Eau et de l'Environnement, Techniques Administratives et Gestion*). Ces spécialités ont été introduites pour répondre, notamment, aux besoins induits par les nouvelles technologies telles que, par exemple, les nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) ; à la demande des secteurs économiques tel que « agent immobilier » ; aux besoins induits par la création de nouveaux emplois, tels que les métiers de l'environnement par exemple.

Et 131 spécialités ont été supprimées. Il s'agit soit de spécialités obsolètes telles que standardiste, dactylographie ; et de spécialités n'offrant plus de débouchés telle que « *dessin construction électrique* » de métiers qui ne peuvent être exercés qu'après une longue expérience professionnelle à l'issue de la formation initiale telle que chef cuisinier.

Par ailleurs, des réajustements ont été apportés à certaines spécialités comme la spécialité Matière de l'eau en quelle il existe trois centre de l'eau au niveau national (Constantine ,Oran ;Tizi-Ouzou) en ce qui concerne le niveau de qualification. L'analyse de ces spécialités a montré la nécessité d'élever leur niveau de qualification, compte tenu de l'évolution technologique induisant des tâches plus complexes et des niveaux de qualification et de responsabilité plus élevés.

1.3.4 La sanction des formations

On distingue deux types de formations :

A- La formation diplômés : Les formations dispensées dans les établissements du secteur de la formation et d'enseignement professionnels, sont sanctionnées par des diplômes d'Etat.

Tableau n° 10 : Niveau de qualification et dénomination des diplômes

Niveau I : Ouvriers Spécialisés	CFPS	Certificat de Formation Professionnelle Spécialisée
Niveau II : Ouvriers et Agents Qualifiés	CAP	Certificat d’Aptitude Professionnelle
Niveau III : Ouvriers et Agents Hautement Qualifiés	CMP	Certificat de Maîtrise Professionnelle
Niveau IV : Agents de Maîtrise et Techniciens	BT	Brevet de Technicien
Niveau V : Techniciens Supérieurs	BTS	Brevet de Technicien Supérieur

Source : *Le Ministre de la Formation et de l'Enseignement Professionnels de Ben Aknoun ; Alger ,2015*

Selon ce tableau en constatant, la FP offre des diplômes selon les niveaux, le certificat de formation professionnelle spécialisé (**CFPS**) qui est un diplôme donnant accès à une qualification professionnelle de **niveau I** correspondant à ouvrier spécialisé(les métiers de bas exemple coiffeuse, artisanatect)

le certificat d’aptitude professionnelle (**CAP**) qui est un diplôme donnant accès à une qualification professionnelle de **niveau II** correspondant à ouvrier qualifié (les électricien, magasin)..ect

Le certificat de maîtrise professionnelle (**CMP**) qui est un diplôme donnant accès à une qualification professionnelle de **niveau III** correspondant à ouvrier hautement qualifié

Le brevet de technicien (**BT**) qui est un diplôme donnant accès à une qualification professionnelle de **niveau IV** correspondant à technicien(gestionnaire de stocke ,informaticien,ect)

Le brevet de technicien supérieur (**BTS**) qui est un diplôme donnant accès à une qualification professionnelle de **niveau V** correspondant à technicien supérieur.

Des examens professionnels sont organisés annuellement au profit des candidats libres dans toutes les spécialités et pour des profils spécifiques, tels que :

*Certificat d’Aptitude Professionnelle (CAP) : Banques, Assurances, Comptabilité ;

*Certificat de Maîtrise des Techniques Comptables (CMP) : Comptabilité ;

*Certificat d'Economie et de Droit (CED) : (Comptabilité) ;

*Brevet Professionnel (BP) : Banques, Assurances, Mécanique, Electricité.

*Les formations qualifiantes sont sanctionnées par des attestations de qualification.

*Pour l'obtention d'un diplôme d'Etat, les stagiaires des établissements privés de formation professionnelle participent aux examens organisés par le secteur de la Formation et de l'Enseignement Professionnels.

B- Les formations qualifiantes

Elles sont organisées sous forme de cycles de recyclages ou de perfectionnements dans le cadre de conventions entre des employeurs publics ou privés et des établissements de formation . Ces formations à la carte sont sanctionnées par un certificat de qualification qui définit la qualité et les objectifs de la formation suivie. Le MFEP a signé pas mal des conventions avec d'autre secteur tel que secteur de transport et de communication etc.

1.3.5-Les acteurs de formation et d'enseignement professionnels

Le secteur de la formation et de l'enseignement professionnels dispose d'un réseau de plus de 1 226 établissements et structures, répartis comme suit¹ :

A- Les établissements de la formation et d'enseignement professionnels

a- Les Instituts Nationaux Spécialisés de Formation Professionnelle²

A vocation nationale, les INSFP sont des établissements publics à caractère administratif, implantées dans la plupart des wilayas et disposent également d'annexes et de sections détachées. Ils sont spécialisés par branche professionnelle et sont chargés notamment d'assurer la formation de Techniciens Supérieurs (Niveau : V) il existe 71 en Alger(voir annexe 03).

¹ Direction de la formation et d'enseignement professionnelle de La wilaya de T-O 2015

² Le décret exécutif N° 90- 235, Portant statut type des institutions nationaux spécialisés de la formation professionnelle et de définit leur missions et leur objectifs, Ed 28 juillet 1990.

b- Les Centres de Formation Professionnelle et de l'Apprentissage¹

Les CFPA constituent le réseau de base du système de formation professionnelle et sont implantés dans les 48 wilayas. Ils sont à vocation locale et dispensent des formations dans les niveaux I à IV. Ils disposent d'annexes et de sections détachées destinées à rapprocher l'offre de formation de la demande, leur missions principale développement une assistance technique et pédagogique au profit des entreprises qui le souhaitent

c- Les Centres de Formation Professionnelle et de l'Apprentissage spécialisés pour Personnes Handicapées Physiques (CFPHP)

Ces établissements sont destinés à la prise en charge des catégories particulières. Les établissements spécialisés pour personnes handicapées physiques sont au nombre de 04 (Alger, Relizane, Boumerdés, L'aghouat), un 5ème centre spécialisé est en cours de réalisation dans la wilaya de Skikda.

d- Les établissements privés de formation professionnelle

Sont au nombre de 72 dispensant des formations dans les spécialités dominantes suivantes Informatique, comptabilité, marketing, coiffure esthétique et tourisme. Les formations sont sanctionnées :

- Soit par un diplôme d'Etat délivré par le Ministère de le Formation et de l'Enseignement Professionnels, les stagiaires de ces établissements peuvent participer aux examens organisés par les établissements de formation professionnelle ;
- Soit par une attestation propre à l'établissement privé, pour les formations qualifiantes.

B- Le réseau des institutions d'ingénierie pédagogique

a- L'Institut National de la Formation et de l'Enseignement Professionnels

Implanté à Alger, l'INFEP est à vocation nationale. Il est chargé notamment de :

* L'ingénierie pédagogique ;

*La formation du personnel d'encadrement de niveau supérieur ;

¹ Le décret exécutif N° 92 ,Portant statut type des CFPA et leur missions de base la formation des jeunes et adultes en FR ,FPA , Ed 20 Janvier 1992.

* La formation pédagogique des formateurs spécialisés.

b- Les Instituts de Formation et d'Enseignement Professionnels (IFEP)

Sont chargés notamment :

* D'assurer la formation, le perfectionnement et le recyclage des enseignants, des personnels de gestion et de maintenance des établissements de formation professionnelle ;

* De participer à l'élaboration, à la reproduction et à la diffusion des programmes pédagogiques.

Au nombre de six (06), les IFEP sont spécialisés par branches professionnelles :

* IFEP de Birkhadem, Alger : Techniques Administratives et de Gestion, Artisanat ;

* IFEP de Annaba : Construction Métallique et Construction Mécanique et Sidérurgique ;

* IFEP de Médéa : Mécanique Moteurs et Engins ;

* IFEP de Ouargla : Agriculture et Industries Agroalimentaires ;

* IFEP de Sétif : Bâtiment, Travaux Publics, Environnement ;

* IFEP de Sidi Bel Abbes : Electricité, Electronique et Froid.

Dans le cadre de l'ingénierie pédagogique, ces institutions sont notamment chargées : de mener des études et recherches dans le domaine de l'ingénierie pédagogique et de concevoir et d'élaborer des programmes de formation adaptés aux divers modes de formation ; d'actualiser les programmes de formation en fonction de l'évolution des technologies.

C -Les établissements de soutien¹

a- Le Centre National d'Enseignement Professionnel à Distance (CNEP)

Est chargé notamment d'assurer :

- Une formation à distance, dans diverses spécialités ;
- Le perfectionnement et le recyclage des travailleurs des organismes et entreprises.

¹Revoir annexe n°02.

Il dispose de **09** directions régionales (**Alger, Bechar, Ouargla, Tizi-Ouzou, Sétif, Annaba, Constantine, Oran**)¹.

b- L'Office National de Développement et de promotion de la Formation Continue (ONDPFC)

Est chargé notamment

- * D'assurer, de développer et de promouvoir la formation continue ;
- * De prêter assistance et conseil aux entreprises publiques économiques et à tout organisme employeur public ou privé ;
- * D'organiser et de réaliser des bilans de compétences à la demande des individus, des entreprises publiques économiques et des organismes employeurs publics et privés.

L'Établissement National des Equipements Techniques et Pédagogiques de la Formation Professionnelle (ENEFP)

est chargé de l'acquisition, de l'installation et de la Maintenance des équipements techniques et pédagogiques de la formation Professionnelle.

c- Le Fonds National de Développement de l'Apprentissage et de la Formation Continue (FNAC)

A pour missions principales le développement de l'apprentissage et de la formation continue.

Il est chargé notamment de :

- * Gérer les ressources mises à sa disposition, provenant des taxes de formation continue et d'apprentissage ;
- * Prononcer sur l'éligibilité des projets de programmes d'apprentissage et de formation continue proposés au financement par le fonds.²Voir annexe N°4

d- Le Centre d'Etudes et de Recherche sur les Professions et les Qualifications (CERPEQ)

C'est un établissement public à caractère industriel et commercial, doté d'un conseil d'une administration et d'un conseil scientifique, il est chargé notamment :

¹ Ministère de la formation et de l'enseignement professionnel, Alger, éd 2015

² MFEP, Mission de service public de la formation professionnelle, éd 2015

- D'entreprendre des études et de mener des recherches sur les qualifications et leur évolution ainsi que les conditions d'acquisition des qualifications par les différents modes de formation et leurs résultats ;
- De la mise en place d'un dispositif d'observation et de suivi des diplômés de la formation professionnelle ;
- De mener toute étude ayant un intérêt pour le secteur de la formation et de l'enseignement professionnels.
- De réalisation toute étude perspective sur l'évolution des emploi- métiers¹.

Sous –Section (02):L'architecture de la nomenclature des métiers des services publics.

Après avoir la définition de service public en constatant que Ilya deux caractéristiques essentielles du service public apparaissent : « besoin d'intérêt général » et « doit être assurée ou contrôlée par l'Administration ». Ces caractéristiques rappellent que le service public se définit par les trois critères que sont la mission d'intérêt général, une certaine dépendance à l'égard de l'Administration et un régime juridique très réglementé. Le statut de service public tient aussi au fait que leur fonctionnement est assuré par un corps professionnel spécialisé relevant lui-même d'un statut particulier : celui de la fonction publique Pour cela nous permettons de présenté la nomenclature des services publics².

2.2.1-le système de classification des métiers

La nomenclature des métiers des services publics sont caractérisée par des familles des grades et des corps selon Art 251-En application de l'article 118 de l'ordonnance n° 06-03 du 2015 juillet 2006, susvisée, la classification des grandes relevant des corps communs aux institutions et administrations publiques **l'ordonnance n° 06-03 de l'Art 2** Le présent statut s'applique aux fonctionnaires exerçant au sein des institutions et administrations publiques.

Il est entendu par institutions et administrations publiques, les institutions publiques, les administrations centrales de l'Etat, les services déconcentrés en dépendant, les collectivités territoriales, les établissements publics à caractère administratif, les établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel, les établissements publics à caractère scientifique et technologique et tout établissement public dont les personnels peuvent être

¹ Revoir annexe n°03

² **RENAUDIN Coline** : Service public et marketing ; l'utilisation du marketing par les bibliothèques, Ed France ; Janvier 2009 p20

soumis aux dispositions du présent statut. Les magistrats, les personnels militaires et civils de la défense nationale et les personnels du Parlement ne sont pas soumis aux dispositions de la présente ordonnance. est fixée conformément au tableau ci-après :

Tableau n°11 : Classification des grades « Administration générale »

Corps	Grandes	classement	
		Catégorie	Indice minimal
Administrateurs	Administrateur	12	537
	Administrateur principal	14	621
	Administration conseiller	16	713
Attachés d'administration	Attaché d'administration	9	418
	Attaché principal d'administration	10	453
Agents d'administration	Agent de bureau		288
	Agent d'administration	5	315
	Agent principal d'administration	7	397
		8	
Secrétaires		5	
		6	288
	Agent de saisie	8	315
	Secrétaire	10	379
	Secrétaire de direction		453
	Secrétaire principal de direction		
Comptables administratifs	Aide-comptable administratif		
		5	
	Comptable administratif		288
		8	315
	Comptable administratif principal		453
		10	

Source : Journal officiel de la république Algérienne N°03, éd 20 janvier 2008.

En constatant que les métiers des services publics sont classifiés selon les corps (Administrateur, Attachés d'administration, Agents ...) et grades et la catégorie par exemple catégorie 12 c'est par rapport au niveau de diplôme obtenue dans ce cas la catégorie 12 correspondant « licence » ; Selon l'ordonnance n° 06-03 de l'Art 4 est fonctionnaire l'agent qui, nommé dans un emploi public, a été titularisé dans un grade de la hiérarchie

administrative. La titularisation est l'acte par lequel le fonctionnaire est confirmé dans son grade¹

En constatant aussi Ilya trois catégories de salariés :

- les agents publics sous statut : les fonctionnaires (au sens strict)
- les agents publics sous contrat
- les salariés de droit privé qui relèvent du code du travail

Ainsi les contractuels de l'administration ne bénéficient aujourd'hui ni de la protection du statut ni de celle du code du travail.

En l'Algérie, les corps de fonctionnaires sont classés selon les niveaux de qualification requis au sein des quatre (4) groupes suivants² :

-Le groupe "A" comprend l'ensemble des fonctionnaires ayant le niveau de qualification requis pour l'exercice d'activités de conception, de recherche, d'études ou tout niveau de qualification comparable par exemple : catégories 11 et 12, 13, 14, 15, 16, 17, correspondant les niveaux de qualification (Licence ,Diplôme de l'Ecole Nationale d'Administration(ENA) ,Master ...etc.) et les hors catégorie (Doctorat, Magister (pour l'accès aux grandes de l'enseignements supérieur et de la recherche scientifiqueetc.)

-Le groupe "B" comprend l'ensemble des fonctionnaires ayant le niveau de qualification requis pour l'exercice d'activités d'application ou tout niveau de qualification comparable; correspondant catégorie 9 et 10 des niveaux de qualification (BAC+24 mois de formation, Diplôme d'Etudes Universitaires Appliquées « D.E.U.A),DTS ,BAC+36 formation.)

-Le groupe "C" comprend l'ensemble des fonctionnaires ayant le niveau de qualification requis pour l'exercice d'activités de maîtrise ou tout niveau de qualification comparable; des catégories 7 et 8 de niveau de qualification : 3^{ème} Année Secondaire, 2^{ème} Année secondaire +12 mois de formation ; BAC, DT....etc.

-Le groupe "D" comprend l'ensemble des fonctionnaires ayant le niveau de qualification requis pour l'exercice d'activités d'exécution ou tout niveau de qualification comparable. qui

¹ Ordonnance n° 6-03 du « Portant statut général de la fonction publique » Joumada Ethania 1427 correspondant au 15 Juillet 2006

² Ordonnance n° 6- 03 : Art 08 qui correspondant « Les corps de fonctionnaires de la fonction publique »Ed 2006.

correspondant les niveaux de qualification : CFPS (7ème Année Fondamentale(AF) -8ème AF Formation de 12 mois) ; CAP ; CMP.....etc. En trouver le détail aux Annexes

En 29 décembre 2007 instruction n°07 relative à la mise en œuvre du nouveau système de classification et de rémunération des fonctionnaires, en application des articles 8et 114à 126 du statut général de la fonction publique.

- La nomenclature des métiers des services publics sont classe par rapport son aux niveaux de qualification cela correspondant les catégories en quelle catégorie **I** spécifique au métier des Agents (protection civil et nettoyage..etc.) sont des services fournisseur a collectivités.
- Nous remarquons que le secteur de la formation professionnelle réponde aux besoins de service public tel que les catégories **5et 6et 8et 10** sont des catégories formé par la formation professionnelle (**BT ,BT ,CAP ,CMP ,etc.**).

2.2.2. Différents besoins du service publique

Les besoins du service public sa diffère d'un secteur un autre selon des critères à savoir, la nature d'activité, et les branches des spécialités, le statut juridique..etc ; Cependant, la formation professionnelle dans des autre secteurs en plus du rôle que joue le secteur de la formation et de l'enseignement professionnels en l'Algérie, un certain nombre de département ministériels disposent de structure de la formation spécifique, il s'agit notamment des secteurs De la sante, l'équipement, la jeunesse et sports, L'agriculture, L'industrie, les entreprises économiques.

En quelle le marché local de travail est théoriquement défini comme : « *La zone de parfaite mobilité du travail, ce qui signifie l'annulation des migrations alternantes, de telle sorte que les travailleurs de cette zone y habitent* ¹ ». L'offre et la demande du service public ne sont pas indépendantes comme le postule le modèle concurrentiel ; les modalités et le degré de concurrence sont très variables d'un marché local à un autre du fait du caractère imparfait et asymétrique de l'information qui fausse le jeu des mécanismes concurrentiels ; les disponibilités locales en MDO influencent les choix des techniques de production ; l'organisation du travail et la localisation des activités ; la création d'emplois nouveaux peut

¹ **BENYAOU M** : « la formation professionnelle dans son environnement national et local : Mutation et crise systémique-illustration par le cas de la wilaya de Tizi-Ouzou » ; mémoire de magister ; UMMTO, 2004. p29.

pousser des personnes inactives (les femmes au foyers par exemple) à se porter sur le marché du travail¹ .

2.2.2.1-La politique des services publics

Une fonction publique professionnelle est essentielle au bon fonctionnement d'un Etat moderne. Il faut que ce dernier, notamment à un moment où il évolue d'un Etat opérateur vers un Etat stratège et régulateur, attire en son sein les experts dont il a besoin et les conserve un temps suffisant, ce qui est impératif pour garder la mémoire des informations et des savoir-faire. En outre, l'existence d'une haute fonction publique permet à l'Etat de disposer d'un vivier de personnes de haut niveau, impartial, qui est essentiel pour assurer la fonction de régulation. Mais cette haute fonction publique a la lourde responsabilité de conduire les réformes nécessaires au maintien d'un service public moderne et de qualité.

A- La structure centrale et l'organisation de la fonction publique :

Selon **Art. 55**, la structure centrale et les organes de la fonction publique sont ²:

- **La structure centrale de la fonction publique :**

Est une administration permanente de l'Etat chargée notamment, de proposer les éléments de la politique gouvernementale en matière de fonction publique et mesures nécessaires à sa mise en œuvre ; de veiller, en liaison avec les administrations concernées, à l'application du statut général de la fonction publique et d'assurer la conformité des textes pris pour son application; et d'assurer le contrôle de la régularité des actes administratifs se rapportant à la gestion de la carrière des fonctionnaires; et d'effectuer l'évaluation de la gestion des ressources humaines dans les institutions et administrations publiques et d'assurer la régulation des effectifs; de mettre en œuvre la politique de formation et de perfectionnement des fonctionnaires; de représenter, le cas échéant, les intérêts de l'Etat employeur auprès des juridictions.

¹ **BOUAZIZ Nadia** : « Formation, Spécificités locales et amorce d'un développement territorial dans la wilaya de T-O » ; Sous la direction de : **Pr Malika AHMED ZAID-CHERTOUK** ; Co- dirigée par : Mme **Radhia TADJINE**, Mémoire de Master MTIP , promotion 2013/2014

² :Ordonnance n°6-03 du « TITRE III LA STRUCTURE CENTRALE ET LES ORGANES DE LA FONCTION PUBLIQUE » Ed 15 Juillet 2006.

Le conseil supérieur de la fonction publique :

Est chargé de définir les grands axes de la politique du Gouvernement en matière de fonction publique; de déterminer la politique de formation et de perfectionnement des fonctionnaires et d'examiner la situation de l'emploi dans la fonction publique au plan quantitatif et qualitatif; il est composé de représentants par d'administrations centrales de l'Etat; d'établissements publics; de collectivités territoriales. et Le conseil supérieur de la fonction publique adresse au Président de la République un rapport annuel sur la situation de la fonction publique.

• Les organes de participation et de recours :

Les organes de la participation des fonctionnaires à la gestion de leur carrière, il est institué des commissions administratives paritaires sont créées, selon le cas, par grade ou ensemble de grades, corps ou ensemble de corps de niveaux de qualification équivalents, auprès des institutions et administrations publiques. Ces commissions comprennent, en nombre égal, des représentants de l'administration et des représentants élus des fonctionnaires ; elles sont consultées sur les questions d'ordre individuel concernant la carrière des fonctionnaires. Elles siègent, en outre, en jury de titularisation et en conseil de discipline. Les organes des commissions de recours est créé une commission de recours auprès de chaque ministre, wali, ainsi qu'auprès de chaque responsable habilité de certaines institutions ou administrations publiques.

Ces commissions sont composées, pour moitié, de représentants de l'administration et, pour moitié, de représentants élus des fonctionnaires. Les organes des comités techniques¹ : sont consultés sur les questions relatives aux conditions générales de travail ainsi qu'à l'hygiène et à la sécurité au sein des institutions et administrations publiques concernées, ils sont créés auprès des institutions et administrations publiques. Ils sont composés d'un nombre égal de représentants de l'administration et de représentants élus des fonctionnaires.

¹ L'ordonnance n°76-111 du 9 décembre 1976 portant mission et organisation de la réserve; » Ed 2006

Conclusion

Les services publics en Algérie sont assumés par des administrations publiques, ils sont aussi qualifiés des services publics administratifs (SPA) qui sont garantis directement par l'Etat, financés par le biais de l'impôt et mis gratuitement à la disposition de tous (la santé, l'éducation, formation professionnelle, l'enseignement supérieur, la sécurité, etc.), et toutes les activités reconnues comme services publics sont soumises à trois principes de fonctionnement connus sous le nom de lois de Rolland qui énoncent : « *parce qu'ils sont préposés à la satisfaction des besoins du public, les services publics sont tenus de fonctionner de manière régulière et continue sans heurts et sans à-coups* »¹ : le principe de continuité, et l'adaptabilité, le principe de l'égalité

Le service public de la formation professionnelle est pour objectif la sensibilisation des jeunes sur l'importance de suivre une formation qualifiante à même de leur permettre de se lancer dans le monde du travail, en quelle les activités du secteur de la formation et de l'enseignement professionnelle s'articulent deux missions principales, à savoir la prise en charge de la demande sociale en matières de formation, en même temps de répondre efficacement aux attentes de service public.

Pour améliorer le service public dans le secteur de la formation professionnelle, mettant l'accent sur le fait que la formation doit tenir compte de la vocation et des spécificités de chaque région du pays. Il a, à titre illustratif, cité la wilaya de **Tizi-Ouzou** dont la vocation est touristique et agricole, que ce secteur prend en charge les besoins de service public en matière des offres des métiers selon l'exigence des secteurs.

Par exemple formation des jeunes âgés de 16 à 20 ans (ce programme a été lancé en septembre 2009). En vue de répondre aux besoins du marché de l'emploi déficitaire en main d'œuvre qualifiée notamment dans les secteurs du BTPH, l'agriculture et le tourisme et afin d'améliorer l'employabilité et les chances d'insertion professionnelle des jeunes âgés de 16 à 20 ans sans formation ni qualification, une prime mensuelle d'encouragement de 3000 DA est octroyée aux jeunes qui acceptent de suivre une formation dans les métiers déficitaires (06 mois au niveau des établissements publics de formation professionnelle). A l'issue de la formation, une attestation de qualification professionnelle est remise aux stagiaires admis.

¹ **MOUDJED M** « Le concept de service public à la française, maîtrise de sciences économiques et de gestion », éd université lumière LYON II, 2002/2003, p18.

Chapitre III : Articulation du secteur de la formation professionnelle avec les besoins des services publics : Cas de la wilaya de T-O.

Introduction

Après l'étude des différentes politiques publiques qui ont jalonné l'histoire de la formation professionnelle dans l'Algérie, il convient de réfléchir sur leur matérialisation au niveau territorial du terrain. La formation professionnelle (FP) est le processus d'apprentissage qui permet à un individu d'acquérir le savoir et les savoir-faire (habiletés et compétences) nécessaires à l'exercice d'un métier ou d'une activité professionnelle. La FP crée un climat favorable de développement en quelle est un secteur qui est appelé à suivre l'évolution économique et répondre aux besoins des entreprises.

L'Etat a mis les ressources nécessaires pour renforcer les institutions du secteur, plusieurs investissements publics sont réalisés, des centaines de formateurs sont recrutés, et un effort de concertation avec l'industrie privée semble être soutenu par l'administration locale. La mise en œuvre des réformes visant l'amélioration permanente du service public de formation-éducation dans un contexte de l'économie de marché.

Dans ce troisième chapitre, nous analyserons le secteur de la formation professionnelle, à partir des données chiffrées concernant la wilaya de Tizi-Ouzou, essayer d'examiner les questions les importantes qui se posent à la FP .

Ensuite, nous présentons les structures de secteur de la FP initiale au (section 01) cas dans la wilaya T.O., ce qui permettra d'aboutir à l'analyse de l'articulation de chacun des modes de formation (formation privée, FR et la formation par apprentissage) Dans(section02) c'est L'analyse entre l'offert de la nomenclature des métiers et les besoins des services publics dans la wilaya de T.O. ce cas portera l'analyse sur une série de facteurs essentiels dont les plus importants sont :

- La FP en termes de qualification et de diversification des métiers ;
- Les organismes qui contribue directement à réponde au diffèrent besoins

Section 01 : Etat des lieux du secteur de la formation professionnelle dans la wilaya de Tizi-Ouzou.

Dans ces conditions d'étude de besoin local et des structures concrètes de secteur du la formation professionnelle sera essentiellement fondée sur des enquêtes disponibles : enquêtes de CERPEC, du CREAD...etc. de même nous utiliserons les données statistiques disponibles (rapports de DFEP, rapports de la DREM de T-O, statistiques et Plan d'Aménagements de la wilaya (PAW) de T-O...); L'objectif de cette section consiste à présenter les structures de la FP de la wilaya de T.O.

- la première sous-section sera l'évolution et la répartition des structures de la FP : nous allons voir l'étude démographique de wilaya de T.O et la répartition géographique des structures de la FP ;

-Présentation de secteur de la formation professionnelle dans la wilaya de T.O. (Formation professionnelle publique et formation professionnelle privée) .

Sous-section (01): Evolution et réparation des structures de la FP dans la wilaya de T-O

La FP est considérée comme un secteur stratégique, un secteur qui est appelé à suivre l'évolution économique et répondre aux besoins des entreprises. L'Etat a mis les ressources nécessaires pour renforcer les institutions du secteur, plusieurs investissements publics sont réalisés, des centaines de formateurs sont recrutés, et un effort de concertation avec l'industrie privée semble être soutenu par l'administration locale.

1.1.1. Présentation générale de la wilaya de T-O.

Suit aux découpages administratifs successifs, la wilaya de T-O est située à 100 Km à l'Est d'Alger dans ses limites s'étendent sur une superficie de 2.957,93 km²¹, soit 0,13% du territoire national. L'exiguïté de la wilaya, son relief accidenté n'empêchent pas 1.152. 259 habitants de s'entasser sur les versant de la montagne et les quelques rares plaines, avec une densité moyenne de 381 habitants/ KM². Cette population est fortement concentrée dans de nombreux villages accrochés aux sommets de montagnes. La wilaya est délimitée par:

- Au Nord **la mer méditerranée**,
- A l'Est par la wilaya de **Bejaia**,
- A l'Ouest par la wilaya de **Boumerdes**,
- Au Sud par la wilaya **de Bouira**.

¹ Annuaire statistique de T-O ,2014 p20

Administrativement, elle est divisée en 67 Communes et 21 Dairate (voir annexe n° 04 la carte qui donne ce découpage administratif , Le chef-lieu de la Wilaya est la Ville de T-O peuplée d'environ 141 259 habitants.¹ »

A- L'évolution générale de la population:

De 1987 à 2008, la population de la wilaya de T-O est passée de 936 948 à 1 127 165 habitants soit une augmentation de 16,87% par rapports à 1987. Cette nouvelle dynamique aura des effets importants sur la démographie scolaire à travers une réduction des effectifs qui se déversent annuellement sur les différents cycles déjà sensible au niveau du premier palier de l'école fondamentale. Cependant la population d'âge scolaire continuera de connaître une forte croissance pour les paliers supérieurs du fondamental, comme pour le secondaire ; corollairement, les flux de déperditions et donc de demande potentielle de FP continueront de s'accroître.

Tableau n°12 : Taux déperdition dans la région de Tizi-Ouzou de l'année 2015

Etablissement de la wilaya de T.O	Nbr établissement	déperdition par niveau
CEM (4 ^{ème})	101	615
LYCEE en 1AS	35	1224
LYCEE en 3 ^{ème} AS	35	1119

Source : Centre d'orientation Scolaire professionnel (COSP), de wilaya T-O.

Nous constatons que 615 déperdition au niveau CEM qui sont orientées vers les centre de formation professionnelle pour décroche un métier d'avenir, par contre eu niveau du lycée il y a une augmentation de taux déperdition dans la région de T-O du 2443 sont exclues qui oriente vers la FP pour le réponde a leur besoins.

B- La répartition géographique de la population :

Tableau n°03: Répartition de la population résidente au RGPH de 2008 par zones (voir annexe n°06)

en analysant que : Cette répartition de la population résidente se justifie par la différenciation des dynamiques de développement socioéconomique selon les régions de la wilaya (urbanisation, investissements privés, publique) où l'on constate, en plus de la

¹ Annuaire statistique da T-O, 2014, p20.

prédominance de la vallée de Sébaou, une première avancée dans la région de Boghni-DEM, puis une seconde dans la région d'Azazga. en quelle

- La zone éparses concentre 08,6% de la population résidente, les zones agglomérées totalisent 91,4% ;
- Le Chef-lieu de wilaya totalise 135 088 habitants, soit un taux de 11,98% de la population résidente dans la wilaya ;
- La daïra de DEM compte 89 423 habitants, elle se place en deuxième position avec un taux de 07,93%.
- La daïra de DBK est en troisième avec 83 935 un taux de 07,44% ;
- La daïra d'Azazga se situe en quatrième place, soit un taux de 07,41% ;
- La daïra d'Ouacifs compte uniquement 24 947 habitants (02,21%) ;

La wilaya de T-O cultive une agriculture rudimentaire surtout dans l'arboriculture, en matière d'industrie, et touristique à offre multiple (la mer, les montagnes, les produits du terroir etc.).

Elle représente un grand bassin d'emplois. Les profils les plus recherchés concernent les métiers du bâtiment, les métiers agricoles, ceux liés à l'industrie agroalimentaire et aux services accompagnateurs. A cet effet, La FP est considérée comme un secteur stratégique de la Wilaya, un secteur qui est appelé à suivre l'évolution économique et répondre aux besoins des entreprises particuliers et en généralement ou service public.

Sous-section (02) : Secteur de la formation professionnelle dans la wilaya de T-O.

La wilaya représente un grand bassin d'emplois. Les profils les plus recherchés concernent les métiers du bâtiment, les métiers agricoles, ceux liés à l'industrie agroalimentaire et aux services accompagnateurs. A cet effet, La FP est considérée comme un secteur stratégique de la Wilaya, un secteur qui est appelé à suivre l'évolution économique et répondre aux besoins des entreprises.

1.2.1-La formation professionnelle dans le secteur publique :

La direction de la formation et l'enseignement professionnelle « est une direction déconcentrée du ministère de la formation et de l'emploi .Elle a pour but de prendre en

charge les jeunes exclus du système éducatif et les orienter vers une formation résidentiel ou une formation par apprentissage¹ »

Dans la wilaya de Tizi-Ouzou, antérieurement en 1990, les CFPA et le CFP étaient sous la direction d'un service de wilaya .ce service était rattaché initialement à la direction du travail et par la suite à la direction des ressources humaines (éducation nationale).

La Direction de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (DEFP) a vu le jour le 04 août 1990 suite au décret exécutif N° 244, une structure de quatre (04) services qui sont :

- **SAM** (Service de l'Administration et des Moyens) ;
- **SCOFP** (Service de Coordination et d'Orientation de la Formation Professionnelle) ;
- **SEP** (Service des Etudes et de Planification) ;
- **SE** (Service de l'Emploi). (voir annexe N°04 et annexe N° 05)

Elle a pour mission, la formation des jeunes suivant les besoins du marché du travail, en leur donnant des chances d'acquérir des qualifications nécessaires.

En 31/03/2001, la DEFP est rebaptisée (Direction de la Formation et de l'Enseignement professionnels) suite à arrêté interministériel qui confirme le décret exécutif N° 2000-233 du 14/08/2000, fixant les règles d'organisation et le fonctionnement des services de la DEFP

Suite à cette nouvelle réorganisation, on constate des modifications sur la structure de cette direction ;Parmi les nouveautés marquantes ,citant la création d' un service appelé **SESIP**(Service études et de suivi des investissements et du patrimoine) ainsi que la disparition du **SE** (service de l'emploi) .Quant au **SEP** (Service des études et de planification) a cédé place au **SFACI**(Service de la formation alternative et de coordination intersectorielle) ;

En fin, le **SCOFP** (service de coordination et d'orientation de la formation professionnelle) s'est transformé en **SSEFP** (service de suivi des établissements de la formation professionnelle).

¹ **BACHA** : « Conception et réalisation d'un système d'information » Mémoire License cas : DEFP de T-O Promotion 2004 p29

A- Présentation de la FP dans la wilaya de T.O. :

Le secteur de la formation professionnelle de la wilaya de Tizi-Ouzou compte **45 établissements**, répartis de manière équilibrée sur l'ensemble du territoire de la wilaya. Il est composé de¹ :

- **04 INSFP** (Instituts spécialisés de la formation professionnelle), totalisant une capacité d'accueil de 1550 places pédagogiques :

-**INSFP Tizi-Ouzou** ;

-**INSFP Oued Aissi** ;

-**INSFP Ouaguenoun** ;

-**INSFP Draa Ben Khedda** .

INSFP **Tamda** un projet à réaliser

- **31 CFPA** (Centres de formation professionnelle et d'apprentissage) d'une capacité d'accueil de 7900 places pédagogiques, dont deux spécialisés :

-**CFPA Boukhalfa**, spécialisé en Arts traditionnels.

-**CFPA Mechtras**, spécialisé en agriculture.

-**10 Annexes** de CFPA d'une capacité d'accueil de 1300 places pédagogiques

- **67 écoles agréées de la formation professionnelle** d'une capacité d'accueil de : 2100 places.

Pour la rentrée Février 2014, il est prévu une offre globale de **10764** postes pédagogiques, répartie entre formation diplômante et qualifiante.

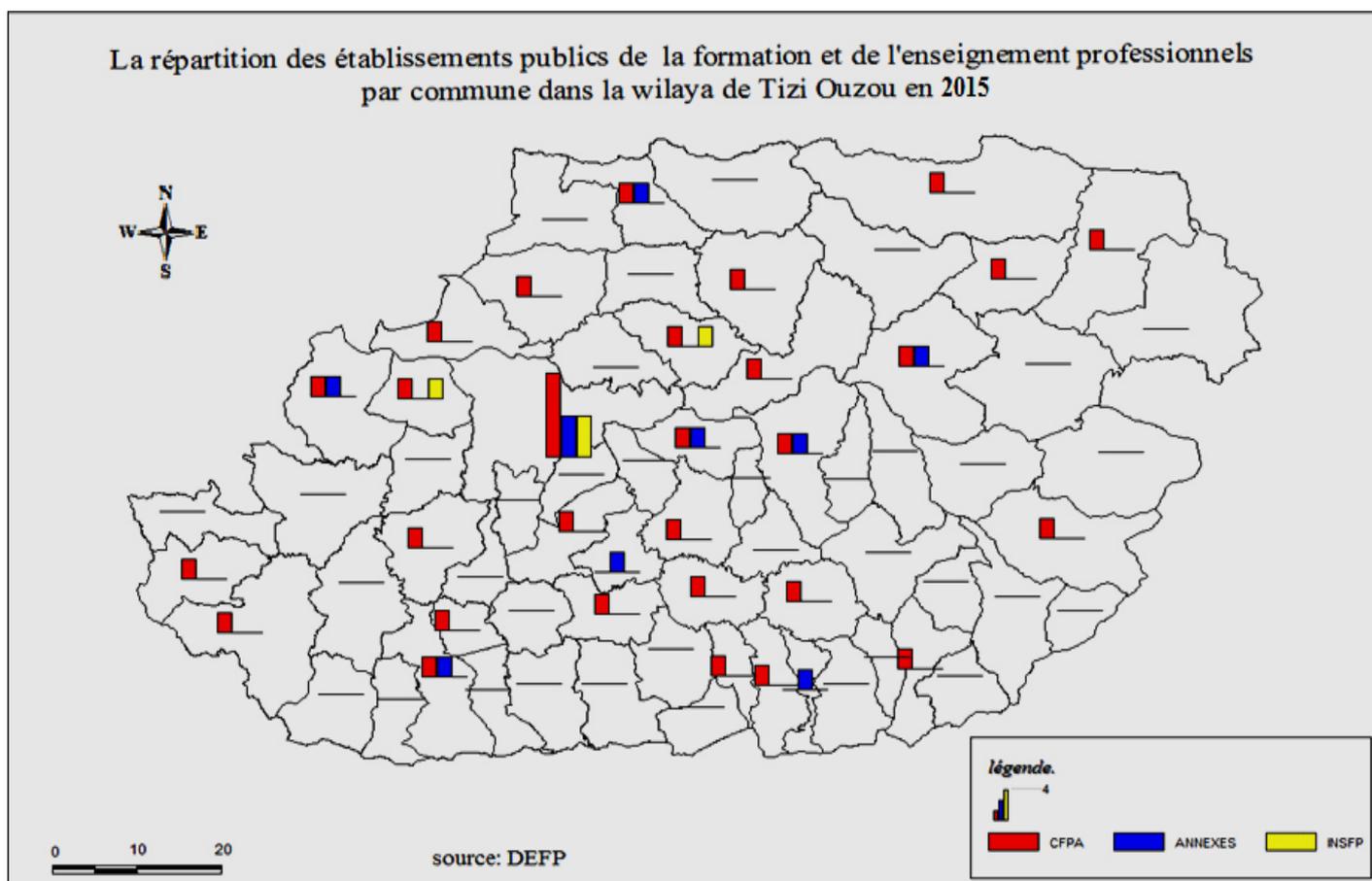
Notre secteur est considéré comme pourvoyeur en main d'œuvre qualifiée et reste toujours à l'écoute du secteur économique pour une formation adaptée à sa ressource humaine et en adéquation avec les besoins immédiats et futurs des entreprises. La DFEP assure par délégation et au niveau local les missions de planification, d'animation, d'évaluation et du contrôle des activités du secteur, entre autre, elle chargée de la mise en œuvre des mesures relatives à l'entretien et à la maintenance des infrastructures et des équipements de la FP, en relation avec les organismes compétents de la wilaya ;Et suivre et évaluer des programmes de recrutement, de gestion, de formation et de perfectionnement du personnel de la FP.

La DFEP de T-O a prévu une offre par la voie de formation par apprentissage de 6.083 postes de formation dans 18 BP et 100 spécialités. Pour le mode résidentiel, elle a prévu 3.390 postes dans 17 branches englobant 73 spécialités. Soit un total de 9 698 postes qui seront

¹ Direction de la formation et de l'enseignement professionnels de la wilaya de T-O

offerts aux jeunes de la wilaya de T-O. Outre ces deux types de formation classique, la DEFP de T-O a ouvert pour la formation qualifiante 2541 postes pour la femme au foyer, 45 en milieu carcéral et 480 postes pour la formation initiale qualifiante. Par ailleurs, la nomenclature des spécialités s'est enrichi de 14 nouvelles spécialités qui seront dispensées à travers 8 établissements en FR passerelle ou apprentissage. Voir la carte (annexe N°08) de la répartition des center de formation dans la wilaya de T.O.

Carte N°01 : Répartition géographique des établissements publics de FP par commune en 2015.



Source: Exploitation des données de la DFEP de T-O

La répartition géographique des établissements du secteur de la formation professionnelle sont réparties de manière équilibré cela revient aux normes et les critères de la planification selon les besoins et les demandeurs de formation et aussi selon la localisation géographique des régions par exemple la région d’Azzefoun :de population estimée à 17272 habitants ,zones d’expansion à vocation balnéaire et sites touristiques (ZEST) :Huit (08) zones déclarées suivant le décret N° 88.232 du 05 Novembre 1988,pour une superficie de 1973 har

en quelle région est un port de pêche et de la plaisance ,le secteur de formation occupée 22 établissements des spécialités a une relation avec l'environnement ect .

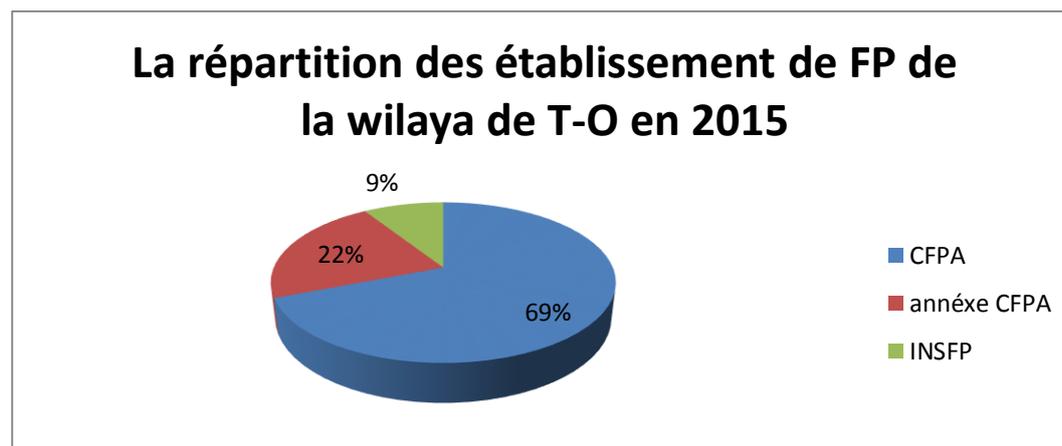
Tableau n°13 : Répartition de l'offre par mode de formation Diplômant délivre

Mode de formation	CFPS	CAP	CMP	BT	BTS	Total
Résidentielle	00	1735	695	550	410	3390
par apprentissage	364	4365	1084	155	115	6083
A distance	00	40	35	50	100	225
Total	364	6140	1814	755	625	9698

Source : Bilan de la DEFP de la wilaya de T-O.2015

En constatant que la répartition de l'offre par mode de formation, le secteur de la FP a fourni des efforts considérables en matière de diplôme en ce que le mode de FAP est une occupation plus importante de l'effectif 6083 diplômes en suite de la FR de l'effectif 3390 diplômes .

Figure N°02 : Répartition et la consistance des établissements de la FP de la wilaya de T-O au 2ème trimestre 2015.



Source : Figure établie à partir des données de la DEFP de T-O.

A-1-La Capacités d'accueils des établissements de FP de la wilaya T-O:

Les efforts considérables entrepris ont permis d'augmenter de manière sensible les capacités d'accueil (pédagogiques, Internat, Demi-pension) :

a-Capacités pédagogiques : Le secteur de la formation a une capacité d'accueil les stagiaires et les apprenties selon par le mode suivante :

- En mode résidentielle : 10750. (49%)
- En mode par apprentissage : 11000.(50%)

Soit un total de : 21750 places pédagogiques ,en remarquant que la formation FPA représente 50% donc il y a une réponse en matière de formation et de places pédagogiques

b-Capacités d'accueil des structures de soutien : Par les **CNEPD , ENEFP,CERPRQ , INDEFOC** etc. ils dispense des formations dans le cadre de formation continue (Formation spécifiques ,séminaire, et formation à la carte.)

-Internat : 1500 lits.

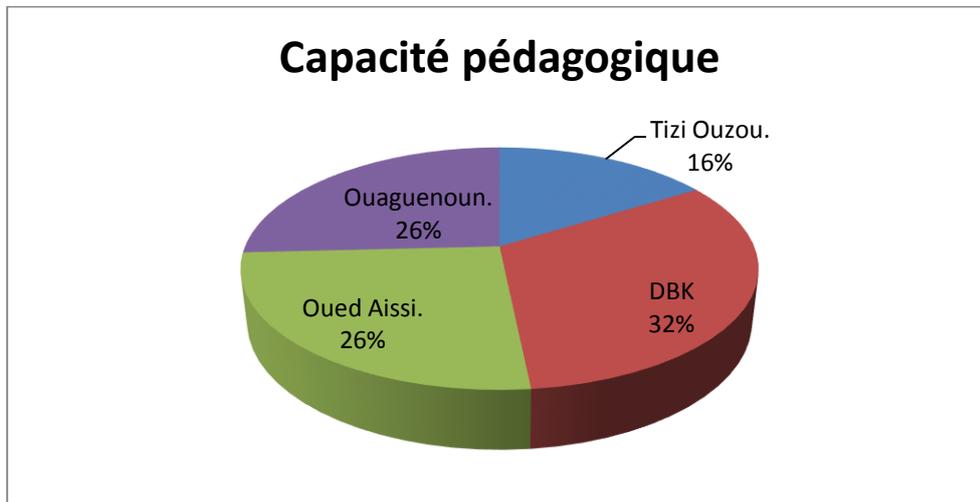
-Demi-pension :4000 places (repas).

Tableau n°14 : Capacités d'accueil, d'internat des INSFP de T-O.

Intitulé de la commune	Capacité pédagogique	Capacité d'internat
Tizi Ouzou.	250	00
DBK	500	150
Oued Aissi.	400	200
Ouaguenoun.	400	180
Total INSFP	1550	530

Source : *Bilan de la DEFP de T-O.*

Figure N°03 : Répartition des capacités pédagogiques des INSFP de la FP de la wilaya de Tizi-Ouzou



Source : Etablie à partir des données de la DEFP de T-O.

Nous remarquons que le taux de capacité pédagogique de 32% et de capacités d'internat de 150 par rapport aux établissements du commun de T-O. de taux 16% cela revient à une planification stratégique de chaque commune selon leurs demandes de formation en fonction de besoins de service public. Ainsi que le chef-lieu de la wilaya concentre 50% des INSFP, il totalise 41,93% des capacités pédagogiques et 37,73% des capacités d'internat¹.

A-2. Les dispositifs de formation de catégorie de public ciblé

- La préformation : Est destinée au public qui ne possède pas le niveau de la 4^{ème} année moyenne. 88 spécialités lui sont dédiées.
- Formation des femmes au foyer : C'est un dispositif destiné aux femmes au foyer pour leur permettre d'acquérir rapidement une qualification professionnelle.
- Alphabétisation- qualification : Ce dispositif vise notamment à lutter contre l'exclusion des populations fragilisées, c'est un itinéraire qui concilie alphabétisation et acquisition des savoir-faire pour l'apprentissage d'un métier dans un établissement de formation professionnelle.
- Formation passerelle : ce dispositif permet d'obtenir un diplôme de niveau de qualification supérieur. En fait c'est une formation continue

Les détails concernant la répartition de la capacité des établissements de formation de la wilaya de Tizi-Ouzou des établissements publics de FP, voir le tableau de l'annexe N°04.

¹ :Donnée statistique par la DFEP de wilaya de T-O.

A-3. Actions particulières :

Le point de situation établi sur le secteur, a fait ressortir des insuffisances en matière de fonctionnement des structures.

Dès lors, certaines mesures, jugées adéquates, ont été prises afin de redynamiser les structures de formation. C'est ainsi qu'il a été procédé à :

- La création des zoning-formation : lorsque il ya des conflits entre les établissements de la communs le directeur de la FP est ce charge a règle le problème

Pour mieux maitriser le fonctionnement des structures de formation, les établissements ont été scindés en zones homogènes, sous la conduite de référents, désignés parmi les cadres de la DFP.

- La création d'un comité de pilotage des activités culturelles et sportives ;

La programmation et l'organisation des activités culturelles et sportives sont confiées à un comité de pilotage, désigné par la DFP. Cette mesure a été prise, eu égard, à l'importance de la prise en charge des activités de formation accessoires pour garantir un environnement sain et convivial.

- Les Cellules de conflits :

Appréhender les conflits pour mieux les prendre en charge, telle est la mission principale de cette cellule. Ceci pour permettre d'assurer la cohésion et garantir par la même un fonctionnement harmonieux et cohérent des structures.

- L'uniformisation des contenus de formation :

Cette mesure est dictée par notre souci de garantir une formation de qualité. C'est ainsi que des commissions ad hoc ont été installées pour uniformiser, par spécialité/métier, les modules enseignés, les coefficients et les notes éliminatoires des matières.

B- Les différents modes de formation

Le secteur de la formation professionnelle offre différents type de formation des métiers selon les besoins de secteur économique de la wilaya. pour la rentrée professionnelle de session de septembre 2015, l'offre de formation est de 11 997 pour tous modes de formation dont 5 358 postes en apprentissage et 4 235 postes en résidentielle¹

¹ DFEP « fich technique : Effectif des stagiaires en FR » de la wilaya de T-O

a- Le mode de Formation Résidentielle (FR) : C'est un mode de formation qui se déroule en établissement (Instituts, C.F.P.A) et à temps plein. Il est complété par un stage pratique en milieu professionnel. Alors que l'effectif actuel de capacité d'accueil de stagiaires est de 6 251 en résidentielle, ce mode de formation possède :

- **Formation professionnelle initiale :** La formation professionnelle initiale a pour objectifs notamment,
 - D'assurer une qualification de base à tout demandeur de formation.
 - De donner des qualifications pratiques et des connaissances spécifiques nécessaires à l'exercice d'un métier ; elle peut être diplômante ou qualifiante.
- **Formation des catégories particulières :** destinée particulières aux catégories (handicapés physiques, jeunes en danger moral, population en milieu carcéral), elle se déroule dans les établissements de formation, et/ou en sections détachées et vise leur insertion
- **Les Cours de Soir :** Des cours du soir sont également organisés du niveau des établissements de formation, ils s'adressent notamment aux travailleurs désireux d'améliorer leur situation socioprofessionnelle.

b- Le mode de Formation par Apprentissage (FP) : une formation par apprentissage est un mode de formation alternée et aussi le moins coûteux à la collectivité tant pour l'Etat que pour l'entreprise, d'une part, une formation pratique au sein des unités de production d'entreprise qu'elle soit du secteur public ou du secteur privé.

c- Le mode de Formation à Distance (FD) : La formation à distance est un mode par correspondance sur la base de communication du support pédagogique périodiques d'apprenants par des séminaires et stages pratiques.

Le manque d'adaptation du système de formation aux besoins évolutifs des entreprises et de la société, la rigidité des normes d'organisation et de fonctionnement du secteur, le manque de formation du personnel d'encadrement et le manque de motivation des stagiaires, qui considèrent la FP comme étant un choix négatif et socialement peu valorisant, sont les facteurs déterminants dans la relation formation-territoire. Et malgré ces aléas, le secteur de l'EFPP n'a jamais cessé de former des ouvriers qualifiés et des cadres techniques intermédiaires, pour les besoins du développement du pays. Les milliers de personnes formés depuis l'indépendance ont participé à l'encadrement des divers domaines de l'activité économique dans les différents moments du développement du pays. Même si les politiques

de formation qui se sont succédé ont, des fois, manquées d'adaptation. La réforme des années 2000 a affiné la démarche, pour remettre la FP dans sa voie originelle, à savoir accompagner les grands chantiers du développement en RH¹.(voir annexe N°07)

C-La répartition des PME-PMI publics selon le secteur d'activité.

Tableau n°15 La répartition des entreprises publiques et les effectifs employés selon le secteur d'activité.

Secteur d'activité	Nbre d'entreprises	Effectifs dès l'employés	Effectifs des employés de FP
Industrie de textile.	5	1147	47%
Matériaux de construction	5	331	20%
Commerce.	5	1284	5%
ISMME	4	3065	8%
Industrie agroalimentaire	4	342	8%
Chimie et plastiques	2	93	3%
Services aux ménages	1	20	0%
Industrie du bois et de papier	1	356	9%
Services fournis aux collectivités	1	25	0%
Transport et communication	1	80	0%
Total	29	6743	100%

Source : Annuaire statistique de de T-O, 2012, p65.

Ce tableau ci-dessus a permis de faire les analyses suivantes :

- Le sous-secteur de la PME-PMI publique totalise 6743 emplois, la répartition par BA donne une prédominance aux : industrie de textile, matériaux de construction et le commerce avec 05 unités pour chaque branche, soit un taux de 17,24% des PME-PMI publiques ;
- Les trois branches d'activités (industrie de textile, commerce et ISMME) fournissent 5496 emplois, soit un taux de 81,5% des emplois ;
- La répartition de l'emploi par grands secteurs d'activité montre la nette prédominance de l'ensemble (ISMME-Commerce-industrie de textile) avec 81,5% des occupés, l'ISMME vient en première position (45,45%), le commerce en deuxième position (19,04%),
- l'industrie de textile se situe en troisième position (17,01%) et les services aux ménages est en dernière position (0,29%).

- Ceci inscrit la PME-PMI publique dans deux vocations essentielles : le soutien à la réalisation du BTP et la valorisation des traditions artisanales locales, ces activités étant fortement articulées sur l'utilisation des ressources locales comme la qualification des artisans. Ces remarques devaient revêtir une importance capitale en matière de définition de la carte de la formation à l'échelle de la wilaya, sa plus grande diversification étant souhaitable, pour couvrir des créneaux de spécialités situés hors wilaya.(voir annexe N°09)

1-2-2- La formation professionnelle dans le secteur privé

Dans le cadre de prise en charge des jeunes le secteur privé de formation assume, aujourd'hui, un rôle appréciable aux côtés du secteur public, le cadre juridique de son activité est connu, depuis 1991, notamment dans sa relation avec le Ministre de la Formation et de l'Enseignement Professionnelle (MEFP) en termes de respect des cahiers de charge, d'inspection technico-pédagogique et de respect du diplôme national d'Etat. La logique prédominante dans ces établissements privés est celle de petite entreprise qui cherche à minimiser les risques et les coûts de formation. Malgré l'émergence de ces EPA qui essayent de rattraper le retard accusé dans la formation continue des cadres à la nouvelle technique de production et de gestion, ces établissements n'arrivent pas à suivre la dynamique économique au niveau territorial.

A- Présentation de secteur privé de la FP d'établissement de wilaya de T-O

L'émergence du secteur privé de la formation professionnelle a partir de 1992, nous remarquons des établissements privés qui occupent des créneaux répondant aux besoins de service public (Gestion, Marketing, Informatique, Comptabilité ect..).

A-1.La localisation géographique des EPA de la wilaya de T-O

La localisation géographique des EPA de la wilaya :trois localisations se détachent, **T-O** Avec 44 établissements (65,67%),**Boghni** et **Azazga** avec 05 établissement chacune (7,46%).

Le reste des localités regroupe 01 à 02 établissements (1,49à 2,98%) ; Cette localisation s'explique par la contrainte de rentabilité qui exige la présence d'une demande solvable suffisante (d'où la relation avec la concentration démographique liée au niveau d'urbanisation) et le choix des spécialités (les plus attractives car susceptibles de débouchés

rémunérateurs) ; d'où la seconde relation avec l'urbanisation qui s'accompagne du développement du secteur tertiaire.

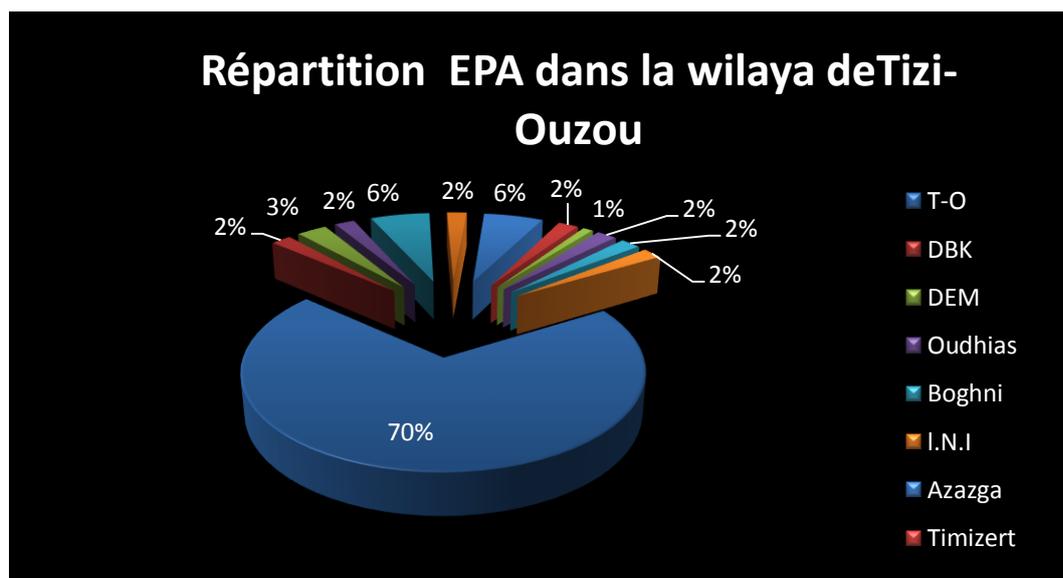
La figure ci-après montre la répartition de ces établissements privés sur le territoire de la wilaya au 2^{ème} trimestre 2015.

Tableau n°16 : Répartition de FP dans les établissements privés

EPA	Répartition En fonction %
T-O	70%
DBK	2%
DEM	3%
Oudhias	2%
Boghni	6%
I.N.I	2%
Azazga	6%
Timizert	2%
Tigzirt	1%
A.E.M	2%
Fréha	2%
Bén Douala	2%
Total	100%

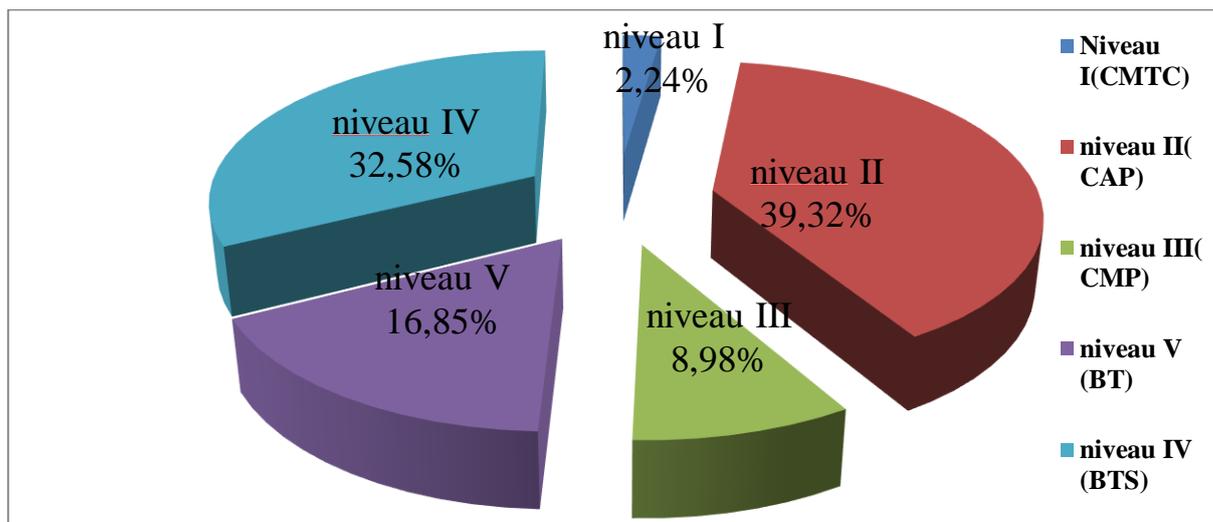
Source : établie à partir des données de la DEFP de T-O.

Figure N°04 : Répartition géographique des EPA de la wilaya de T-O (Tableau N°12)



Source : Etablie à partir des données de la DEFP de T-O.

Figure N°05 : Répartition de la formation des EPA par niveau de qualification



Nous remarquons, d'une part, que les EPA de la wilaya de T-O recrutent leurs stagiaires de la façon suivante : 40 spécialités pour le niveau moyen, soit un taux de 47,05% des stagiaires, 45 spécialités pour le niveau secondaire, ce qui représente un taux de 52,94 % des stagiaires, grâce à leur répartition géographique, d'autre part, les EPA ciblent pour l'essentiel les élèves de classe terminale. Pour la grande majorité des spécialités de formation, l'accès est conditionné par le niveau de 3AS (ou le BAC) pour la préparation du diplôme de TS, de technicien, ou le CMTC, et rarement par le niveau de 2AS (diplôme de technicien), 32,58% des diplômes à préparer sont de niveau supérieur (BTS), 39,32% des diplômes sont du niveau II, La durée de la formation varie en fonction du diplôme préparé, de 09 mois à 30 mois.,

B- Les spécialités et les diplômes préparés dans les EPA de T-O :

Effectif dans les établissements privés de la 2^{ème} trimestre 2015 en quelle 605 diplomate et 403 qualifiante et aussi la wilaya de T-O compte au deuxième trimestre 2015, 69 EPA, la FP privée se développe en 89 spécialités réparties en 10 BP : Les TAG viennent en tête avec 17 spécialités, suivie de l'HTO avec 14 spécialités, banque et assurance (11 spécialités), la branche BTP (10 spécialités), l'ART avec seulement 04 spécialités et l'ELE (04 spécialités uniquement). Et La FP privée est donc en branchement sur quatre (04) BP: Les spécialités des TAG (marketing, comptabilités et finances, agent de transit et dédouanement....), les MES (hôtellerie option administration, hôtellerie option cuisine, tourisme option guide accompagnateur....), les métiers de service (MES) (assistante maternelle, éducatrice première enfance, coiffure, et BAS (agent de banque, technicien en assurances....).

La FP ne pourra pas évoluer sans les apports de l'ensemble des acteurs. Management public devrait amener les acteurs à plus de concertation, et inciter les formateurs à plus d'innovation. La principale mission de l'administration est de renforcer le dialogue et la concertation entre les acteurs de la FP, avant d'être responsable de la mise en œuvre d'une politique publique. La performance de l'administration publique est solidement liée à la stabilité institutionnelle, également à la qualité de la politique économique¹.

Tableau n°17 : La répartition des capacités pédagogique des EPA de wilaya de T.O

Localisation	Capacité pédagogique	% des PP
T.O	3120	69,05%
Azazga	337	6,89%
D.B.K	65	3,44%
Boghni	280	7,21%
A.E.M	145	3,15%
Timizert	60	2,03%
Fréha	40	0,88%
Ouadhias	50	1,95%
L.N.I	110	3,21%
Tigzirt	40	0,85%
Béni Douala	70	2,85%
Total	4317	100%

Source: *Direction de la formation et de l'enseignement professionnels de T-O.*

Le tableau ci-dessus montre que les effectifs de capacité pédagogique privés sont répartis de manière équilibrée selon les planifications stratégiques en quelle la commune de T-O occupe la première place de taux 69,05% (SIG, INSIM, etc.) revient aux besoins de chaque commune.

Nb : ces capacités pédagogiques concernent uniquement les formations diplômées.

Section 02 : Le rapport entre l'offre de la nomenclature des branches et des spécialités de la formation professionnelle et les besoins des services publics dans la wilaya de T.O.

L'une des contraintes du mode économique aujourd'hui est la persistance de difficultés à disposer de personnels qualifiés répondant aux besoins dans tous les secteurs d'activités (le

¹ BENYAOU M : « la formation professionnelle dans son environnement national et local : Mutation et crise systémique-illustration par le cas de la wilaya de Tizi Ouzou », Op.cit, p193.

secteur du BTP est confronté à une main-d'œuvre qualifiée ,le secteur de l'agriculture ,l'artisanat.....),des efforts considérables ont été consentis par l'Etat en matière de formation et éducation pour l'émergence d'un système de formation performance étroitement connecté aux besoins économique .

Dans cette section a pour objet d'examiner la situation de secteur de la formation professionnelle (les rapports de la formation professionnelle avec les services publics) et les organismes de soutien qui contribuent directe à réponde aux différents besoins de services publics .

Sous-section 01 : Les rapports de formation professionnelle avec les services publics. .

.Alors Cette présentation des rapports de formation-et service public se fera en trois (02) points :

- Rapports de formation par apprentissage
- Rapports de FR

2-1-1: Rapports de Formation par Apprentissage (FPA)- besoins de service publics

Pour mieux répondre aux besoins de l'entreprise en ressources humaines et d'appuyer l'employabilité des diplômés et leur insertion professionnelle, le MEFP a inscrit dans son plan d'action comme axe prioritaire le développement du mode de formation par la voie de l'apprentissage. par définition : La FPA est le mode le moins couteux à la collectivité tant pour l'Etat que pour l'entreprise¹. C'est également le plus adapté aux besoins et à la réalité de l'entreprise puisqu'il prend naissance à partir de l'existence d'un poste de travail et se déroule en milieu professionnelle ;ainsi que l'objectif de chaque formation professionnelle par apprentissage doit être considéré comme partie intégrante de toutes les exigences de la formation de la profession ,afin d'être capable d'agir de façon autonome et de ses propres initiatives .le travail quotidien ne devrait pas être exercé en tant que simple salarié ,mais plutôt ressenti comme une activité en rapport avec la philosophie de l'entreprise² .

A- L'Etat de lieu de la FPA : cas de la wilaya de T.O

L'apprentissage à touche 107 spécialités réparties en 18 BP avec la prédominance du BTP avec 14 spécialités, l'ART (13 spécialités), le CML 12 spécialités, MME (10 spécialités), et ELE (08 spécialités), MES (08 spécialités), puis vient le groupe composé de : HTO, HTE, TAG, BAM, chacune avec 06 spécialités, l'AGR (05 spécialités) ,CMS (04 spécialités), IAA touche à 03 spécialités uniquement, l'INF et le CPX (deux spécialités pour

¹ Bulletin de la formation professionnelle « conférence sur l'apprentissage au cœur de débat »16/09/2015

² Manuel pour la formation pédagogique des maîtres d'apprentissage » DFEP. P5

chaque branche), et enfin les TAG, MEE n'offrent pas individuellement un éventail de formation (une seule spécialité pour chaque branche). Comme le montre le tableau N°12, la répartition des effectifs d'apprentis inscrits selon BP (session Mars 2015), donne la prépondérance au BTP et les métiers de l'HTO suivi de la branche CML.

Cette distribution elle porte la marque des choix des candidats à cette formation, qui préfèrent les secteurs pour lesquels l'emploi semble plus disponible, plus rémunérateurs ou moins pénibles. Si nous prenons compte du caractère répétitif d'un établissement de formation à un autre, la formation par apprentissage se présente en 536 sections :

Les MES prédominent avec 65 sections, suivie de l'ELE (64 sections), puis en troisième lieu le BTP(59 sections), CML(60 sections), les TAG (46 sections), HTO (43 sections), ART(35 sections), MME (28 sections), BAM (25 sections), HTE (22 sections), CPX(12 sections), TAV(10 sections), CMS (09 sections), l'AGR et l'AIG avec 06 sections chacune, IAA (05 sections), l'INF (03 sections) puis en dernier les MEE avec une seule sections. Globalement, on dit que la formation en apprentissage est en branchement avec 07 branches¹:

- MES (couture, coiffure dames, coiffure hommes, assistante maternelle...) ;
- ELE (réparation des appareils électroménagers, électricité automobile) ;
- BTP (installation sanitaire et gaz, conducteur travaux publics, plâtrerie, peinture..) ;
- CML (menuiserie aluminium et pvc, soudage, menuiserie métallique...) ;
- TAG (comptabilité, magasinier, secrétariat) ;
- ART (habit traditionnel, tissage traditionnel, sculpture sur bois...) ;
- HTO (pâtisserie, cuisine traditionnelle, hôtellerie option restauration...).

¹La nomenclature des métiers du secteur de la formation professionnelle année 2012 cas :T.O

Tableau n°18: Répartition des effectifs d'apprentis inscrits en apprentissage par BP (session Mars 2015).

Branche professionnelle	Effectifs inscrits
AGR	38
AIG	08
MME	80
TAG	150
TAV	30
ART	180
INF	55
CMS	15
IAA	05
BAM	57
BTP	377
CML	243
CPX	19
ELE	150
HTE	341
HTO	128
MES	140
Total	6016

Source : Etabli à partir des données de la DEFP de T-O de l'année 2015

L'apprentissage prend la part du lion du total des inscrits, il permet d'offrir une MDO à moindre coût aux opérateurs économiques privés de la région et grâce à l'instauration d'un environnement de partenariat (sous forme de conventions) avec les grands opérateurs économiques industriels de la région (ENIEM, laiterie de DBK.....etc.), la DFEP de T-O suggère que les effectifs seront doublés pour soutenir la branche BTP,ART, CML. Le gisement des capacités formatives auprès des opérateurs économiques publics et privés renvoie à un potentiel de placement de plus de 600 000 apprentis ;

Actuellement ce potentiel n'est exploité qu'à 45% soit environ 250 000 apprentis et toute la problématique est de savoir quel système d'apprentissage à mettre en place pour répondre aux impératifs nationaux de formation professionnelle .

Pour améliorer l'insertion professionnelle des stagiaires, et apprentie l'administration devrait être en mesure d'accomplir avec efficacité et efficience les missions suivantes¹ :

- La définition des besoins de formation par la compréhension des orientations futures des entreprises ;
- La définition concertée et adaptée des programmes de formation ;
- L'évaluation des stagiaires en entreprise – l'évaluation de leur « valeur » sur le marché du travail.
- La connaissance des stagiaires, leurs aspirations et motivations ;

Les travaux de réalisation du centre de formation et d'apprentissage des métiers de l'eau, initié par la Seaco (Société de l'eau et de l'assainissement de Constantine), seront "incessamment lancés", selon la société en question. Devant être implanté à la nouvelle ville Ali-Mendjeli, le centre de formation et d'apprentissage des métiers de l'eau et de la gestion des services publics, s'étendant sur plus de deux hectares, comportera des plateformes techniques, une structure d'hébergement et un auditorium, a précisé la même source. Avec l'ambition d'assurer le transfert du savoir-faire, qui constitue une clause phare du contrat de management liant la Seaco à la Société des eaux de Marseille (SEM), le centre assurera "des cycles de formation comportant les éléments essentiels de la chaîne des métiers de l'eau".

2-1-2: Rapports de la Formation Résidentielle (FR) - besoins de service publics

A- Etat des lieux de la Formation Résidentielle (FR) :

Les spécialités réparties par BP sont détaillées en tableau N°02 annexe N°05, en constate que les établissements de la FP de la wilaya de T-O, la FR touche 60 spécialités réparties en 18 BP avec la prédominance de l'agriculture (09 spécialités) suivi du BTP (08 spécialités), l'ART (07 spécialités), alors que les TAG touchent à 07 spécialités, l'informatique avec 05 spécialités, HTE (04 spécialités), le groupe composé de : MES, HTO avec 04 spécialités pour chaque branche. L'art industriel et graphique (AIG) touche uniquement à 02 spécialités. Les branches CML, CMS, BAM, MEE, MME, CPX et CIT (une seule spécialité pour chaque branche) n'offrent pas individuellement un grand éventail de formation.

CFPA la FR se présente en 117 sections : l'ART vient en tête (17 sections), suivie du BTP (15 sections), les TAG viennent en troisième position avec 14 sections. Nous avons ensuite l'INF et l'ELE avec 13 sections chacune, HTE (10 sections), l'AGR et les MES avec

¹ FERROUKHI A : « Management public et insertion professionnelle des stagiaires : Cas de la Wilaya de Blida, Algérie », Université Saad DAHLEB de Blida, Algérie. p 06 et 07

09 sections pour chacune, la mécanique (05sections), HTO (03 sections), CMS et AIG (02 sections chacune) et en dernier le CPX, BAM, CIT, ML, MEE (uniquement une section pour chaque branche). La FR est donc en branchement sur 06 BP: les spécialités d'ART (tissage traditionnel, broderie, décoration sur verre...), le BTP (maçonnerie, topographie, installation sanitaire et gaz...), les TAG (secrétariat, magasinier, agent de saisie...), l'INF (assistant multimédia, programmation, opérateur micro-informatique...), l'électricité (électricité bâtiment, électricité industrielle...) et l'HTE (coiffeuses et tailleur dames, couture, prêt à porter...)¹.

B-L 'enquête

Nous avons réalisé un questionnaire adressé aux responsables des entreprises (ENEM et SNLGAZ) et la direction de FP et direction artisanale de 2 la wilaya de Tizi-Ouzou. Ce questionnaire est composé de 26 questions et comporte trois parties. La première partie inclut des questions concernant le profil des entreprises et direction. La seconde partie s'intéresse aux activités et missions.

Enfin, La troisième partie est consacrée aux questions concernant les besoins de formation /métier.

Le deuxième questionnaire a été adressé à 22 employés (Secrétaire et secrétaire de direction, magasinier ,gestionnaire de stocks ,gestionnaire de RH.....ect) des entreprise et la DEFP , situées sur le territoire de la wilaya de Tizi-Ouzou. La taille réduite de l'échantillon se justifie en raison, par rapport à la difficulté de tracer certaines d'entre elle, du fait de l'inexistence de leur siège , l'enquête, elle s'est déroulée durant la période Octobre – Novembre 2015.

- **Analyse des résultats de la recherche:**

Sur les différents échanges entretenus avec les responsables des entreprises dans détermination les besoins de service public en matière de la FP , nous avons obtenus des résultats suivants :

– Sur la totalité des entreprises, 70.4% sont satisfaites de leurs employés notamment, dans le métier d'apprentissage comme exemple dans les ateliers artisans

¹ DFEP de T.O.

- Parmi leurs missions principales, la sensibilisation et la mobilisation leur employé le savoir-faire et savoir avoir qui permet de création identité professionnelle ;
- Il y a un manque de la compétence pour certaines métiers exemple de métiers de secrétaire de direction elle doit maitre l’informatique et la communication des langes étrangère.
- Il y a une stagnation des certains métiers surtout avec l’évolution technologique il fait avoir un mise a jours de ces métiersect

Notre conclusion est que la nomenclature des métiers du secteur de la formation professionnelle essaye toujours à répondre aux besoins des services publics mais il y a toujours insuffisamment de réponses aux besoins des services publics cela revient ou différents nomenclature de deux secteurs, ainsi que avec l’évolution technologique et le contexte de la modernisation sa influencé sur les services publics.

- **Limites de la recherche :**

Tout au long de notre recherche, nous avons rencontré certaines limites qui se résument comme suit :

- La difficulté de disposer de données fiables qui sont parfois éparses et contradictoires ;
- Le contact parfois difficile que ce soit auprès des administrateurs ou des responsables des entreprises interrogées qui hésitent à transmettre l’information ;
- La difficulté de vérifier certaines informations sur le terrain ;

Sous-section 02 : Les organismes de soutien de la FP et les besoins de services publics : cas de wilaya de T-O

Les services de la formation professionnelle se sont rapprochés des partenaires et opérateurs économiques, des collectivités locales et organismes chargés d’emploi, ce qui leur a permis d’effectuer une collecte d’information, à même d’arrêter les indicateurs pertinents pour outiller les choix en matière de branches professionnelles et de certification adaptées, ainsi que le secteur de la formation offre des formations professionnelles telles que la formation à la carte et la formation continue etc. pour répondre aux besoins économiques, et sociaux de wilaya et les différents conventions signées par la FP et les différents secteurs publics et privés.

L'évolution des différentes rentrées d'une part, l'impératif d'une utilisation optimale et rationnelle des capacités de formation d'autre part, appelle aujourd'hui à plus de rigueur, de la maîtrise et de cohérence dans la préparation des rentrées de la formation professionnelle

le secteur de la formation professionnelle a fait et continue de faire des progrès considérables pour promouvoir les réformes engagées et cela en étroite coordination avec tous les acteurs du marché du travail de sorte que les offres de formation soient de nature à répondre aux besoins réels du marché. Dans le même ordre d'idées, il faut noter que la nomenclature est régulièrement actualisée et donc adaptée aux besoins du marché du travail.

Par ailleurs, la gamme des offres de formation a été élargie pour répondre au plus grand nombre de catégories sociales et leur permettre ainsi de s'intégrer dans le monde du travail et par voie de conséquence participer à la baisse du taux de chômage.

A-Plan d'actions doit également s'articuler autour des objectifs principaux :

- Adaptation des offres de formation aux besoins et aux spécificités locales :

Le choix des spécialités à programmer à l'occasion de la rentrée doit être le résultat d'un travail d'investigation effectué au niveau local et doit tenir compte, les programmes de développement quinquennaux des différents secteurs (le Ministère de ressource en eau ,de l'agriculture et du développement rural, de la pêche.....etc.

- Des besoins en formation exprimés par la commission de wilaya de partenariat ;
- Les spécialités liées au domaine de l'hôtellerie peuvent être programmées en mode résidentiel dans l'établissement de formation qui disposent de moyens humains et matériels nécessaires au lancement de la formation¹.

B-Développement quantitatif et qualitatif de la FP :

Dynamiser les relations entre les établissements et les entreprises économiques de la wilaya, élaborer et diffuser un guide local spécifique à la formation par apprentissage, ce guide doit être diffusé aux associations, maisons de jeunes et collectivités locales, services d'emploi et autres, et aussi assurer la coordination inter-établissements en matière notamment de constitution de groupes homogènes pour la formation théorique technologique complémentaire (FTTC)

¹Décret de ministre de la FP ;objet préparation de la rentrée 2015-2016

- Diversification de l'offre de formation : Au-delà en charge des besoins économiques, les établissements de formation professionnelle doivent :

Diversifier l'offre de formation au profit de toutes les catégories sociales et ce, grâce aux différents dispositifs existants.

2-2-1 - Les organismes de soutien de la FP

L'office national de développement et de promotion de la formation continue ONDEFOC a été créé en 2012. Il remplace l'institut national de développement et promotion de la formation continue. L'ensemble des établissements de formation développement pour les travailleurs des formations à la carte (c'est formation sur-mesure selon les besoins des entreprises soit publiques ou privées), conventionnées dans le cadre de formation continue selon les besoins spécifiques des entreprises.

L'office est établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC), il est placé sous la tutelle du ministère de la formation et de l'enseignement professionnels, son siège est public au centre de Rouiba.

- **L'ONDEFOC** dispense des formations dans le cadre de la formation continue : (voir annexe N° 11)

-Formation alternées, et la Formation à la carte

-Formation spécifiques, et Séminaires

L'ONDEFOC dispense des formations dans divers métiers tel que le bâtiment, l'automobile et l'industrie, la restauration etc. ainsi il réalise des études et remplit des missions de conseil pour le compte des entreprises et organismes publics et privés, les études portent sur le développement, la restructuration industrielle, et les ressources humaines, management de la qualité, le marketing (étude de marché, et la mise à niveau (des PME, des PMI) L'ONDEFOC peut réaliser, à la demande de l'entreprise ou de l'organisme des formations adaptées à la nature de l'activité, au contexte, au thème de développer.

L'économie algérienne se trouve confrontée à des mutations profondes de son environnement marqué par des changements technologiques, de nouvelles pratiques managériales et la montée en puissance des marchés mondiaux des produits et des services. Dans ce contexte de compétition accru, par la mondialisation, l'ONDEFOC saura répondre à ces attentes par son expérience de la formation, et son écoute et sa professionnalisation cela pour répondre aux besoins des services publics en quelle l'ONDEFOC dispose à un réseau

national de plus de 1200 établissements qui assurent des formations à un haut niveau de compétitivité et une présence sur l'ensemble du territoire national¹. La durée des formations selon la spécialité exemple : spécialité GH de la durée 5 jours, Filière de management de formation de 03 jours. etc.

2-2-2-Les conventions signées par le secteur de la formation professionnelle avec d'autres secteurs

A-Convention signée par le secteur de la FP et le secteur de l'enseignement professionnels : Cas de la wilaya de Tizi-Ouzou

La direction de la formation professionnelle de la wilaya de T-O et l'université de Mouloud Mammeri ont signé une convention entre les deux selon l'article 01 « L'application de la convention cadre, établie entre les deux secteurs à savoir le Ministère de l'Enseignement supérieur professionnels d'une part et le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche scientifique d'autre part ; Une convention spécifique est élaborée localement entre la DFEP et l'Université Mouloud Mammeri de T-O » signée en 12 Mai 2015 ;

- **Les objets de cette convention :**

La prise en charge des fonctionnaires de l'université pour des cycles de formation, de recyclage et de perfectionnement ; et la prise en charge des apprentis de la FP et des stagiaires pour des stages pratiques au niveau des structures de l'université, la création d'un comité mixte chargé du suivi des actions prévues arrêtées dans la convention spécifique et l'établissement des bilans annuels.

Le secteur de la formation professionnelle dispensera des formations au profit des travailleurs de l'université dans les spécialités ou les métiers suivants : (entretien des espaces verts, entretien et maintenance du matériel de reprographie, menuiserie aluminium et PVC, électricité bâtiment et industrielle, mécanique auto, plomberie sanitaire, informatique etc.) les formations dans les métiers cités seront prises en charge par les structures de la FP de la wilaya T-O, disposant de l'ensemble des moyens appropriés, la durée de cette convention sera de trois (03) ans à compter de la date de signature (12 Mai 2015).

L'Algérienne des Eaux compte trois établissements ayant vocation à dispenser des formations : le premier est à Constantine, le second à Oran et le troisième à Tizi-Ouzou. Ces centres ont

¹ **BOUKHMIS O** : « Catalogue des formations » Donnée par la Direction générale de l'ONDEFOC, éd 2014 .

une dénomination commune : ce sont trois centres de formation aux métiers de l'Eau. Les enseignements qu'ils dispensent sont cependant différemment orientés

- **Le centre de formation de Tizi-Ouzou**

Le Centre de Formation aux Métiers de l'Eau de Tizi-Ouzou assure des formations de mise à niveau, de qualification et de perfectionnement des personnels techniques de l'Algérienne des Eaux, mais aussi des autres établissements intervenant dans le domaine de la gestion de l'eau potable.

Le Centre d'une salle de documentation, d'une salle de formateurs et de deux salles de cours.

Dispense quant à lui des formations dans le domaine, si diversifié, de la prise en charge scientifique et technique de la question de l'eau potable

Le centre met en œuvre un ensemble d'outils pédagogiques et didactiques modernes. Une équipe de formateurs permanents, constituée de cadres de l'Algérienne des Eaux est secondée, pour tous les cycles de formation qui le justifient, par une équipe externe constituée de formateurs ayant de solides compétences et des savoir-faire avérés.

B- Convention signée par DFEP et le complexe industriel de D.B.K de l'entreprise Algérienne des Textiles industriels et techniques de la wilaya de T-O :

Le secteur de la formation professionnelle répond aussi aux besoins des entreprises en prenant l'exemple de l'entreprise des Textile Industriel et Technique signée une convention le 28 septembre 2014 avec FP qui portera sur le développement et la formation dans les métiers textile à savoir : (Mécanique réglage des équipements textiles ,Tissage, Finissage, Mécanique entretien de finissage, etc.) la formation du personnel de l'entreprise se déroulera au niveau du centre de formation du complexe industriel de D.B.K.

La certification des qualifications professionnelles du personnel de l'entreprise se fera sur la base de leur expérience professionnelle et la validation de leurs acquis est prise en charge par le dispositif des services de la DFEP. Pour cela réalisation des objectifs en vue pour le développement des formations dans les filières du textiles.(voir annexe N°10)

2-2-3 Commission de wilaya de partenariat :

Les services de la DFEP se sont rapprochés des différents partenaires et opérateurs économiques ,des collectivités local et les organismes d'emploi qui permis d'effectuer une collecte d'information ,pour permis de faire une plantation stratégique par les choix en matière de branches professionnelle et de certifications adaptée telle que :

- Les indicateurs sur les régions ou sont implantés les projets ,la population ,effectifs des personnels dans un certains secteurs ,les potentialités et les projets d'investissements
- Les secteurs d'activités par zone industrielle
- L'évolution de l'emploi au niveau local, régional et national
- Les branches professionnelles prédominantes .en prends l'exemple de la région d'Azzefoun

De population estimée à 17272 habitants ,société mixte de construction et de rénovation navale, occupée 22 établissement d'hôtellerie et de restauration dans la region dont 07 implantés dans le chef-lieu de la communs d'Azzefoun et un port de pêch et de la plaisance ,les entreprises projetée (Complexe touristique à Ait Chafaa création de 320 postes d'emploi en étude ,village touristique au niveau de la ZEST de sidi khelifa ;commune de Ait chaffa (en cours de réalisation). Présentation Institut National Spécialisé de FP (INSFP)AZZEFOUN :

- Projet en cours de réalisation environ 60% ;
- Capacité :300 postes de formation ,dont 120 lits ;
- L'INSFP d'Azzefoun aura pour mission la formation des cadres moyens pour un niveau de qualification de technicien supérieur, l'offre de certification favorise plutôt la transversalité dans la branche d'activité liée à l'hôtellerie et tourisme.
- Les spécialité retenus

Tableau n°18 : Les spécialités retenues en 2015.

Code spécialité	Intitulé spécialité	Diplôme délivré	Niveau d'accès	Mode de formation
HTO0713	Hôtellerie, option restaurant	BTS	3°AS	FR/FA
HTO0714	Hôtellerie, option cuisine	BTS	3°AS	FR/FA
HTO0715	Hôtellerie, option administration hôtelière	BTS	3°AS	FR/FA
HTO0716	Tourisme, option production & commercialisation	BTS	3°AS	FR/FA
HTO0720	Tourisme, option Agence de voyage	BTS	3°AS	FR/FA

Source : Etablissement (INSFP) de la commune d'AZZEFOUN, de l'année 2015

L'évaluation effectuée par les services de la DFEP ,à travers les paramètres cités ci-dessus fait ressortir ce qui suit

- ❖ **Au niveau national**, l'évolution à titre indicatif est : 52 532 placements économiques effectués par l'ANEM ,en Janvier et février 2014 ;et 430.000 unités (micro-entreprises) créés depuis 2010 , et 41.000 entités de micro- entreprises qui généré plus 90.000 postes d'emploi en 2014,et 350.000 placements économiques prévisionnels au 31/12/2014 ;et de 28% des recrutements bac+4S et 18% Technicien et BTS. En 2013 le Ministère PMEPI a lancé un appel à projets industriels pour 18 filières industrielle ,visant la relance de la production nationale ,le développement de l'investissement par la création de l'emploi.

- ❖ **Au niveau local** : Placements économiques effectués par L'AWEM de T-O

Année	2011	2012	2013	2014
Nombre de placement	4334	5836	9990	10032

Source : la DFEP de la wilaya de T-O.

Plus de 10.000 entreprises publiques et privées sont recensées par l'inspection de travail de la wilaya de Tizi-Ouzou, un nombre relativement important de demandeurs d'emploi détient des qualifications qui ne s'adaptent pas aux exigences du marché de l'emploi, C'est dans ce contexte que le secteur de la formation professionnelle a orienté ses efforts pour mieux répondre à la demande économique.

- **Froum : Formation -Entreprise – Emploi**

Les jeunes demandeurs de formation la Direction de la formation et de l'enseignement professionnels (DEFP) de la wilaya de T-O, en collaboration avec la Chambre de commerce et de l'industrie du Djurdjura, a décidé d'organiser, pour la première fois, le Forum de la formation, de l'entreprise et de l'emploi. Une grande manifestation,

Une quarantaine d'entreprises économiques, relevant du secteur public et privé, et différents dispositifs d'aide et d'insertion à l'emploi de jeunes initiés par l'Etat, à savoir l'Ansej, la Cnac, l'Angem et l'Anem, prendront part à cet évènement aux côtés des établissements de formation professionnelle de la wilaya.

Ce Forum sera un espace de concertation et de discussion entre les jeunes demandeurs de formation professionnelle et les différents acteurs de l'économie nationale qu'ils soient du secteur public ou privé afin de connaître les tendances de l'évolution du marché du travail. Et pour objectif de cet évènement est de créer une passerelle entre le monde économique et celui de la formation et d'aboutir à un partenariat qui permettra d'établir une connexion entre le système de formation et l'appareil producti.

Cependant d'Azzefoun, spécialisé dans le tourisme, dont les travaux sont achevés à 60%, et le Centre de l'enseignement professionnel (CEP), au niveau du pôle d'Oued, dont la réception est prévue pour les 16 courants, a-t-il indiqué. Le secteur de la formation professionnelle dans la wilaya de Tizi-Ouzou évolue dans des conditions peu favorables. L'inadéquation des formations dispensées avec les besoins du marché de travail et le manque d'encadrement sont les premières contraintes auxquelles font face les établissements.

Conclusion

Les structures de FP ont connu un développement quantitatif important ces dernières années et beaucoup plus prononcé que durant les années 1980, les structures de FP de statut juridique privé ont connu un développement appréciable depuis 1992, année d'ouverture du secteur de la FP à l'initiative privée.

La carte des spécialités de formation en matière de localisation, les établissements publics poursuivent progressivement la politique de rapprochement de la formation vers les zones de l'intérieur et du littoral par le biais de l'implantation de structures de capacités moyennes (annexes et nouveaux CFPA , sections détachées notamment dans les zones rurales) alors que les EPA se concentrent dans les grandes agglomérations urbaines à forte demande solvable. Pour l'ensemble des établissements de formation, nous constatons une très faible articulation avec l'activité industrielle tant publique que privée. C'est toujours la logique de fonction sociale qui prédomine et continue de freiner le développement du secteur de la FP.

Malgré, tous les changements intervenus sur le marché du travail, le système d'enseignement et de formation a continué à répondre par ses organismes de soutien à une demande sociale de plus en plus importante sans tenir compte des déséquilibres tant quantitatifs que qualitatifs entre le système de formation et les besoins réels de l'économie.

Avec l'ampleur de déperditions scolaires, qui constitue le public potentiel de la formation, la DEFP de la wilaya de T-O diversifie ses capacités d'accueil : réalisation de nouvelles infrastructures pédagogiques, récupération de structures appartenant aux autres secteurs de l'Education à Bouhinoun, Tadmaït, Ait Bouadou, Ait Laziz, Ifarhounène, reconversion de quelques annexes en centres de formation et création de sections détachées au niveau des zones rurales de la wilaya.

La répartition disparate de ces structures de formation va engendrer des difficultés dans la gestion des flux des stagiaires accentuant ainsi la désarticulation avec les besoins économiques : c'est la fonction de réceptacle de déperditions scolaires qui persiste à prédominer. Malgré ces efforts de ce secteur mais il reste toujours l'insuffisance à répondre à la demande des besoins de service public, pour cela peut améliorer le service public dans la formation professionnelle mettant l'accent sur le fait que la formation doit tenir compte de la vocation et des spécificités de chaque région du pays. (la formation professionnelle régionale)



CONCLUSION GERERALE

A travers ce travail, nous avons pris connaissance de certaines réalités que vit l'Algérie ; Le secteur de la formation professionnelle, objectif l'intégration des jeunes chômeurs, par la création de petites entreprises ou l'orientation de création de carrière professionnelle dont l'activité est liée à l'entretien et à l'amélioration du cadre de vie par conséquent la formation professionnelle apparaît comme le recours privilégié de qualification professionnelle et donc de valorisation d'une grande partie de la population active et plus singulièrement des demandeurs d'emploi.

Elle contribue à la promotion de ces personnes par le truchement de leur qualification professionnelle et à leur employabilité. Dès lors, elle favorise leur insertion socioprofessionnelle et assure leur épanouissement et bien-être social. Elle contribue efficacement à la politique de service public de l'emploi en réduisant sensiblement le chômage dû au manque d'expérience professionnelle, compétences requises et employabilité des demandeurs d'emploi.

En conclusion, Les décisions en matière économique et sociale ne dépendent plus d'un seul acteur (État), le nouveau contexte incite les différents partenaires concernés à se concerter en permanence sur les objectifs de la formation professionnelle et les profils des diplômés au regard des besoins socio-économique du pays.

Les collectivités locales, les organisations professionnelles, les PME/PMI, les associations et tous les opérateurs économiques doivent mettre en place de canaux de communication qui imposent aux institutions de formation de repenser certains types de formation et aux entreprises d'investir davantage dans la formation initiale et continue et de s'engager à fournir une expérience pratique d'apprentissage aux jeunes. A cet effet, ils doivent renforcer la capacité d'analyse du marché du travail en s'appuyant sur des instruments d'information adéquats en particulier un dispositif d'observation du service public qui intègre l'analyse de l'évolution du système de l'emploi et du processus d'insertion des jeunes. Ces données permettent d'identifier les formations qui sont compatibles avec le nouveau contexte économique et de tracer les grandes lignes de la politique de formation professionnelle.

Evolution de secteur de la formation professionnelle est suffisamment pour répondre aux besoins et attentes des services publics en matière de compétence de qualification , Le secteur de la F P a fait un grand effort au service public en quelle a signée une convention des autres secteurs, malgré tous l'effort de secteur de la formation professionnelle elle reste

toujours insuffisante pour répondre aux besoins économiques et sociaux. (les corps administratifs)

Les perspectives du secteur de la formation professionnelle de wilaya de TO ont fait un grand effort au service public et privé. En constatant après, la conférence régionale sur l'apprentissage, réunissant les wilayas de Boumerdes, Bouira et Tizi Ouzou, intervenue quelques jours avant la rentrée officielle de la formation professionnelle. Elle renforcera le programme d'information et de communication autour du parcours de formation par alternance.

C'est également, une opportunité pour débattre de la construction d'une nouvelle vision sur l'apprentissage qu'il y a lieu d'adapter à la conjoncture socio-économique actuelle, ce mode doit assurer avec plus de fluidité la transition formation-emploi. « Une bonne information et une bonne orientation participent à une meilleure insertion sociale et professionnelle des jeunes¹ »

C'est autour de la problématique liée à l'identification des facteurs de développement du système de formation par apprentissage que s'est déroulée, dans cette même salle, en Mars 2001, la précédente conférence régionale, elle fut inscrite, tout comme la précédente conférence, dans une dynamique de création de postes d'apprentissage et de l'évolution de l'attractivité pour ce mode de formation. L'exemple Allemand, est sans aucun doute, un modèle de réussite, par excellence, de ce système appelé « système dual », il a ramené le taux de chômage des jeunes de moins de 25 ans à 5,5%, car un jeune sur quatre opte pour le parcours alternant contre un jeune sur cinq au Danemark et un jeune sur dix en France, alors qu'en Algérie, seuls 45% des postes d'apprentissage sont exploités sur un potentiel de 600 000 postes.

L'analyse du contexte actuel, l'examen de la situation de l'apprentissage dans la région et la lecture des indicateurs statistiques s'y rapportant, nous amènent à présenter quelques axes de réflexion à débattre lors des travaux des (04) ateliers, il s'agit de :

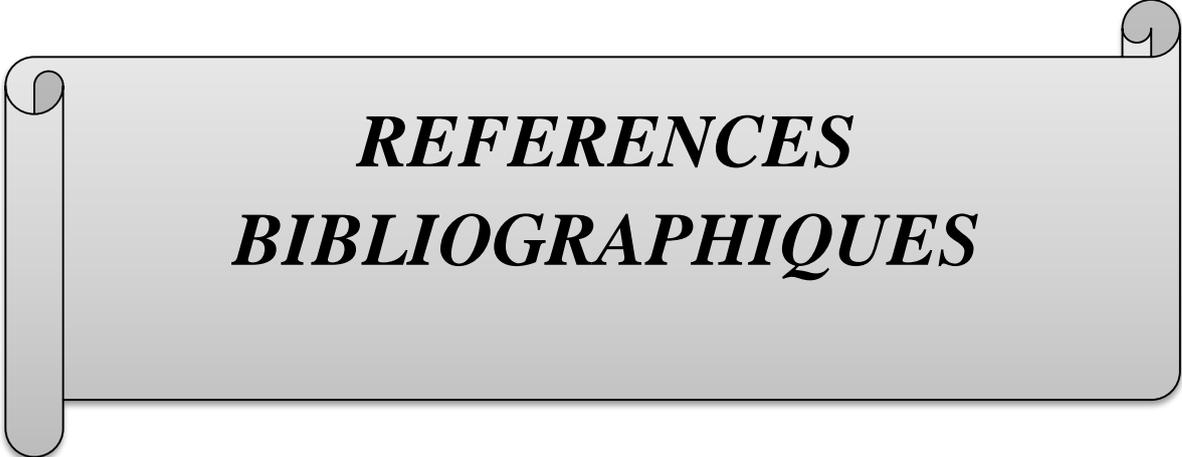
- L'implication des opérateurs économiques par le biais des chambres consulaires à remédier aux dysfonctionnements liés au déficit dans les incorporations et à la qualité de la formation.

¹Conférences sur la FPA .cas de la DFEP de T.O

- Le financement et valorisation de la formation des ressources humaines constituent un facteur déterminant dans le processus de développement des entreprises et par là même, de l'économie nationale
- L'animation nationale de l'apprentissage qui est de la responsabilité unique du Ministère de la Formation et de l'Enseignement Professionnels (CAAN), doit être renforcée et soutenue par des actions du FNAC et du CERPEQ.
- La mise en place d'un système de préapprentissage dans les CEM et les Lycées en collaboration avec le partenaire économique.
- Le basculement graduel et systématique dans les établissements de formation de la formation résidentielle, vers le mode apprentissage, et la mise à profit des moyens importants du secteur pour assurer régulièrement aux apprentis la formation pratique complémentaire.

L'intégration du parcours de formation par alternance dans le système éducatif, au lieu d'être perçu comme un mode rattrapage après l'échec Optimisation et rentabilisation des capacités pédagogiques : Afin de rentabiliser les moyens existants, répartition équilibrée et cohérente des effectifs par section dont la programmation doit tenir compte des capacités de formation et d'internats ainsi que de la demande affichée par candidats potentiels.

- Enfin, toutes ces mesures confirment le rôle des DFEP en tant qu'animateurs et coordonnateur des établissements et devront s'intégrer dans un processus continu d'amélioration du rendement de l'appareil de formation. L'augmentation de structure d'accueil pour la prise en charge des demandes de formations notamment celle de technicien supérieur;
- La mise en place d'un organisme afin d'anticiper les changements socio-économique du l'Algérie (observatoire de l'emploi et des métiers).
- Elargir les concertation dans l'élaboration des nomenclatures de la FP
- Réhabiliter le rôle du centre d'étude et de recherche sur les professions et les qualifications (CERPEQ).



***REFERENCES
BIBLIOGRAPHIQUES***

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

OUVRAGE:

1. **ARFTLV Poitou-Charentes** : « Le service public régional de formation professionnelle en Poitou-Charentes » éd Février 2011.
2. **BENACHENHOU (A)** : « la formation du sous-développement en Algérie », OPU, Alger, 1974.
3. **BLANCHARD (C)** : « la formation professionnelle : un outil vital pour l'avenir de l'entreprise » ; Vuibert, Paris, Septembre, 2005. **M VERNIERES** : « Formation-Emploi : enjeu économique et social », Cujas, Paris, 1993.
4. **Éric VERDIER** : Les modèles nationaux de formation des jeunes au Maghreb. Quelle action publique ? In **CATTUSSE M., DESTREMAU B. et VERDIER E.** (Eds) L'Etat face aux débordements du social au Maghreb Karthala Editions, 2009,
5. **KHELFAOUI(H)** : L'enseignement professionnel en Algérie : contraintes institutionnelles réponses sociales, sociologie et sociétés .vol 40,2008, p 143-170.
6. **IGHEMAT (A)** : Marché du travail en Algérie, Série d'étude éditée par CERPEQ, éd 1978
7. **JALLAL ELADNANI Mohamed** : « La formation des compétences dans l'artisanat de Marrakech. Un révélateur des impasses sociétales du projet national d'éducation et de formation ? » In **CATTUSSE M., DESTREMAU B. et VERDIER E.** (Eds) l'Etat face aux débordements du social au Maghreb, Karthala Editions, Karthala Editions, 2009.
8. **LEVEQUE François** : « Economie de la réglementation », éd 2000.
9. **MESNARD Françoise** « Education, Formation, Recherche, Enseignement Supérieur », éd 2011.
10. **SEILER Carine & SOLDINI David** : « Formation professionnelle : Plaidoyer pour un nouveau service public », France, éd 2008

Articles :

- **FERROUKHI A** : « Management public et insertion professionnelle des stagiaires : Cas de la Wilaya de Blida, Algérie », Université Saad DAHLEB de Blida, Algérie. Sa, 14 pages.

- GUERROUCHE F : « Les besoins en formation des femmes en milieu rural Algérien », in 11ème conférence internationale du réseau FORMATION AGRICOLE ET RURALE, « Rôle des acteurs dans l'orientation et le fonctionnement des dispositifs de formation rurale pour le développement », Tunis, 19 au 23 Mai 2008.09 pages.
- LAOUARARI H : « Problématique de l'insertion professionnelle des jeunes issus de l'enseignement supérieur en Algérie : Etat des lieux et pistes de réflexion », colloque Des formations pour quels emplois : Regards croisée universités-entreprises, université MENTOURI, Constantine, 02 et 03 Juin 2010.
- BENYAOU M: « La formation professionnelle initiale, Etatisme et équilibres de bas niveau de qualification » in B DESTREMAU, E VERDIER et M CATUSSE, (Eds) : « L'Etat face au débordement du social au Maghreb : formation, travail et protection sociale », Karthala, 2009.
- BENYAOU M: « les réformes en Algérie : Formation professionnelle, enseignement supérieur et insertion professionnelle, présentation liminaire », UMMTO, Mai 2013,14 pages.
- FERRACCI M : « Inégalités d'accès et inefficacité : quand une réforme de la formation professionnelle ? », in Cairn, la découverte : Regards croisés sue l'économie, 2013/1 N° 13, pages 232-245.
- MEDDOUR M: « la politique de mise en adéquation entre l'offre de formation professionnelle et du besoin du marché du travail en Algérie », in : Sciences de l'homme et de la Société, N°07, Septembre 2013, Biskra, Algérie, pages 19-42.
- Système des Nations Unies : « Plan cadre des Nations Unies pour la coopération au développement-Algérie: 2007-2011 », Juin 2006. 15 pages.

Communications :

- AHMED-ZAID (M), 2010, « Crise, éthique et développement durable : l'alternative par l'économie sociale ancrée dans les productions des sociétés « humainement viables », Speaker au 28^{ème} congrès du CIRIEC. L'économie publique et sociale : une issue à la crise et un support au développement durable, Berlin 16-19 mai.
- ARAB Abdenacer, 2015, « Conférence régionale sur l'apprentissage :Loin l'apprentissage est plus proche de l'emploi »,Tizi-Ouzou, 16-17 septembre 2015.

Autres :

- Annuaire statistique de la wilaya de Tizi-Ouzou, 2012.
- Annuaire statistique de la wilaya de Tizi-Ouzou, 2014
- Agence Française de Développement : « La formation professionnelle au cœur des politiques de développement », Actes de la conférence GEFOP (Gestion de la Formation et du Changements dans les Organisations) du 12 novembre 2007, Paris, Mars 2008.
- Direction de la formation et de l'enseignement professionnels de la wilaya de T.O : « Evaluation de la rentrée de la formation et de l'enseignement professionnels octobre 2009 », Présentation à la session de l'APW les 15 et 16 novembre 2009,23 pages.
- Direction de la formation et de l'enseignement professionnels de la wilaya de Tizi-Ouzou : « Guide de formation professionnelle session Mars 2015 ». 08 pages.
- Institut National de la Formation Professionnelle, Projet Algéro-canadien, APC (Approche Par Compétences), AL 2500 « Etude sectorielle : Domaine Sanitaire, Froid et Climatisation. », janvier 2006.
- Manuel pour la formation pédagogique des maitres d'apprentissage ,Document réalisé dans le cadre de la coopération technique Algéro-Allemande en collaboration avec FNAC,INFEP ,éd mai 2010.

Textes législatifs et réglementaires :

- Loi N°08-07 du 23-02-2008 portant loi d'orientation sur la formation et l'enseignement professionnels
- Loi N°92 du 20-01-1992 portant statut type des CFPA, leur mission de base, la formation des jeunes et adultes en FR ,FPA .
- Décret exécutif N°91-235 du 28 Juillet 1990 portant statut type des institution nationaux spécialisés de formation professionnelle, de définit leur missions et leur objectifs.
- Décret exécutif N°91-141 du 11 mai 1991 fixant les conditions de création et de contrôle des établissements agréés de formation professionnelle.
- Arrêté du 4 aout 2002 fixant le cahier des charges relatif à la création et l'ouverture d'un établissement prive de formation professionnelle.
- Arrêté N°15 du 30 janvier 2003 relatif a l'inspection technique et pédagogique des établissements privés de formation professionnelle.
- Arrêté interministériel N° 02 du 13 janvier 2011 ,fixant les conditions tenus du livret d'apprentissage et les modèles y afférents.

- Ordonnance du 16-04-1976, portant organisation de l'éducation et de la formation, puis la Charte nationale de 1976, reprécisèrent les missions, les principes et les structures du système éducatif. L'éducation, la formation sont un droit
- Ordonnance N°06-03 du 19 Joumada Ethania 1427 correspondant au 15 juillet 2006 portant statut général de la fonction publique

Mémoires et thèses :

- BENYAOU M : « la formation professionnelle dans son environnement national et local : Mutation et crise systémique-illustration par le cas de la wilaya de Tiz -Ouzou » ; mémoire de magister ; UMMTO, 2004.
- GUSTIN S : « La formation professionnelle, en Algérie :De la colonisation à nous jours » ;Mémoire de master « Sciences et pratique de l'éducation et formation »,Directeur de recherche ROBERT .M , Université LUMIERE LYON 2 ,promotion 2007/2008.
- KEDEROUCI S : « Administration et performance Le cas de l'administration Algérienne » ; mémoire de magister, UMMTO, 2009-2010.
- BOUAZIZ Nadia : « Formation, Spécificité locales et Amorce d'un développement Territorial dans la wilaya de T-O » ,Mémoire de master MTIP , Sous la direction de : Pr Malika AHMED ZAID-CHERTOUK. Co- dirigée par : Mme Radhia TADJINE, UMMTO promotion 2013/2014.

Sites internet :

- www.creslr.org
- www.mfep.gov.dz
- www.tiziouzou-dz.com/dfep
- www.bcn.es/neta
- www.com.revues.org
- www.intérieur.gov.dz
- www.sndl.cerist.dz



ANNEXES

ANNEXES

Annexe N° 01 : Questionnaire adressé aux entreprises/ direction de la wilaya de Tizi-Ouzou.

Université Mouloud MAMMARI de Tizi-Ouzou

Faculté des Sciences Economiques, Commerciales et de Gestion

Département des Sciences Economiques

Questionnaire

« Adressé aux responsables/employés »

Questionnaire

« Adressé aux responsables »

Ce questionnaire s'inscrit dans le cadre d'une enquête servant la réalisation d'un mémoire de Master en sciences économiques, option Management des Services Publics Territoriaux. Elle porte sur: « **L'analyse de l'adéquation de la nomenclature des métiers du secteur de la FP avec les besoins des services publics** ». Dans les métiers suivant : Secrétaire, secrétaire de direction, magasinier, gestionnaire de stocks, technicien en informatique, gestionnaire des ressources humaines, électricien, maintenance industrielle, plomberie.....etc.

Dans une démarche purement scientifique, nous espérons trouver à travers ce questionnaire les réponses à nos préoccupations. De ce fait, nous vous prions de bien vouloir donner votre avis sur la compétence de vos employés diplômés de la formation professionnelle et de répondre aux questions avec un maximum de clarté.

Merci.

A. Éléments de profil de votre entreprise/Direction :

1. Nom et Adresse de l'entreprise/ Direction ?
.....
2. Où est installée l'entreprise/Direction ?
.....
3. Quelle est l'année de création de votre entreprise/Direction ?
|____|

B. Activités et missions de votre entreprise /direction :

4. Pouvez-vous préciser votre ou vos mission(s) ?
.....
.....
5. Quel est le nombre d'employés dans l'entreprise/Direction ?
.....

C. L'identification des besoins de votre entreprise /Direction

6. Etes-vous satisfaite du vos employés ?
 1. Très satisfait ;
 2. Satisfait ;
 3. Pas assez ;
 4. Pas satisfait.
7. Si 'pas satisfait',
précisez :.....
8. Est – ce que vous avez des difficultés à trouver les ouvriers qualifiés ?
 1. Non ;
 2. Oui.
9. Si 'Oui', précisez :.....
10. Avez –vous de contact avec les institutions et les CFPA à propos de nouvelle spécialités ?
 1. Non ;
 2. Oui.

11. Si 'non', précisez.....
12. Est – ce que vous avez des stagiaires issus de la formation professionnelle ?
 1. Non ;
 2. Oui.
13. Une fois leurs stages achevés est –ce que vous procédez à leur recrutement ?
 1. Non ;
 2. Oui.
14. S'il n y'a pas de recrutement chez vous est –ce que vous les proposez à vos annexes ou autre entreprise ?
 1. Non ;
 2. Oui.
15. Est-ce que vous programmez des formations au bénéfice d'employés ?
 1. Non ;
 2. Oui.
16. Si 'oui', quel type de formation ?
.....
.....
17. Où ?
.....
18. Est-ce que il y a un manque en matière de main œuvre qualifié ?
 1. Non ;
 2. Oui.
19. Si 'oui', Précisez :.....
20. Est-ce que vous avez signé des conventions avec le secteur de la formation professionnelle ?
 1. Non ;
 2. Oui.
21. Si 'oui', Précisez :.....
.....
22. Est – ce qu'en fait appel à vous lors de l'élaboration des programmes de formation ?
 1. Non ;
 2. Oui.

23. Si 'oui', Précisez

24. Voyez-vous d'autres besoins de formation qui n'auraient pas été identifiés par la formation professionnelle ?

1. Non ;

2. Oui.

25. Si 'oui', Précisez

26. Existe-t-il des besoins spécifiques de formation pour l'ensemble des membres de ce poste ?

.....

Questionnaire d'identification des besoins de formation

« Adressé à l'employé »

Votre activité :

Département:

A- POSTE DE TRAVAIL

1. Quelle est le titre de votre diplôme?

.....

2. Quel métier vous exercez ?

.....

3. Est – ce que vous étiez satisfait de votre formation ?

1. Non ;

2. Oui.

4. Si 'Non', précisez :

5. Est –ce que vous avez des difficultés dans votre travail ?

1. Non ;

2. Oui.

6. Si 'Oui', précisez

7. Est- ce que vous jugez la nécessité d'une formation complémentaire dans votre travail ?

1. Non ;

2. Oui.

6.Si 'Oui', quel type de formation ?.....

B. A votre avis :

7. Quelles sont les compétences nécessaires pour bien réussir votre activité ?

.....

8. Quels seraient, les principaux besoins en formation pour accomplir vos tâches ?

.....

Annexe N° 02 : la répartition de Capacité des établissements de formation de la wilaya de Tizi-Ouzou des établissements publics de FP .en 2015

Etat des établissements de wilaya

Code Wilaya	Code Etablissement	Intitulé de l'établissement	Type d'établissement	Capacité pédagogique	Capacité d'internat
15	1501	CFPA TALA ALLAM	CFPA	400	220
15	1502	CFPA KARRAD RACHID	CFPA	300	0
15	1502/1	ANNEXE TAPISSERIE	ANNEXE	180	0
15	1503	CFPA KHODJA KHALED BOUKHALFA	CFPA	400	300
15	1503/1	ANNEXE AIT AISSA MIMOUN	ANNEXE	100	
15	1504	I.N.S.F.P. "HADNI SAID" OUED-AISSI	I.N.S.F.P.	400	200
15	1505	CFPA DJEMAA SAHARIDJ	CFPA	200	0
15	1505/1	ANNEXE DE MEKLA	ANNEXE	100	0
15	1506	CFPA capitaine HALLICHE HOCINE BOGHNI	CFPA	180	
15	1506/1	ANNEXE BOGHNI	ANNEXE	200	0
15	1507	CFPA TADMAIT -MEZAGUER SAID	CFPA	300	150
15	1507/1	ANNEXE CFPA TADMAIT -MEZAGUER SAID	ANNEXE	240	0
15	1508	CFPA DE TIGZIRT	CFPA	350	100
15	1508/1	ANNEXE DE TIGZIRT	ANNEXE	100	
15	1509	CFPA LNI	CFPA	250	45
15	1510	CFPA DE AIN EL HAMMAM	CFPA	350	0
15	1510/1	ANNEXE YATTAFEN	ANNEXE	100	0
15	1511	CFPA KRIM SAID DRRAA EL MIZAN	CFPA	350	60
15	1512	CFPA AT BOUKHALFA	1	250	100

Analyse de l'adéquation de la nomenclature des métiers dans le secteur de la formation professionnelle avec les besoins des services publics dans la wilaya de Tizi-Ouzou

15	1513	CFPA AZAZGA	CFPA	300	0
15	1513/1	ANNEXE AZAZGA	ANNEXE	100	0
15	1514	C.F.P.A KIAS Amar, Draa-Ben-Khedda	C.F.P.A	300	0
15	1514/1	ANNEXE AIT MAHMOUD	ANNEXE	100	
15	1515	INSFP TIZI OUZOU	INSFP	250	0
15	1516	CFPA MECHTRAS	CFPA	300	100
15	1517	IINSFP OUAGUENOUN	INSFP	400	180
15	1518	CFPA AZEFFOUN	CFPA	350	120
15	1519	CFPA IFERHOUNENE	CFPA	250	0
15	1520	CFPA TIZI GHENIFF	CFPA	300	0
15	1521	CFPA BENI DOUALA	CFPA	200	0
15	1522	CFPA TIZI-RACHED	CFPA	200	0
15	1523	CFPA OUADHIAS	CFPA	250	60
15	1524	C F P A MAATKAS	CFPA	200	0
15	1525	CFPA KHODJA AHMED ET FILS SIDI-NAMANE	CFPA	200	0
15	1526	CFPA MAKOUDA	CFPA	200	60
15	1527	DJOUHER BEN AHMED- OUACIF	CFPA	300	0
15	1528	CFPA AIT CHAFFA	C F P A	100	0
15	1529	CFPA BENI YENNI	CFPA	150	0
15	1530	CFPA BOUZEGUENE	CFPA	150	0
15	15/31	CFPA FRERES HANACHI DE TIMIZART	CFPA	200	0
15	1532	CFPA AKERROU	C.F.P.A	150	0
15	1533	CFPA FREHA	CFPA	250	60
15	1534	INSFP DRAA BEN KHEDDA	INSFP	500	120

Source :La DFEP de T.O

N° d'ordre	Code de spécialité	Intitulé de la spécialité	Niveau de qualification	Diplôme délivré	Durée de formation Y compris les congés et les stages pratiques en milieu professionnel		Niveau d'accès	Mode de formation à privilégier	Observations
					En mois	En heures			
11	AGR1205	Agent en viticulture	2	CAP	12 mois	1224h	Niveau scolaire inférieur à la 4 ^{ème} AM	FA	
12	AGR1206	Agent en sylviculture	2	CAP	12 mois	1224h	Niveau scolaire inférieur à la 4 ^{ème} AM	FA	
13	AGR1207	Cultures médicinales, aromatiques et condimentaires	2	CAP	12 mois	1224h	Niveau scolaire inférieur à la 4 ^{ème} AM	FA	
14	AGR0708	Installation et entretien des gazons sportifs	3	CMP	18 mois	1836h	4 ^{ème} AM	FA	Formation conventionnée
15	AGR0709	Horticulture et espaces verts	4	BT	24 mois	2448h	2 ^{ème} AS	FR / FA	
16	AGR1208	Technicien forestier	4	BT	24 mois	2448h	2 ^{ème} AS	FA	Formation conventionnée
17	AGR0710	Cultures maraichères	5	BTS	30 mois	3060h	3 ^{ème} AS	FR / FA	
18	AGR0711	Arboriculture	5	BTS	30 mois	3060h	3 ^{ème} AS	FR / FA	
19	AGR0712	Paysagiste	5	BTS	30 mois	3060h	3 ^{ème} AS	FR / FA	
20	AGR0713	Grandes cultures	5	BTS	30 mois	3060h	3 ^{ème} AS	FR / FA	

Annexe N°03 : un modale sur la nomenclature de la FP

Annexe N° 04 : Direction de la Formation et de l'Enseignement

Professionnels de la Wilaya de Tizi-Ouzou

Répartition des Bureaux par service

Service : SSEF

	Nbre de Bureaux	Mobilier
Chef de Service	01	01 Bureau C/S
Secrétariat Du Service	01	01 Bureau secrétaire
Bureau De L'organisation de la formation	02 dont 01 bureau Pour La gestion des diplômés	01 Bureau C/B 04 Bureaux Agent
Bureau du Suivi Des Etablissements	01	01 Bureau C/B 02 Bureaux Agent
Bureau de l'orientation des Examens Et Concours	02 Dont 01 bureau pour l'accueil, l'information orientation	01 Bureau C/B 03 Bureaux Agent

Source :DFEP de Tizi-Ouzou.

Annexe N°04: Les niveaux de qualification et d'instruction.

Il existe six 06 niveaux de qualification :

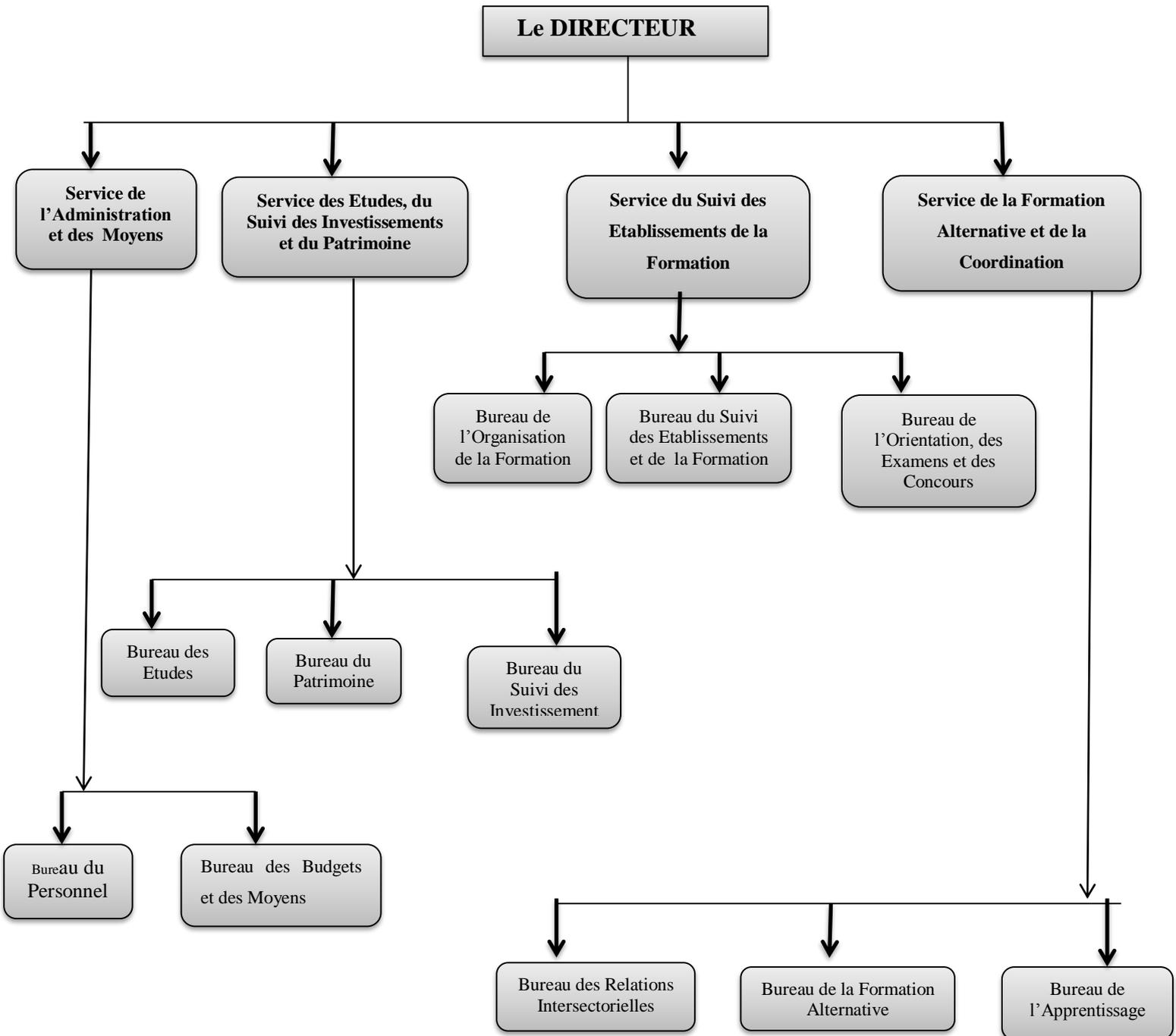
- ✓ Niveau 1 : personnel sans qualification ;
- ✓ Niveau 2 : personnel d'aide ;
- ✓ Niveau 3 : personnel qualifié ;
- ✓ Niveau 4 : agents technique, chef d'équipe ou de petits groupes d'employés, personnel hautement qualifié ;
- ✓ Niveau 5 : techniciens et agent de maîtrise ;
- ✓ Niveau 6 : cadres et cadres supérieurs.

Il existe 07 niveaux d'instruction à savoir :

- 1 : sans instruction ;
- 2 : primaire ;
- 3 : moyen ;
- 4 : secondaire ;
- 5 : universitaire n'ayant pas obtenu de diplôme ;
- 6 : niveau d'instruction équivalent à la licence (BAC + 3 ou 4 années d'études)
- 7 : niveau d'instruction supérieur à la licence, post graduation plus.

Annexe N°05 : Organisation de la DFEP (Organigramme)

ORGANIGRAMME



6.Si 'Oui', quel type de formation ?.....

B. A votre avis :

7. Quelles sont les compétences nécessaires pour bien réussir votre activité ?

.....

8. Quels seraient, les principaux besoins en formation pour accomplir vos tâches ?

.....

Annexe N° 02 : la répartition de Capacité des établissements de formation de la wilaya de Tizi-Ouzou des établissements publics de FP .en 2015

Etat des établissements de wilaya

Code Wilaya	Code Etablissement	Intitulé de l'établissement	Type d'établissement	Capacité pédagogique	Capacité d'internat
15	1501	CFPA TALA ALLAM	CFPA	400	220
15	1502	CFPA KARRAD RACHID	CFPA	300	0
15	1502/1	ANNEXE TAPISSERIE	ANNEXE	180	0
15	1503	CFPA KHODJA KHALED BOUKHALFA	CFPA	400	300
15	1503/1	ANNEXE AIT AISSA MIMOUN	ANNEXE	100	
15	1504	I.N.S.F.P. "HADNI SAID" OUED-AISSI	I.N.S.F.P.	400	200
15	1505	CFPA DJEMAA SAHARIDJ	CFPA	200	0
15	1505/1	ANNEXE DE MEKLA	ANNEXE	100	0
15	1506	CFPA capitaine HALLICHE HOCINE BOGHNI	CFPA	180	
15	1506/1	ANNEXE BOGHNI	ANNEXE	200	0
15	1507	CFPA TADMAIT -MEZAGUER SAID	CFPA	300	150
15	1507/1	ANNEXE CFPA TADMAIT -MEZAGUER SAID	ANNEXE	240	0
15	1508	CFPA DE TIGZIRT	CFPA	350	100
15	1508/1	ANNEXE DE TIGZIRT	ANNEXE	100	
15	1509	CFPA LNI	CFPA	250	45
15	1510	CFPA DE AIN EL HAMMAM	CFPA	350	0
15	1510/1	ANNEXE YATTAFEN	ANNEXE	100	0
15	1511	CFPA KRIM SAID DRRAA EL MIZAN	CFPA	350	60
15	1512	CFPA AT BOUKHALFA	I	250	100

Analyse de l'adéquation de la nomenclature des métiers dans le secteur de la formation professionnelle avec les besoins des services publics dans la wilaya de Tizi-Ouzou

15	1513	CFPA AZAZGA	CFPA	300	0
15	1513/1	ANNEXE AZAZGA	ANNEXE	100	0
15	1514	C.F.P.A KIAS Amar, Draa-Ben-Khedda	C.F.P.A	300	0
15	1514/1	ANNEXE AIT MAHMOUD	ANNEXE	100	
15	1515	INSFP TIZI OUZOU	INSFP	250	0
15	1516	CFPA MECHTRAS	CFPA	300	100
15	1517	IINSFP OUAGUENOUN	INSFP	400	180
15	1518	CFPA AZEFFOUN	CFPA	350	120
15	1519	CFPA IFERHOUNENE	CFPA	250	0
15	1520	CFPA TIZI GHENIFF	CFPA	300	0
15	1521	CFPA BENI DOUALA	CFPA	200	0
15	1522	CFPA TIZI-RACHED	CFPA	200	0
15	1523	CFPA OUADHIAS	CFPA	250	60
15	1524	C F P A MAATKAS	CFPA	200	0
15	1525	CFPA KHODJA AHMED ET FILS SIDI-NAMANE	CFPA	200	0
15	1526	CFPA MAKOUDA	CFPA	200	60
15	1527	DJOUHER BEN AHMED- OUACIF	CFPA	300	0
15	1528	CFPA AIT CHAFFA	C F P A	100	0
15	1529	CFPA BENI YENNI	CFPA	150	0
15	1530	CFPA BOUZEGUENE	CFPA	150	0
15	15/31	CFPA FRERES HANACHI DE TIMIZART	CFPA	200	0
15	1532	CFPA AKERROU	C.F.P.A	150	0
15	1533	CFPA FREHA	CFPA	250	60
15	1534	INSFP DRAA BEN KHEDDA	INSFP	500	120

Source :La DFEP de T.O

N° d'ordre	Code de spécialité	Intitulé de la spécialité	Niveau de qualification	Diplôme délivré	Durée de formation V compris les congés et les stages pratiques en milieu professionnel		Niveau d'accès	Mode de formation à privilégier	Observations
					En mois	En heures			
11	AGR1205	Agent en viticulture	2	CAP	12 mois	1224h	Niveau scolaire inférieur à la 4 ^{ème} AM	FA	
12	AGR1206	Agent en sylviculture	2	CAP	12 mois	1224h	Niveau scolaire inférieur à la 4 ^{ème} AM	FA	
13	AGR1207	Cultures médicinales, aromatiques et condimentaires	2	CAP	12 mois	1224h	Niveau scolaire inférieur à la 4 ^{ème} AM	FA	
14	AGR0708	Installation et entretien des gazons sportifs	3	CMP	18 mois	1836h	4 ^{ème} AM	FA	Formation conventionnée
15	AGR0709	Horticulture et espaces verts	4	BT	24 mois	2448h	2 ^{ème} AS	FR / FA	
16	AGR1208	Technicien forestier	4	BT	24 mois	2448h	2 ^{ème} AS	FA	Formation conventionnée
17	AGR0710	Cultures maraîchères	5	BTS	30 mois	3060h	3 ^{ème} AS	FR / FA	
18	AGR0711	Arboriculture	5	BTS	30 mois	3060h	3 ^{ème} AS	FR / FA	
19	AGR0712	Paysagiste	5	BTS	30 mois	3060h	3 ^{ème} AS	FR / FA	
20	AGR0713	Grandes cultures	5	BTS	30 mois	3060h	3 ^{ème} AS	FR / FA	

Annexe N°03 : un modale sur la nomenclature de la FP

Annexe N° 04 : Direction de la Formation et de l'Enseignement

Professionnels de la Wilaya de Tizi-Ouzou

Répartition des Bureaux par service

Service : SSEF

	Nbre de Bureaux	Mobiliers
Chef de Service	01	01 Bureau C/S
Secrétariat Du Service	01	01 Bureau secrétaire
Bureau De L'organisation de la formation	02 dont 01 bureau Pour La gestion des diplômes	01 Bureau C/B 04 Bureaux Agent
Bureau du Suivi Des Etablissements	01	01 Bureau C/B 02 Bureaux Agent
Bureau de l'orientation des Examens Et Concours	02 Dont 01 bureau pour l'accueil, l'information orientation	01 Bureau C/B 03 Bureaux Agent

Source :DFEP de Tizi-Ouzou.

Annexe N°04: Les niveaux de qualification et d'instruction.

Il existe six 06 niveaux de qualification :

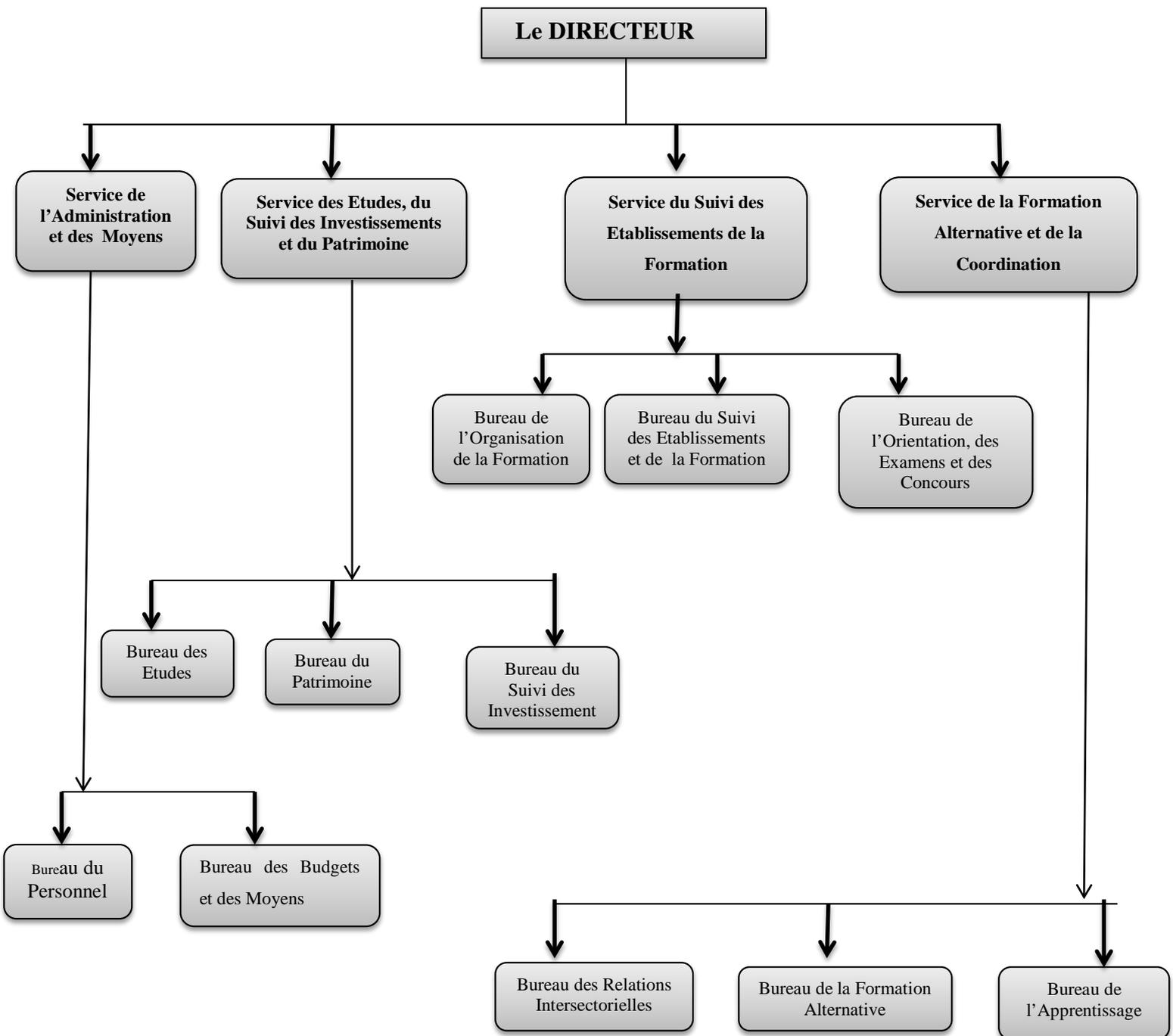
- ✓ Niveau 1 : personnel sans qualification ;
- ✓ Niveau 2 : personnel d'aide ;
- ✓ Niveau 3 : personnel qualifié ;
- ✓ Niveau 4 : agents technique, chef d'équipe ou de petits groupes d'employés, personnel hautement qualifié ;
- ✓ Niveau 5 : techniciens et agent de maîtrise ;
- ✓ Niveau 6 : cadres et cadres supérieurs.

Il existe 07 niveaux d'instruction à savoir :

- 1 : sans instruction ;
- 2 : primaire ;
- 3 : moyen ;
- 4 : secondaire ;
- 5 : universitaire n'ayant pas obtenu de diplôme ;
- 6 : niveau d'instruction équivalent à la licence (BAC + 3 ou 4 années d'études)
- 7 : niveau d'instruction supérieur à la licence, post graduation plus.

Annexe N°05 : Organisation de la DFEP (Organigramme)

ORGANIGRAMME



Annexe N°02 La structure de l'appareil national de la formation et de l'enseignement Professionnels.

Catégorie	Désignation	Intitulé	Nbre
Administration centrale	MFEP	Ministère de la Formation et de l'Enseignement Professionnels	01
Services déconcentrés	DFEP	Direction de la Formation et de l'Enseignement Professionnels	48
Réseau d'ingénierie pédagogique	INFP	Institut National de la Formation Professionnelle	01
	IFP	Institut de Formation Professionnelle	06
Etablissements de formation	INSFP	Instituts Nationaux Spécialisés de Formation Professionnelle	71
	Annexes INSFP	Annexes d'Instituts Nationaux Spécialisés de Formation Professionnelle	21
	CFPA	Centre de Formation Professionnelle et d'Apprentissage	523
	Annexes CFPA	Annexes des Centres de Formation Professionnelle et d'Apprentissage	203
Les institutions de soutien	CNEPD	Centre National d'Enseignement Professionnel à Distance	01
	ENEFP	Entreprise Nationale des Equipements techniques et pédagogiques de la Formation Professionnelle	01
	CERPRQ	Centre d'Etude et de Recherche sur les Professions et les Qualifications	01
	INDEFOC	Institut National de Développement et de promotion de la Formation Continue	01
	FNAC	Fonds National de développement de l'Apprentissage et de la formation Continue	01

Source : Institut National de la Formation Professionnelle, Projet Algéro-canadien, APC, AL2500, « Etude sectorielle : Domaine Sanitaire, Froid et Climatisation. », janvier 2006, P12.

Annexe N°03: Le conseil de partenariat.

1-Organisation du Conseil :

Créé par l'article 24 de la loi d'orientation, le conseil de partenariat de la formation et de l'enseignement professionnels est un organe national consultatif de concertation, de

coordination et d'évaluation en matière de FP qui participe par des recommandations et des avis à l'élaboration et à la définition de la politique nationale d'EFP ainsi qu'à la définition des besoins en compétences et qualifications nécessaires. Les attributions, la composition et les modalités d'organisation et de fonctionnement de cet organe qui vient consolider la nouvelle approche du système national de formation et d'enseignement professionnels en privilégiant le pilotage par la demande et non plus par l'offre, sont fixées par le décret exécutif N°09.17 du 02 mai 2009. Cet organe national consultatif regroupe des représentants de différents départements ministériels, des chambres nationales notamment du commerce et de l'industrie, de l'agriculture, de l'artisanat et des métiers, de la pêche ainsi que de représentants d'agences de l'emploi.

2-Les attributions du Conseil : Il est chargé notamment de contribuer :

- Par des avis et recommandations à la définition de la politique et de la stratégie nationales d'EFP en vue d'assurer sa cohérence, l'amélioration de son rendement et l'adaptation des offres de formation aux besoins de l'environnement socio-économique ;
- Au développement des filières et des profils de formation demandés au niveau du marché de l'emploi, de façon à assurer l'adéquation entre l'offre de formation et les besoins du marché de l'emploi à travers des propositions formulées par les comités techniques spécialisés et par les commissions de wilaya de partenariat ;
- Au renforcement de la nomenclature nationale des spécialités d'EFP par l'introduction de nouvelles filières qui répondent aux exigences du marché de l'emploi ;
- Au développement et à la promotion de l'apprentissage et de la formation continue ;

3- le fonctionnement du conseil de partenariat :

Ce conseil se réunit en session ordinaire deux (02) fois par an. Il peut se réunir en session extraordinaire sur convocation de son président ou du ministre chargé de la formation et de l'enseignement professionnels. Il peut être saisi de l'ensemble des secteurs sur toute question relative à la formation et à l'enseignement professionnels. Il présente un rapport annuel au MFEP qui le transmet au gouvernement.

Annexe N°05 : Les PME-PMI dans la wilaya de T-O.

Tableau N° 03 : La répartition des PMI-PME privées de la wilaya de T-O selon le secteur d'activité.

Secteur d'activité	Nombre d'entreprises.
Commerce	5607
BTP	4982
IAA	2649
Transport et communication	1911
Services fournis aux ménages	1753
Hôtellerie et restauration.	1364
Services fournis aux entreprises.	1102
Industrie diverse.	744
Industrie du bois et de papier.	662
Agriculture et pêche.	650
Matériaux de construction.	642
Services fournis aux collectivités.	341
ISMME.	305
Industrie du textile.	137
Affaires immobilières.	82
Chimie et plastique.	90
Industrie du cuir.	12
Mines et carrières.	24
Établissements financiers	23
Eau et énergie.	0
Service et travaux pétroliers.	0
Hydrocarbures.	0
Total	23080

Source : Annuaire statistique de la wilaya de T-O, 2012, pp65 et 66.

Tableau N°10 : Répartition des entreprises (publiques et privées) de la wilaya de T-O par daïra.

Nom de daïra	Nombre d'entreprises.	%
T-O	4819	20,85
A E H	1 156	05
Azazga.	1 637	07,08
Azzefoune.	862	03,73
Béni Douala.	1 007	04,35
Béni Yenni	350	01,51
Boghni.	1674	07,24
Bouzeguene	924	04
DBK	1500	06,5
DEM	1270	05,6
LNI.	1010	04,37
Ifarhounène.	625	02,7
Maatkas.	682	02,95
Makouda.	448	01,93
Mekla	963	04,16
Ouacifs.	278	01,2
Ouadhias.	692	03
Ouaguenoun.	927	4,01
Tigzirt.	904	3,91
TiziGheniff.	557	2,41
TiziRached.	824	3,56
Total wilaya	23 109	100%

Source : Annuaire statistique de la wilaya de T-O, année 2012, page 67 et 68.

Annexe N°06 : La répartition de la population de la wilaya de T-O par zone.

Tableau N°01: Répartition de la population résidente au RGPH de 2008 par zones :

Daïra	Population Totale	Population en agglomération			Zone éparsé
		ACL	AS	Total agglomérée	
T-O	135 088	104 312	27 612	131 924	3 164
L.N.I	51 431	16 590	27 072	43 662	7 770
Azazga.	83 557	44 029	33 324	77 353	6 205
Azzefoune.	37 756	8 759	24 888	33 647	4 109
Béni Douala	48 995	29 966	17 508	47 474	1 520
Béni Yenni.	15 151	7 590	6 883	14 473	677
Boghni.	68 466	45 140	21 034	66 174	2 292
Bouzeguene	50 945	27 889	22 053	49 942	1 003
DBK	83 935	50 814	24 306	75 120	8 815
DEM	89 423	30 395	39 755	70 150	19 274
LNI	46 831	19 074	23 638	42 712	4 118
Ifarhounène.	28 167	5 236	18 292	23 528	4 638
Maatkas.	46 781	40 680	5 679	46 359	422
Makouda.	39 016	24 417	8 973	33 390	5 628
Mekla.	45 818	10 149	31 729	41 878	3 940
Ouacifs.	24 947	9 946	14 110	24 056	891
Ouadhias.	55 377	41 528	9 985	51 513	3 864
Ouaguenoun.	66 689	21 175	40 830	62 005	4 683
Tigzirt.	35 742	13 106	19 179	32 285	3 458
TiziGheniff	47 099	25 170	14 535	39 705	7 395
TiziRached	25 951	8 555	14 224	22 779	3 171
Total wilaya	1 127 165	584 520	445 609	1 030 129	97 037

Source : Annuaire statistique de la wilaya de T-O, page 15

ACL : Agglomérations Chef Lieu.

AS : Agglomérations Secondaires.

**AnnexeN°07 : La capacité pédagogique et la capacité d'internat des CFPA
de la wilaya de T-O**

**Tableau N°01 : Capacité pédagogique et capacité d'internat des CFPA de
la wilaya de T-O**

Intitulé de l'établissement.	Capacité pédagogique.	Capacité d'internat.
Tala-Allem.	400	220
Kerrad Rachid.	300	00
Boukhalfa route d'Alger	400	300
Djemaa Saharidj.	200	00
Boghni.	180	00
Tadmaït.	300	150
Tigzirt.	350	100
LNI	250	45
AEH	350	00
DEM	350	60
Boukhalfa AT	250	100
Azazga.	300	00
DBK	300	00
Mechtras.	300	100
Azeffoune.	350	120
Ifarhounène.	250	00
TiziGheniff.	300	00
Béni Douala.	200	00
TiziRached.	200	00
Ouadhias.	250	60
Maâtkas.	200	00
Sidi Naamane.	200	00
Makouda.	200	60
Ouacifs.	300	00
Aït Chafaa.	100	00
Béni yenni	150	00
Bouzeguène	150	00
Timizert.	200	00
Akerrou.	150	00
Fréha.	250	60
Iboudrarène.	200	00
Total CFPA	7900	1315

Source : DEFP de T-O.

Tableau N° 02 : La répartition des établissements de FR par daïra.

Strates	Nom de daïra.	Nbre de daïra et % de la strate.	Nbre de structures de formation.	%
Strate I : chef lieu	T.O	01 4,76%	8	17,77
Strate II : Daïras à un établissement.	DEM-LNI-Bouzeguene-Ouacifs- AEH-Iferhounène-Maatkas- - Ouadhias- TiziRached-Makouda. Tizi-Gheniff	11 52,38%	11	24,44
Strate III : Daïras à deux établissements	- Tizirt-Mekla--Béni Douala	03 14,28%	06	13,33
Strate V : Daïras à trois établissements.	-Azazga- Boghni- Béni yenni -Azeffoune- -Ouaguenoun.	05 23,8%	15	33,33
Strate IV : Daïras à plus de trois établissements.	DBK	01 4,76%	05	11,11
Total.		21 100%	45	100%

Source : DEFP de T-O.

Tableau N° 02: Répartition des spécialités enseignées en mode résidentiel à T-O par niveau de qualification.

Inférieur à 4 ^{ème} AM	4 ^{ème} AM	2 ^{ème} AS	3 ^{ème} AS
-Pépiniériste.	-Elevage Petits Animaux.	-Topographie.	-Infographiste Maquettiste.
-Culture Maraichère.	-Apiculture.	-Dessin D'étude Option	-Communication et Industrie Graphique
-Horticulture.	-Installation Sanitaire et Gaz.	Architecture.	Option Etude et Réalisation de Produits
-Arboriculture.	-Chauffage Central.	-Maître Tous Corps D'état.	Imprimés.
-Maçonnerie.	-Secrétariat.	-Agent De Transit Et	-Hygiène Et Sécurité
-Peinture Lettre et Décoration.	-Magasinier.	Dédouanement.	-Environnement Et Propreté.
-Habitat Traditionnel	-Agent De Saisie.	-Secrétariat Bureautique.	-Modélisme.
-Broderie.	-Coiffure Dames.	-Achat Et Approvisionnement.	-Arboriculture.
-Sculpture Sur Bois	-Maquillage Manucure.	-Comptabilité.	-Production Animale Option Elevage
-Dinanderie.	-Electricité Bâtiment.	-Exploitant En Informatique.	petits animaux.
-Décoration Sur Verre.	-Electricité Mécanique.	-Assistant Multimédia.	-Conducteur Travaux Publics.
-Ferronnerie D'art.	-Opérateur Micro Informatique.	-Informatique Option	-Voirie et Réseaux Divers.
-Tissage traditionnel.	-Hôtellerie Option Réception.	Programmation.	-Installation et entretien des Appareils de
-Garniture Auto et	-Prêt A Porter.	-Tourisme Option Agence De	Froid et Climatisation.
Ameublement.	-Tournage.	Voyage.	-Informatique Option Bases de Données.
-Cuisine de Collectivité.	-Mrvl.	-Tailleur Dames.	-Sécurité industrielle.
-Couture.	-Menuiserie Métallique.	-Hôtellerie Option Cuisine.	
-Menuiserie Bâtiments.			

Source des deux (02) tableaux: Etabli à partir des données de la DEFP de T.O.

Tableau N°03: Distribution spatiale des spécialités enseignées en mode résidentiel en fonction du niveau d'accès.

Etablissement de formation.	Spécialités enseignées.	Niveau d'accès	%Niveau (primaire+moyen)	% Niveau secondaire.
CFPA KERRAD Rachid.	-Opérateur micro informatique. -Assistant multimédia. -magasinier	4 ^{ème} AM. 2 ^{ème} AS. 4 ^{ème} AM.	66,66%	33,33%
CFPA Boukhalfa R/A. (Route d'Alger)	-Maçonnerie. -Tournage. -Couture. -Electricité Bâtiment.	4 ^{ème} AM. > 4 ^{ème} AM > 4 ^{ème} AM. 4 ^{ème} AM.	100%	-
CPFA Boukhalfa A/T.	-tissage traditionnel. -habit traditionnel. -décoration sur verre. -dinanderie. -sculpture sur bois.	> 4 ^{ème} AM. > 4 ^{ème} AM. > 4 ^{ème} AM. > 4 ^{ème} AM. > 4 ^{ème} AM.	100%	-
CFPA Timizart.	-coiffure dames. -assistant multimédia.	4 ^{ème} AM. 2 ^{ème} AS.	50%	50%
CFPA Béni Douala.	-opérateur micro informatique. -couture.	4 ^{ème} AM. > 4 ^{ème} AM	100%	-
CFPA Tizi Rached.	-topographie. -électricité bâtiment.	> 4 ^{ème} AM 4 ^{ème} AM.	100%	-

CFPA Akerrou.	-hôtellerie option réception. -électricité bâtiment. -peinture lettre et décoration. -installation sanitaire et gaz. -opérateur micro informatique.	2 ^{ème} AS. 4 ^{ème} AM. > 4 ^{ème} AM. 4 ^{ème} AM. 4 ^{ème} AM.	83,33%	16,66%
CFPA Ait Chafaa.	-informatique option programmation. -secrétariat.	2 ^{ème} AS. 4 ^{ème} AM.	50%	50%
CFPA Azzefoune.	-peinture lettre et décoration. -magasinier. -agent de transit et dédouanement.	> 4 ^{ème} AM. 4 ^{ème} AM. 2 ^{ème} AS.	66,66%	33,33%
CFPA Tizirt.	-opérateur micro informatique. -agent de saisie. -installation sanitaire et gaz. -peinture lettre et décoration. -cuisine de collectivité. -couture.	4 ^{ème} AM. 4 ^{ème} AM. 4 ^{ème} AM. > 4 ^{ème} AM. > 4 ^{ème} AM. > 4 ^{ème} AM.	100%	-

Source: Etabli à partir des données de la DEFP de T.O.

Questionnaire d'identification des besoins de formation

« Adressé à l'employé »

Votre activité : *Secrétaire Direction Principale*
Département : *Direction du Tourisme et de l'Artisanat*

A- POSTE DE TRAVAIL

1. Quelle est le titre de votre diplôme?
..... *SECRETARE DIRECTION*
2. Quel métier vous exercez ?
..... *Secrétaire Direction Principale*
3. Est-ce que vous étiez satisfait de votre formation ?
 1. Non ;
 2. Oui.
4. Si 'Non', précisez : /
5. Est-ce que vous avez des difficultés dans votre travail ?
 1. Non ;
 2. Oui.
6. Si 'Oui', précisez : /
7. Est-ce que vous jugez la nécessité d'une formation complémentaire dans votre travail ?
 1. Non ;
 2. Oui.
6. Si 'Oui', quel type de formation ? /

B. A votre avis :

7. Quelles sont les compétences nécessaires pour bien réussir votre activité ?
..... *La maîtrise des tâches accomplies est l'essentiel dans la réussite des activités*
8. Quels seraient, les principaux besoins en formation pour accomplir vos tâches ?
..... *Comme principal besoin une formation bilingue afin de maîtriser à bien les différentes tâches confiées (Franco-arabes)*

EFFECTIF DANS LES ETABLISSEMENTS PRIVES
RENTREE DE Mars 2015

WILAYA: Tiz-Ouzou

Code wilaya	Etablissement	Code branche professionnelle	Code spécialité (*)	spécialité	Niveau de qualification	Formation diplômante			
						Effectif nouveau		Effectif reconduit	
						Total	Dont Filles	Total	Dont Filles
15	INSIM	TAG	TAG0713	COMMERCE INTERNATIONAL		25	10	38	15
15	INSIM	TAG	TAG0714	MARETING		30	15	30	15
15	INSIM	TAG		COMPTABILITE		27	6	47	18
15	INSIM	TAG	TAG0720	GESTION DES RESSOURCES HUMAINES		25	10	51	28
15	ESIG	MES	MES0709	EDUCATION DES JEUNES ENFANTS		36	36	52	52
15	ESIG	TAG	TAG0714	MARETING		32	17	48	23
15	ESIG	TAG	TAG0713	COMMERCE INTERNATIONAL		19	5	19	5
15	DIAP	INF	INF0704	INFORMATIQUE OPTION MAINTENANCE DES SYSTEMES INFORMATIQUES		10	10	10	10
15	Ecole technique	BTP	BTP0721	CONDUCTEUR DE TRAVAUX BATIMENT		19	19	43	43
15	Ecole technique	BTP	BTP0723	CONDUCTEUR DE TRAVAUX PUBLIC		25	25	39	39
15	IFIG	MES	MES0709	EDUCATION DES JEUNES ENFANTS		35	35	35	35
15	ECOMODE	MES	MES0709	EDUCATION DES JEUNES ENFANTS		47	47	47	45
15	ECOMODE	BTP	BTP0720	GOMETRE		32	32	32	
15	ESIHT	HTO	HTO0720	AGENCE DE VOYAGE		19	19	19	
15	Ecole technique	BTP	BTP0716	TOPOGRAPHIE		12	0	19	0
15	Ecole technique	TAG	TAG0707	AGENT DE DEDOUANEMENT		23	12	31	17

ANNEE	EXPRESSION	INF	INF-0704	EXPLOITANT EN INFORMATIQUE							
15	EXPRESSION	TAG	TAG0710	COMPTABILITE	4	16	8	16	8		
15	IPPSM	BTP	BTP0716	TOPOGRAPHIE	4	17	0	17	0		
15	EPITEC	INF	INF1201	OPERATEUR EN MICRO INFORMATIQUE	4	11	0	11	0		
15	DIAF	INF	INF1202	OPERATEUR EN MICRO INFORMATIQUE		28	12	28	12		
15	INTAG	INF	INF1203	OPERATEUR EN MICRO INFORMATIQUE		19	11	19	11		
15	ISCOLE	TAG	TAG0704	ASSURANCE		11	11	11	11		
15	INISG	TAG	TAG0714	MAGASINIER		14	6	14	6		
15	ASECOLE	TAG	MES1202	CUISINE DE COLLECTIVITES		17	17	17	17		
15	ASECOLE	TAG	TAG0704	ASSURANCE		23	34	34	34		
15	ASECOLE	BTP	BTP0709	INSTALLATION SANITAIRE ET GAZ		17	6	17	6		
						18	0	18	0		
						607	403	762	450		

Qual : Formation Qualifiante

(*) : Voir nomenclature

Source: DEF.P. Du Z.O.

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

وزارة التكوين والتعليم المهنيين

LE SECRETAIRE GENERAL

2015-2016

N° 35 / SG / MFEP / 2015

Mesdames et Messieurs les Directeurs de wilaya
de la formation et de l'enseignement professionnels

Objet : Préparation de la rentrée 2015-2016

L'évaluation des différentes rentrées d'une part, l'imperatif d'une utilisation optimale et rationnelle des capacités de formation d'autre part, appelle aujourd'hui à plus de rigueur, de maîtrise et de cohérence dans la préparation des rentrées de la formation professionnelle.

En effet, la préparation de la rentrée 2015-2016 qui s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'actions quinquennal 2015-2019 du secteur doit se faire selon une démarche prospective basée sur une utilisation judicieuse des capacités et des moyens de formation et ce, pour soutenir et accompagner les différents programmes de développement économique.

De ce fait, chaque directeur de wilaya est tenu d'élaborer un plan d'actions sur la base des projets de programme de chaque établissement implanté dans la wilaya. Ce plan d'actions doit être examiné en conseil de coordination technique, pédagogique et financier et soumis pour adoption à la commission de wilaya de partenariat et transmis selon le canevas ci-joint et sous application Excel à l'adresse électronique : Dosfp@mfep.gov.dz, accompagné du procès verbal de la réunion de cette commission au plus tard le 26 mai 2015.

Ce plan d'actions doit également s'articuler autour des objectifs principaux, ci-après :

- L'adaptation des offres de formation aux besoins et aux spécificités locales ;
- Le développement quantitatif et qualitatif de la formation par apprentissage ;
- Le développement et la diversification des modes et types de formation ;
- La mise en œuvre des conventions cadre signées avec les différents départements ministériels et partenaires économiques ;
- L'optimisation et la rentabilisation des capacités de formation.

1- Adaptation des offres de formation aux besoins et aux spécificités locales ;

Le choix des spécialités à programmer à l'occasion de la rentrée doit être le résultat d'un travail d'investigation effectué au niveau local et doit tenir compte :

- des programmes de développement quinquennaux des différents secteurs, notamment les partenaires signataires de l'accord cadre signé le 15 septembre 2014 tels que le Ministère des ressources en eau, de l'agriculture et du développement rural, de la culture, de la pêche et des ressources halieutiques, du tourisme et de l'artisanat, de l'habitat, de l'urbanisme et de la ville etc... et ce, dans le but de satisfaire leurs besoins en compétences et en qualifications ;
- des besoins en formation exprimés par la commission de wilaya de partenariat ;
- des orientations et des directives émises par Monsieur le Ministre lors de ses visites dans les différentes wilayas notamment, concernant la révision des affectations pédagogiques des établissements de formation professionnelle et leur adaptation à la vocation de la wilaya ou de la région.

Dans cette optique, et dans le cadre du développement socioéconomique des régions du sud, il est demandé aux directions de la formation et de l'enseignement professionnels des wilayas concernées, de travailler en concertation avec leurs homologues pour une meilleure prise en charge de leurs besoins en main d'œuvre qualifiée notamment dans le domaine de l'hôtellerie-Tourisme et ce, en prévision de la réception à court et moyen termes d'infrastructures hôtelières.

Les spécialités liées au domaine de l'hôtellerie peuvent être programmées en mode résidentiel dans les établissements de formation qui disposent de moyens humains et matériels nécessaires au lancement de la formation ; le cas échéant, en mode de formation par apprentissage.

2- développement quantitatif et qualitatif de la formation par apprentissage ;

Pour dégager des postes d'apprentissage dans les différentes spécialités pour lesquelles un besoin en main d'œuvre qualifiée est exprimé par les secteurs d'activité, et atteindre les objectifs quantitatifs et qualitatifs que se fixe le secteur de la formation et de l'enseignement professionnels au titre de cette rentrée, il y a lieu de :

- dynamiser les relations entre les établissements et les entreprises économiques de la wilaya ;
- vulgariser ce mode de formation dans tous ses aspects lors des opérations d'information menées dans le cadre de la rentrée, au niveau local ;
- élaborer et diffuser un guide local spécifique à la formation par apprentissage, au titre de cette rentrée. Ce guide doit être diffusé aux associations, maisons de jeunes et collectivités locales, services de l'emploi et autres ;
- constituer et actualiser en permanence la banque de données des entreprises ;

➤ assurer la coordination inter-établissement en matière notamment de constitution de groupes homogènes pour la formation théorique, technologique complémentaire (FTTC).

3 - Diversification de l'offre de formation

Au-delà de la prise en charge des besoins économiques, les établissements de formation professionnelle doivent :

diversifier l'offre de formation au profit de toutes les catégories sociales et ce, grâce aux différents dispositifs existants (alphabétisation - qualification, sans niveau requis, formation initiale de courte durée au profit des jeunes désireux de construire leur projet professionnel etc.) ;

- élargir l'offre de formation au profit des élèves issus de la 3^{ème} AS, notamment dans les spécialités à forte demande telles que l'audiovisuel, les arts graphiques, l'automatisme, la maintenance automobile ... à travers l'ouverture de sections détachées au niveau de la wilaya voire même hors wilaya dans les établissements de formation disposant de moyens humains et matériels nécessaires au lancement de ces formations ;

- surseoir à l'ouverture de sections dans des spécialités non porteuses d'emploi ou pour lesquelles le marché de l'emploi est saturé telles que les spécialités relevant du domaine des techniques administratives et de gestion qui occupent une place prépondérante en termes d'effectif et de formateurs dans notre secteur ;

- multiplier l'ouverture des sections en formations passerelles afin de satisfaire la demande importante du large public et des salariés désirant assurer leur réinsertion socioprofessionnelle ou améliorer leur situation socioprofessionnelle, tout en veillant à l'application stricte des dispositions de l'arrêté n° 129 du 26 juin 2013 relatif aux modalités et aux conditions d'accès aux passerelles en formation professionnelle ;

- donner la priorité aux stagiaires et formateurs du secteur pour les formations certifiées Cisco, dispensées par les académies.

Par ailleurs, je vous demande de vous rapprocher des institutions du réseau d'ingénierie pédagogique pour l'acquisition des programmes de formation élaborés ou ayant fait l'objet d'une actualisation au titre de l'année 2014-2015, à savoir :

- BT Mètre tout corps d'état
- BT VRD
- BT Froid industriel et climatisation (programme passerelle)
- CAP Menuiserie Métallique
- BT Métrologie et contrôle de qualité
- BTS Mise en forme des matériaux par forgeage
- BTS Hôtellerie/option : Hébergement
- BT Hôtellerie option /Restauration
- BTS Hôtellerie option /Restauration
- BTS Tourisme option /guide de tourisme local
- BTS Tourisme option /guide de musée
- BTS Banque
- BT Informatique de gestion

103

- CMP Conseiller de vente,
- CFPS Production textile /option: Tisserand
- CFPS Production textile /option: Filage
- CFPS Préparation filature
- CFPS Production textile /option: Bobinage, assemblage et retordage
- CMP Mécanique Réglage tissage
- CFPS Nettoyeur-graisseur des équipements de filature
- CFPS Nettoyeur-graisseur des équipements de tissage

4/ Optimisation et rentabilisation des capacités pédagogiques

Afin de rentabiliser les moyens existants, je vous demande de veiller au respect des normes pédagogiques en termes d'organisation de la formation, à travers, à une répartition équilibrée et cohérente des effectifs par section dont la programmation doit tenir compte des capacités de formation et d'internats ainsi que de la demande affichée par les candidats potentiels.

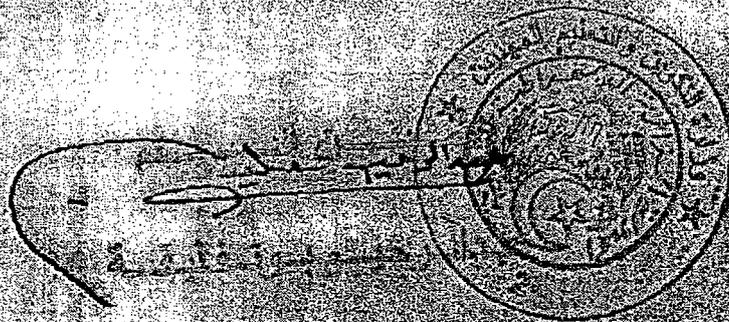
Pour ce faire, et à l'issue de la rentrée, après stabilisation des effectifs nouvellement recrutés, lors de l'ouverture des procès-verbaux des sections, des modifications doivent être opérées dans l'organisation des sections, notamment, lorsqu'il s'agit de spécialités dites légères et dont le nombre de candidats est inférieur à 12 stagiaires.

Les modifications peuvent porter selon le cas sur :

- le regroupement des stagiaires de la même spécialité, dans un même établissement de la wilaya.
- le placement des candidats en apprentissage, le cas échéant, réorienter les stagiaires vers des spécialités de la même branche professionnelle, en tenant compte de leur vœu et de leur choix.

Enfin, toutes ces mesures confirment le rôle des DFEF en tant qu'animateurs et coordonnateurs des établissements et devront s'intégrer dans un processus continu d'amélioration du rendement de l'appareil de formation.

Il vous appartient donc d'accorder toute l'importance voulue au strict respect de ces directives.



Copie à titre de compte rendu
Monsieur le Ministre



رئيس الحكومة

**Instruction n° 07 du 29 décembre 2007 relative
à la mise en œuvre du nouveau système de classification
et de rémunération des fonctionnaires**

**Mesdames et Messieurs les membres du gouvernement
Madame et Messieurs les Walis**

En application des articles 8 et 114 à 126 du statut général de la fonction publique relatifs au nouveau système de classification et de rémunération des fonctionnaires, le décret présidentiel n°07-304 du 29 septembre 2007, a institué la grille indiciaire des traitements ainsi que le régime de rémunération des fonctionnaires.

La présente instruction a pour objet de préciser les modalités de mise en œuvre du nouveau système de classification et de rémunération des fonctionnaires ainsi que leur intégration et reclassement dans le cadre des nouveaux statuts particuliers.

1- La grille des niveaux de qualification:

Conformément à l'article 8 du statut général de la fonction publique, la classification des grades s'effectue en fonction du niveau de qualification requis, tel qu'attesté par les titres et diplômes sanctionnant les divers cycles d'enseignement et de formation.



مجلس الحكومة

**Instruction n° 07 du 29 décembre 2007 relative
à la mise en œuvre du nouveau système de classification
et de rémunération des fonctionnaires**

**Mesdames et Messieurs les membres du gouvernement
Madame et Messieurs les Walis**

En application des articles 8 et 114 à 126 du statut général de la fonction publique relatifs au nouveau système de classification et de rémunération des fonctionnaires, le décret présidentiel n°07-304 du 29 septembre 2007, a institué la grille indiciaire des traitements ainsi que le régime de rémunération des fonctionnaires.

La présente instruction a pour objet de préciser les modalités de mise en œuvre du nouveau système de classification et de rémunération des fonctionnaires ainsi que leur intégration et reclassement dans le cadre des nouveaux statuts particuliers.

1- La grille des niveaux de qualification:

Conformément à l'article 8 du statut général de la fonction publique, la classification des grades s'effectue en fonction du niveau de qualification requis, tel qu'attesté par les titres et diplômes sanctionnant les divers cycles d'enseignement et de formation.

Grille des niveaux de qualification

Groupes	Catégories	Niveaux de qualification	
D	1.	* Inférieur ou égal à la 6 ^{ème} Année Fondamentale.	
	2	* 7 ^{ème} Année Fondamentale. * 8 ^{ème} Année Fondamentale.	
	3 X	* Certificat de Formation Professionnelle Spécialisée « CFPS » (7 ^{ème} AF - 8 ^{ème} AF + Formation de 12 mois). * 9 ^{ème} Année Fondamentale.	
	4	* Brevet d'Enseignement Fondamental « BEF » ou Brevet d'Enseignement Moyen « BEM ».	
	5 X	* Certificat d'Aptitude Professionnelle « CAP » (9 ^{ème} Année Fondamentale + 12 à 18 mois de Formation). * 1 ^{ère} Année Secondaire	
	6 X	* Certificat de Maîtrise Professionnelle « CMP ». * 2 ^{ème} Année Secondaire.	
C	7	* 3 ^{ème} Année Secondaire. * 2 ^{ème} Année Secondaire + 12 mois de Formation. * 1 ^{ère} Année Secondaire + 24 mois de Formation.	
	8 X	* BAC * Diplôme de technicien.	
B	9	* BAC + 24 mois de Formation.	
	10 X	* Diplôme de technicien supérieur * Diplôme d'Etudes Universitaires Appliquées « D.E.U.A » * BAC + 36 mois de formation.	
A	11	* Licence. * Licence « LMD ». * Diplôme d'Etudes Supérieures « DES ».	
	12	* Diplôme de l'Ecole Nationale d'Administration « ENA ».	
	13	* BAC + 5 années de formation supérieure. * Master (Licence LMD + 2 ans). * Licence + Post-Graduation Spécialisée.	
	14	* Magister. * Diplôme de l'Ecole Nationale d'Administration « ENA » nouveau régime.	
	15	* Catégorie réservée aux grades de promotion.	
	16	* Doctorat en médecine générale.	
	17	* Catégorie réservée aux grades de promotion.	
	Hors catégorie	Subdivision 1	* Magister (pour l'accès aux grades de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique). * Doctorat * Doctorat d'Etat
		Subdivision 2	* Diplôme d'Etudes médicales spéciales « DEMS »
		Subdivision 3	* Diplôme d'Etudes médicales spécialés « DEMS » (pour l'accès aux grades de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique)
Subdivision 4		* Subdivision réservée aux grades de promotion.	
Subdivision 5		* Doctorat en sciences médicales (D.E.S.M)	
Subdivision 6		* Habilitation universitaire.	
Subdivision 7		* Subdivision réservée aux grades de promotion (professeur).	

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTERE DE LA FORMATION ET DE
L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNELS

DIRECTION DE LA FORMATION ET DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNELS
DE LA WILAYA DE TIZI-OUZOU

N° 99 / DFEF / SFACI / 2015



Convention

2015 0012

Entre

La Direction de la formation Professionnelle de la Wilaya de Tizi-Ouzou, représentée par Monsieur ARAB ABDENACER, le Directeur.

D'une Part,

Et,

L'Université Mouloud Mammeri de la Wilaya de Tizi Ouzou, représentée par Monsieur HANNACHI Naceur Eddine, le Recteur.

D'autre part

Il a été arrêté et convenu ce qui suit :

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTRE DE LA FORMATION ET DE L'ENSEIGNEMENT
PROFESSIONNELS



الديوان الوطني لتطوير التكوين المتواصل وترقيته
OFFICE NATIONAL DE DEVELOPPEMENT
ET DE PROMOTION DE LA FORMATION CONTINUE

Catalogue des Formations



2014-2015

Se former tout au long de sa vie...
votre parcours de formation avec
L'ONDEFOC

Le management général

Durée : 05 jours

OBJECTIFS

- Faire connaître le rôle stratégique du gestionnaire
- Pouvoir communiquer et informer
- Savoir maîtriser les outils pour organiser son centre d'activité
- Etre capable d'animer et de mobiliser son équipe
- Pouvoir analyser une culture managériale

PUBLIC

- Cadres
- Directeurs
- Chefs de département
- Chefs de service
- Toute personne concernée ou intéressée par le thème

PRÉ-REQUIS

- Connaissances suffisantes en langue française

PROGRAMME

- L'entreprise et son environnement socio-économique
- L'organisation du travail
- Le style de management
- L'utilité du management
- Les éléments du management
- L'amélioration des conditions de travail

Les attitudes du manager

Durée : 05 jours

OBJECTIF

- Optimiser le temps
- Passer du potentiel à la valeur

PERSONNES CONCERNEES

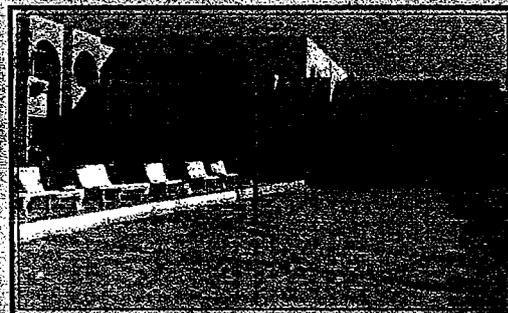
- Cadres dirigeants
- Directeurs
- Chefs de département
- Chefs de service
- Staffs de directions générales
- Toute personne concernée ou intéressée par le thème

PRE-REQUIS

- aucun

CONTENU DES COURS

- Optimisation de la gestion du temps
- La question de changement d'attitude
- Les théories du comportement
- L'approche "5s"



Filière : Management

Tizi-Ouzou

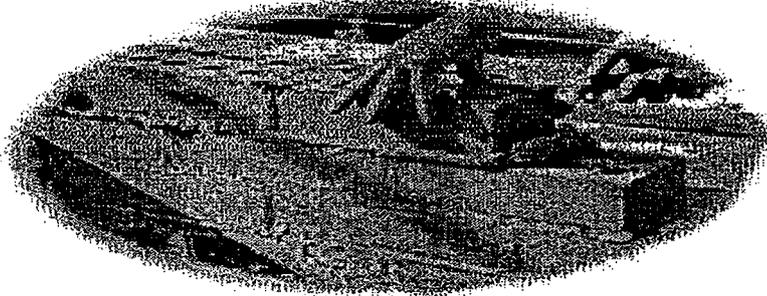
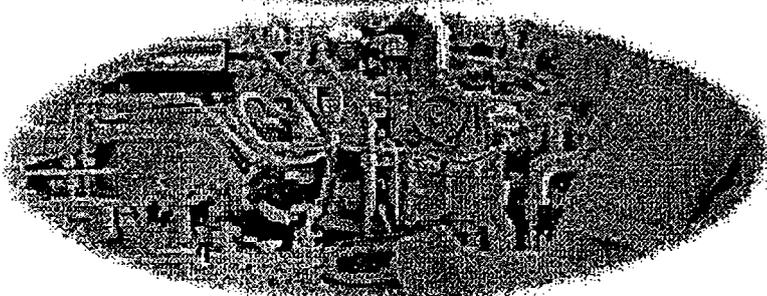
G

U

I

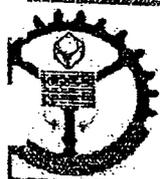
D

E



FORMATIONS

Février 2015



Plus qu'une formation, un avenir



TITULE DE LA SPECIALITE	NIVEAU SCOLAIRE	DUREE	DIPLÔME	ETABLISSEMENT DE FORMATION	MODE DE FORMATION
ELECTRICITE BATIMENT	4 ^{ème} AM	12 mois	CAP	CFPA OUACIF	FR
CONNERIE	Inferieur à la 4 ^{ème} AM	12 mois	CAP	CFPA OUACIF	FR
COIFFURE	Inferieur à la 4 ^{ème} AM	12 mois	CAP	CFPA OUACIF	FR
COIFFURE DAMES	4 ^{ème} AM	12 mois	CAP	CFPA OUACIF	FR
GASINIER	4 ^{ème} AM	12 mois	CAP	CFPA OUACIF	FR
ELECTRICITE BATIMENT	4 ^{ème} AM	12 mois	CAP	CFPA SIDI NAAMANE	FR
COIFFURE LETTRE ET DÉCORATION	Inferieur à la 4 ^{ème} AM	12 mois	CAP	CFPA SIDI NAAMANE	FR
ELECTRICITE BATIMENT	4 ^{ème} AM	12 mois	CAP	CFPA TADMAIT	FR
INSTALLATION SANITAIRE ET GAZ	4 ^{ème} AM	12 mois	CAP	CFPA TADMAIT	FR
COIFFURE	4 ^{ème} AM	12 mois	CAP	CFPA TADMAIT	FR
BOISERIE BATIMENT	Inferieur à la 4 ^{ème} AM	12 mois	CAP	CFPA TADMAIT	FR
RELAJE FAIENCE MOZAIQUE	Inferieur à la 4 ^{ème} AM	12 mois	CAP	CFPA TADMAIT	FR
COIFFURE DAMES	4 ^{ème} AM	12 mois	CAP	CFPA TADMAT ANNEXE	FR
GASINIER	4 ^{ème} AM	12 mois	CAP	CFPA TADMAT ANNEXE	FR
RETAIRE	CAP AGENT DE SAISE+EXP PROF > A 2 ANS	6 mois	CMP	CFPA TIGZIRT	FP
EXPLOITANT EN INFORMATIQUE	CMP O.M.I+EXP PROF > A 2 ANS	6 mois	BT	CFPA TIGZIRT	FP
AGENT DE SAISE	4 ^{ème} AM	12 mois	CAP	CFPA TIGZIRT	FR
INSTALLATION SANITAIRE ET GAZ	4 ^{ème} AM	12 mois	CAP	CFPA TIGZIRT	FR
COMPTABILITE	2 ^{ème} AS	24 mois	BT	CFPA TIGZIRT	FR
INFORMATIQUE OPTION RESEAUX ET SYSTEME INFORMATIQUE	3 ^{ème} AS	30 mois	BTS	CFPA TIGZIRT	FR
ERRONNERIE D'ART	Inferieur à la 4 ^{ème} AM	12 mois	CAP	CFPA TIGZIRT	FR
COIFFURE LETTRES ET DÉCORATION	Inferieur à la 4 ^{ème} AM	12 mois	CAP	CFPA TIGZIRT	FR
BOISERIE BÂTIMENT	Inferieur à la 4 ^{ème} AM	12 mois	CAP	CFPA TIGZIRT	FR
USINE DE COLLECTIVITES	Inferieur à la 4 ^{ème} AM	12 mois	CAP	CFPA TIGZIRT	FR
COIFFURE TRADITIONNEL	Inferieur à la 4 ^{ème} AM	18 mois	CMP	CFPA TIGZIRT	FR
AGENT DE SAISE	4 ^{ème} AM	12 mois	CAP	CFPA TIGZIRT S/D Atouche	MR
COIFFURE	Inferieur à la 4 ^{ème} AM	12 mois	CAP	CFPA TIGZIRT S/D Atouche	MR
COIFFURE	4 ^{ème} AM	18 mois	CMP	CFPA TIZI RACHED	FR
AGENT COMMERCIAL	2 ^{ème} AS	24 mois	BT	CFPA TIZI RACHED	FR
GASINIER	4 ^{ème} AM	12 mois	CAP	CFPA TIZI RACHED	FR
INSTALLATEUR SANITAIRE (plombier)	Inferieur à la 4 ^{ème} AM	6 mois	CFPS	CFPA TIZI RACHED	FR
AGENT DE SAISE	4 ^{ème} AM	12 mois	CAP	CFPA TIZI-CHENIFF	FR
BRODERIE	Inferieur à la 4 ^{ème} AM	12 mois	CAP	CFPA TIZI-CHENIFF	FR
ELECTRICITE BATIMENT	4 ^{ème} AM	12 mois	CAP	CFPA TIZI-CHENIFF ANNEXE (M'kira)	FR



TABLE DES MATIERES

Table des matières

INTRODUCTION GENERALE.....	01
ChapitreI: Evolution du secteur de la formation professionnelle en Algérie: Version la réforme de la nomenclature des métiers.	07
Introduction	08
Section 01 : Evolution du secteur de la formation professionnelle et le processus de restructuration du système éducatif.....	09
Sous-section (01) :La formation professionnelle et l'éducation sous les périodes précoloniale et coloniale.....	09
1.1.1 La période précolonial	10
1.1.2.La période coloniale.....	10
A- La formation professionnelle et éducation dans période 1830-1950.....	10
B- La période de guerre de Libéralisation Nationale (1954-1962).....	12
a : Sur le plan réglementaire, il est prévu	12
b : Au niveau de la réalisation.....	13
Sous-section (02) :La période fondatrice de la formation professionnelle :la restructuration du système de formation.....	14
1-La période d'émergence du modèle étatique (1962-1970).....	14
2- La période (1970-1980).....	14
3-La période (1980- 1990).....	14
1-2-1.La période post indépendance	15
1-2-2.La période 1970-1980: La stratégie Algérienne de développement de la formation professionnelle	17
1-2-3. La période 1980-1985 : La création d'un secteur autonome de la formation professionnelle.....	18
A- La formation professionnelle pendant les deux plans quinquennaux	19

1-2-4. La période 1985 à 2003 : la jonction de la formation et de l'enseignement professionnels.....	22
Section 02: Les différentes réformes de la nomenclature dans le secteur de la formation professionnelle.....	24
Sous-section (01) : les évolutions récentes de la formation professionnelle : dans la révision de la nomenclature	25
2.1.1.L'émergence de l'initiative privée	25
2-1-2.La réforme et régulation de la nomenclature de la FP après 1990	27
Sous-section(02) : L'architecture de la nomenclature des branches des spécialités du secteur de la FP.....	29
2.2.1.La définition de la nomenclature et de ses objectifs	29
A-Définition de la nomenclature.....	29
B- Les objectifs de la nomenclature	34
2.2.2.Structuration de la nomenclature.....	35
A-Les niveaux de qualification.....	35
B-Les étapes retenues dans la présentation de la nomenclature.....	36
Sous-section (03) : La structure de l'organisation nationale de la formation professionnelle.....	37
2.3.1.L'architecture de l'organisation national d'EFP.....	37
A-Les missions du MFEP et de la direction de Wilaya.....	37
B- Les organismes de soutien, d'étude et de recherche.....	38
2.3.2. Le réseau des établissements de FP et les structures de coordination.....	38
A-Les établissements.....	38
B-La coordination intersectorielle et la concentration	39
2.3.3.Présentation des caractéristiques de la nomenclature des branches et des spécialités de la FP.....	39
A-A qui s'adresse cette nomenclature.....	40

B-Finalisation de la voie professionnelle.....	40
C-L'organisation de la voie professionnelle.....	40
D-Finalités des diplômes de la voie professionnelle.....	40
Conclusion.....	42
Chapitre II : Service public de la formation professionnelle en l'Algérie.....	43
Introduction	44
Section 01: Mission du service public de la formation professionnelle	45
Sous –Section(01) : Présentation le service public de la formation professionnelle.....	45
1.1. Présentation synthétique de services publics de la formation professionnelle en l'Algérie....	45
1.1.1 Définition et typologie du service public de la formation professionnelle.....	46
A-Définition du service public de formation professionnelle.....	47
1.1.1.2-Typologie des services publics.....	49
A-La classification à base des critères relatifs au mode d'organisation et de délivrance	49
B -La classification à base des critères relatifs à l'activité concernée	50
C- La classification à base de caractère juridique et économique	51
Sous-Section(02) : Les principes et statuts de service public de la formation professionnelle.	54
1.2.1. Les principes des services publics.....	54
1.2.1.1-le principe d'égalité de service de la FP	55
1.2.1.2-le principe de continuité /la régularité.....	55
1.2.1.3-Le principe de gratuite.....	56
1.2.1.4-Le principe de mutabilité ou d'adaptabilité.....	56
1.2.2. Statuts de service public de la formation professionnelle	57
1.2.2.1 Spécificités du service public.....	58
1.2.2.2.Le régime juridique de service public de la formation professionnelle	58
1.2.2.3 La gestion directe et la gestion concédée	51

Section 02: L'architecture de la nomenclature des branches et spécialités de la FP et les différents besoins du service publique.....	60
Sous –Section (01) : La formation et l’enseignement professionnels au service de l’économie Algérienne.....	60
1.3.1-Les modes de la formation professionnelle.....	60
1.3.2- L’enseignement professionnel	61
1.3.3- Les branches professionnelles.....	62
1.3.4 La sanction des formations.....	63
1.3.5-Les acteurs de formation et d’enseignement professionnels.....	65
A- Les établissements de la formation et d’enseignement professionnels.....	65
B- Le réseau des institutions d’ingénierie pédagogique.....	66
C -Les établissements de soutien.....	67
Sous –Section (02):L'architecture de la nomenclature des métiers des services publics.....	69
2.2.1-le système de classification des métiers.....	69
2.2.2.différents besoins du service publique	72
2.2.2.1-La politique des services publics	73
Conclusion.....	75
Chapitre III : Articulation du secteur de la formation professionnelle avec les besoins des services publics : Cas de la wilaya de T-O.	76
Introduction.....	77
Section 01 : Etat des lieux du secteur de la formation professionnelle dans la wilaya de Tizi-Ouzou.....	78
Sous-section(01) : Evolution et réparation des structures de la FP.....	78
1.1. 1.Présentation générale de la wilaya de T-O.....	78
A- L’évolution générale de la population.....	79

B- La répartition géographique de la population.....	79
Sous-section (02) : Secteur de la formation professionnelle dans la wilaya de T-O.....	80
1.2.1.La formation professionnelle dans le secteur publique	80
A- Présentation de la FP dans la wilaya de T.O.	82
A-1-La Capacités d'accueils des établissements de FP de la wilaya T-O.....	85
A-2. Les dispositifs de formation de catégorie de public ciblé.....	86
A-3. Actions particulières.....	87
B- Les différents modes de formation	87
C-La répartition des PME-PMI publics selon le secteur d'activité.....	89
1-2-2- La formation professionnelle dans le secteur privé.....	90
A- Présentation de secteur privé de la FP d'établissement de wilaya de T-O.....	90
A-1.La localisation géographique des EPA de la wilaya de T-O.....	91
B- Les spécialités et les diplômes préparés dans les EPA de T-O.....	92
Section02 : Le rapport entre l'offre de la nomenclature des branches et des spécialités de la formation professionnels et les besoins des services publics dans la wilaya de T.O.....	93
Sous-section(01): Les rapports de formation professionnelle avec les services publics.....	94
2-1-1: Rapports de Formation par Apprentissage (FPA)- besoins de service publics.....	94
2-1-2: Rapports de la Formation Résidentielle (FR) - besoins de service publics	97
Sous-section (02) : Les organisme de soutien de la FP et les besoins de services publics :cas de wilaya de T-O.....	99
A-Plan d'actions doit également s'articuler autour des objectifs principaux	99
B-Développement quantitatif et qualitatif de la FP	100
2-2-1 les organismes de soutien de la FP.....	101

2-2-2-Les convention signe par le secteur de la formation professionnelle avec d'autre secteur.....	102
2-2-3 Commission de wilaya de partenariat	104
Conclusion.....	107
CONCLUSION GENERALE.....	109
Références bibliographiques.....	113
Annexes.....	118